

Doing Business 2017

Egalité des chances pour tous



Comparaison des Réglementations
S'appliquant Aux Entreprises Locales
Dans **190** Économies

© 2016 Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000; Web : www.worldbank.org

Certains droits réservés
1 2 3 4 19 18 17 16

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs ou des gouvernements que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifie nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Aucune des dispositions précédentes ne constitue une limite ou une renonciation à un quelconque privilège et immunité de la Banque mondiale, et ne peut être interprétée comme telle. Tous lesdits privilèges et immunités de la Banque mondiale sont expressément réservés.

Droits et licences



L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution 3.0 IGO (<http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo>). Conformément aux termes de la licence Creative Commons Attribution, il est possible de reproduire, distribuer, transmettre et adapter le contenu de cet ouvrage, y compris à des fins commerciales, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Mention de la source—L'ouvrage doit être cité comme suit : Banque mondiale. 2017. *Doing Business 2017 : Égalité des chances pour tous*. Washington : Banque mondiale. DOI: 10.1596/978-1-4648-0948-4. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

Traductions—Si cet ouvrage est traduit, veiller à ajouter à la mention de la source le déni de responsabilité suivant : La présente traduction n'a pas été réalisée par la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de la Banque mondiale. La Banque mondiale ne saurait être tenue responsable du contenu de cette traduction ni des erreurs qu'elle pourrait contenir.

Adaptations—Si cet ouvrage est adapté, veiller à ajouter à la mention de la source le déni de responsabilité suivant : Le présent document est une adaptation d'un ouvrage original de la Banque mondiale. Les vues et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que son ou ses auteurs et ne sont pas endossées par la Banque mondiale.

Contenu émanant de tierces parties—La Banque mondiale n'est pas nécessairement propriétaire de chaque élément du contenu du présent ouvrage. L'institution ne peut donc pas garantir que l'utilisation d'un élément ou d'une partie de l'ouvrage émanant de tierces parties ne portera pas atteinte aux droits desdites tierces parties. Le risque de réclamations découlant d'une telle violation repose donc entièrement sur l'utilisateur. Si vous souhaitez reprendre une partie de l'ouvrage, il vous incombe de déterminer si cette reprise nécessite une autorisation préalable et d'obtenir l'autorisation du titulaire des droits d'auteur. Les tableaux, graphiques ou images sont des exemples d'éléments du contenu.

Pour tout renseignement sur les droits et licences, s'adresser au Service des publications et de la diffusion des connaissances de la Banque mondiale : World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA; télécopie : 202-522-2625; courriel : pubrights@worldbank.org.

ISBN (version imprimée): 978-1-4648-0948-4
ISBN (version électronique): 978-1-4648-0984-2
DOI: 10.1596/978-1-4648-0948-4
ISSN: 1729-2638

Conception de la page de couverture : Corporate Visions, Inc.

Doing Business 2017

Egalité des chances pour tous



COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS S'APPLIQUANT AUX ENTREPRISES LOCALES DANS **190** ÉCONOMIES

Une publication phare du Groupe de la Banque mondiale



Ressources disponibles sur le site Internet *Doing Business*

Dernières actualités

Actualités du projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org>

Classements

Le classement des économies — de 1 à 190
<http://www.doingbusiness.org/rankings>

Données

Toutes les données sur les 190 économies — les meilleurs classements, les valeurs des indicateurs, les listes des procédures réglementaires et les détails des indicateurs
<http://www.doingbusiness.org/data>

Rapports

Accès aux rapports *Doing Business*, aux rapports infranationaux et régionaux, aux études de cas et aux profils personnalisés sur les économies et les régions
<http://www.doingbusiness.org/reports>

Méthodologie

Méthodologies et travaux de recherche utilisés pour l'élaboration du rapport *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/methodology>

Recherche

Abrégés de publications sur les sujets traités par *Doing Business* et les questions de politique s'y rapportant
<http://www.doingbusiness.org/research>

Réformes *Doing Business*

Brefs résumés des réformes réglementaires figurant dans le rapport DB2017 et les listes des réformes enregistrées depuis le rapport DB2006
<http://www.doingbusiness.org/reforms>

Données historiques

Ensembles de données personnalisées depuis le rapport DB2004
<http://www.doingbusiness.org/custom-query>

Bibliothèque juridique

Collection en ligne de documents sur les lois et réglementations liées à la pratique des affaires
<http://www.doingbusiness.org/law-library>

Collaborateurs

Plus de 12 500 experts de 190 économies participant au projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business>

Données sur l'entrepreneuriat

Données sur la densité des nouvelles entreprises (nombre de nouvelles entreprises enregistrées pour 1 000 personnes en âge de travailler) dans 136 économies
<http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship>

Distance de la frontière

Données comparant les 190 économies sur l'indicateur de la distance par rapport à la frontière réglementaire et outil de calcul de cette distance
<http://www.doingbusiness.org/data/distance-to-frontier>

Information sur les bonnes pratiques

Présentation des nombreuses bonnes pratiques recensées par *Doing Business* qui ont été adoptées
<http://www.doingbusiness.org/data/good-practice>



Table des matières

iV Préface

1 Aperçu général

15 À propos de *Doing Business*

29 Réformer l'environnement des affaires en 2015/16

- *Doing Business 2017* est le quatorzième d'une série de rapports annuels sur les réglementations qui sont favorables ou défavorables à l'activité commerciale.
- Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des affaires et la protection des droits de propriété qui peuvent être comparés pour 190 économies — de l'Afghanistan au Zimbabwe — et sur plusieurs années.
- Le rapport évalue certains aspects de la réglementation des affaires qui ont une incidence sur 11 étapes de la vie d'une entreprise. Dix de ces étapes sont prises en compte dans le classement de cette année sur la facilité de faire des affaires : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Le rapport examine également certains aspects de la réglementation du marché du travail, qui ne figure pas dans le classement de cette année.
- Les données du rapport *Doing Business 2017* ont été actualisées en date du 1er juin 2016. Les indicateurs sont utilisés pour analyser les résultats économiques et recenser les réformes de la réglementation des affaires qui ont porté leurs fruits, les économies où elles ont été adoptées et les raisons pour lesquelles elles ont été mises en œuvre.
- Cette publication présente des extraits du rapport *Doing Business 2017*. La version intégrale du rapport peut être téléchargée sur le site Internet de *Doing Business*, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>.



Préface

La 14^e édition du rapport *Doing Business* illustre le pouvoir d'une idée simple : évaluer et rendre compte de l'impact réel des politiques des pouvoirs publics.

Durant l'été 1983, un groupe de chercheurs travaillant avec M. Hernando de Soto ont réuni toutes les autorisations nécessaires pour ouvrir un petit atelier de couture dans la périphérie de Lima (Pérou). Leur objectif était d'évaluer le temps que cela prendrait. J'ai lu le livre de M. de Soto, « L'autre sentier » il y a plusieurs dizaines d'années, mais la réponse m'a tellement stupéfait que je m'en souviens encore aujourd'hui : 289 jours.

L'hypothèse émise par M. de Soto, qui s'est révélée exacte par la suite, était qu'évaluer et rendre compte de l'efficacité des pouvoirs publics les pousserait à s'améliorer. Dans la préface de l'édition révisée de son ouvrage, écrit en 2002, M. de Soto écrit que, grâce aux changements apportés aux réglementations et aux procédures, le même atelier pourrait aujourd'hui recevoir toutes les autorisations nécessaires en une journée.

Dans une lettre publiée pendant l'hiver 2006 dans le numéro du *Journal of Economic Perspectives*, Simeon Djankov décrit comment de l'idée de Soto se trouve à l'origine du rapport *Doing Business*. M. Joseph Stiglitz, alors économiste en chef à la Banque mondiale, sélectionna le thème et l'équipe du Rapport sur le développement dans le monde 2002 : Des institutions pour les marchés. M. Djankov, membre de cette équipe, contacta M.

Andrei Shleifer, professeur à Harvard, qui avait travaillé sur les effets que différents systèmes juridiques pouvaient avoir sur le développement des marchés. M. Shleifer et les co-auteurs du rapport ont convenu de travailler sur des études de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde* afin d'examiner de nouvelles données sur des processus tels que celui d'obtenir les autorisations nécessaires pour créer une nouvelle entreprise, qui pourraient être comparées entre différents pays. Cet effort de collecte de données a donné le jour, en 2003, au premier rapport *Doing Business*, qui présentait alors cinq indicateurs pour 133 pays.

Le rapport *Doing Business* a eu sur les politiques de nombreuses économies un effet similaire à celui résultant de l'effort initial de M. de Soto au Pérou. En 2005, obtenir les autorisations requises pour créer une entreprise en moins de 20 jours n'était possible que dans 40 économies. En 2016, cela est possible dans 130 économies. Ce résultat devrait nous pousser à l'optimisme et nous rendre impatient de continuer à innover et nous efforcer d'obtenir de meilleurs résultats. Les progrès réalisés à ce jour devraient nous rendre optimistes. L'étendue de ce qu'il reste à faire devrait nous rendre impatients.

Ce rapport met l'accent sur les fortes disparités qui existent entre les économies à revenu élevé et les économies à faible revenu, et sur les obstacles plus importants auxquels les femmes doivent faire face pour créer une entreprise ou obtenir un emploi, par comparaison aux hommes. Dans 155 économies, les

femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes et bénéficient encore moins du soutien si important à la promotion de l'entrepreneuriat.¹ L'édition 2017 met en avant ces questions, en élargissant trois indicateurs — la création d'entreprise, le transfert de propriété et l'exécution des contrats — pour prendre en compte les pratiques discriminatoires envers les femmes. Mais pourquoi cibler la composante de genre ?

Des études montrent que les femmes n'ont pas le même accès que les hommes aux opportunités économiques. Alors que les femmes représentent 49,6 % de la population mondiale, elles ne constituent que 40,8 % de la main-d'œuvre formelle. Dans les marchés émergents, 31 à 38 % des petites et moyennes entreprises participant à l'économie formelle appartiennent au moins à une femme, mais leur taux de croissance moyen est substantiellement plus faible que celui des entreprises appartenant à des hommes.² La disparité entre les sexes dans la participation des femmes à l'entrepreneuriat et à la main-d'œuvre représente une perte de revenu estimée à 27 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 19 % en Asie du Sud, 14 % en Amérique latine et Caraïbes, 10 % en Europe.³ Si toutes les femmes étaient exclues de la main-d'œuvre, le revenu par habitant au niveau mondial, serait plus faible de près de 40 %.⁴

Pour évaluer la façon dont les pouvoirs publics érigent des barrières supplémentaires pour les femmes entrepreneurs, *Doing Business 2017* considère pour la première fois un certain nombre d'études de cas ventilés par sexe. Dans le cadre de la constitution d'une société par exemple, il examine si les exigences pour créer une entreprise sont les mêmes selon que les propriétaires des entreprises sont des femmes ou des hommes. Le rapport montre que dans certaines économies, les femmes doivent fournir davantage de documents ou des autorisations de leurs époux. Dans le cadre du transfert de propriété, un nouvel accent est mis sur la propriété foncière et comment

l'application de droits différents pour les femmes et les hommes impacte l'accès des femmes entrepreneurs au crédit. Enfin, en matière de parité homme-femme devant les tribunaux, l'indicateur sur l'exécution des contrats indique les lieux où le témoignage des femmes a une force probante moindre que celui des hommes, ce qui, de fait, les défavorise gravement dans les opérations commerciales. Ces considérations sont désormais prises en compte pour mieux refléter la facilité de faire des affaires pour le plus vaste éventail possible d'entrepreneurs, femmes comprises, dans une économie donnée. Les ajustements résultent d'une méthodologie développée sur plusieurs années et sur la collecte de données dans les pays réalisée dans le cadre du projet « Les femmes, l'entreprise et le droit » géré par le Groupe des indicateurs mondiaux.

Doing Business 2017 discute également du rôle que les réformes réglementaires des affaires peuvent jouer pour atteindre l'objectif général qui consiste à réduire l'inégalité des revenus. À l'évidence, de nombreux facteurs contribuent à l'inégalité des revenus, notamment les modes de croissance économique, les niveaux et la qualité des investissements dans le capital humain et la fréquence de la corruption et des pots-de-vin. Pourtant, certains sont liés au cadre réglementaire de l'entrepreneuriat. Des conditions trop contraignantes découragent souvent les entrepreneurs potentiels de créer une entreprise. Ils se tournent alors vers le secteur informel qui offre moins de protection en ce qui concerne des conditions de travail et laisse les travailleurs plus vulnérables aux chocs économiques. Des règles simples et transparentes pour la création d'entreprise, le paiement des taxes et impôts, l'obtention de prêts et le transfert de propriété aident à créer des conditions équitables pour tous sur le marché. Les études consacrées à plus de 175 économies mettent en évidence que les économies ayant des réglementations à l'entrée plus strictes affichent souvent des niveaux d'inégalité

de revenus plus élevés, tel que mesuré par le coefficient de Gini.⁵

Doing Business cherche essentiellement à fournir des mesures quantitatives sur la réglementation des affaires dans onze domaines réglementaires qui sont indispensables aux activités du secteur privé. Un nombre croissant d'études montre que les mesures prises par les pouvoirs publics pour créer un cadre réglementaire sain et prévisible sont déterminantes pour l'obtention de bons résultats par les économies et leur maintien sur le long terme.⁶ La réglementation peut contribuer à corriger et à empêcher les défaillances traditionnelles du marché comme les externalités négatives, les marchés incomplets et l'asymétrie de l'information. Elle peut toutefois aussi permettre d'intervenir quand les opérations du marché conduisent à des résultats inacceptables sur le plan social, tels que la distribution inadéquate des richesses et l'inégalité.⁷ Les pouvoirs publics ont la capacité de formuler et d'appliquer des réglementations contribuant à assurer l'existence d'un terrain de jeu équitable pour les citoyens et les acteurs économiques dans une société.⁸

La réglementation des affaires est un modèle spécifique de réglementation visant à encourager la croissance et à protéger les particuliers dans le secteur privé. De l'avis presque général, le secteur privé est maintenant considéré comme un facteur déterminant de la croissance économique et du développement. Près de 90 % des embauches (secteurs formel et informel confondus) ont lieu dans le secteur privé. Ce secteur a un potentiel énorme qui doit être exploité.⁹ Les pouvoirs publics doivent travailler de concert avec le secteur privé pour créer un cadre stimulant pour les entreprises. Plus particulièrement, une réglementation efficace des affaires peut encourager la création et la croissance des entreprises et minimiser les risques de distorsions ou de défaillance du marché. Il est évident qu'une discussion des avantages d'une réglementation des affaires

doit s'accompagner d'une discussion de ses coûts. De nombreuses entreprises se plaignent de l'impact négatif d'une réglementation excessive, plus communément qualifiée d'« obstacle bureaucratique ». Le remède ne consiste pas nécessairement à mettre en place plus de réglementations. Elle consiste en fait, comme le préconise *Doing Business*, à adopter une réglementation plus intelligente visant à concilier la nécessité de faciliter les activités du secteur privé et la nécessité de protéger les intérêts des consommateurs et d'autres groupes sociaux par des mesures de sauvegarde.

Les économies sont de plus en plus nombreuses à répondre au défi des réformes. La Nouvelle-Zélande figure au premier rang des économies cette année, prenant la place de Singapour. Le score *Doing Business* des pays d'Afrique subsaharienne s'améliore trois fois plus vite que celui des économies à revenu élevé de l'OCDE. S'il est vrai que leur score initial était faible, cette évolution reste encourageante. En effet, au cours des dix dernières années, le nombre de pays d'Afrique subsaharienne qui ont engagé une ou plusieurs réformes réglementaires des affaires a plus que doublé — un total de 37 économies dans le rapport de

cette année. L'objectif principal de *Doing Business* est d'aider les entrepreneurs des économies à faible revenu à pouvoir opérer dans des conditions aussi bonnes que celles de leurs homologues des économies à revenu élevé. Les données montrent de manière convaincante que *Doing Business* contribue à ce rapprochement. Nous devons nous en féliciter.

L'histoire mentionnée au début de cette préface, évoquant l'idée lancée en 1983 au Pérou par M. Hernando de Soto, nous rappelle que les idées gagnent en force en passant d'un individu à l'autre, chaque individu améliorant, étoffant ou remettant en cause les contributions de tiers. Dans le meilleur des cas, ce processus d'échanges et d'amélioration met en contact des professeurs d'université, des agents d'organisations comme la Banque mondiale, des fonctionnaires, des membres d'organisations de la société civile, des entrepreneurs ou encore des citoyens ordinaires. Les idées visant à améliorer nos institutions s'enrichiront seulement si elles continuent de circuler dans ce réseau. Si elles s'arrêtent de circuler et de s'améliorer, elles finiront par disparaître.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires sur le projet *Doing*

Business. Récemment devenu économiste en chef de la Banque mondiale, je suis surpris par les possibilités d'amélioration qui existent dans le cadre de toutes les activités qui peuvent être menées. Cela ne fait que renforcer mon optimisme impatient quant à la possibilité d'atteindre le double objectif de la Banque mondiale : mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée. *Doing Business* contribue à faire progresser une stratégie essentielle pour atteindre ces objectifs — permettre à tous de saisir les opportunités du marché. Cela devrait aussi nous pousser à chercher à mener de meilleures stratégies complémentaires. Nous comptons sur vous, lecteur, pour nous aider à façonner, améliorer, étoffer et transposer ce projet. Gardez ces idées en mouvement. Vous leur donnez vigueur.

REMARQUES

1. Banque mondiale, 2015a.
2. Groupe de la Banque mondiale, 2011.
3. Cuberes et Teignier, 2014.
4. Cuberes et Teignier, 2014.
5. McLaughlin et Stanley, 2016.
6. Hall et Jones, 1999; Rodrick, 1998; Jalilian, Kirkpatrick et Parker, 2006.
7. Parker et Kirkpatrick, 2012.
8. Bufford, 2006.
9. Groupe de la Banque mondiale, 2013.



Paul M. Romer

Economiste en chef
et premier vice-président
La Banque mondiale
Washington, DC



Aperçu général

La possibilité de trouver un emploi ou de développer son idée d'entreprise est cruciale pour la satisfaction personnelle de la plupart des gens. Cela crée un sentiment d'appartenance et de mission à accomplir et peut être source d'un revenu assurant la stabilité financière. Elle peut sortir les gens de la pauvreté ou les empêcher d'y entrer.

Mais de quoi a-t-on besoin pour trouver un emploi ou pour créer une entreprise, surtout si cet emploi ou cette entreprise vise le secteur privé ? Beaucoup de choses sont nécessaires, mais l'existence de marchés qui fonctionnent bien — qui sont adéquatement réglementés afin que les distorsions soient réduites au minimum — est cruciale. Les gouvernements jouent un rôle essentiel dans l'instauration de ces marchés qui fonctionnent bien, par le biais de la réglementation. Si le service d'enregistrement de la propriété foncière n'est pas tenu de fournir des informations fiables indiquant qui possède quoi, par exemple, l'efficacité du marché immobilier est sapée, ce qui rend difficile pour les entrepreneurs d'acquérir des biens, de mettre leurs idées en pratique et de créer des emplois nouveaux. Sans un système bien régulé de partage d'informations relatives à la solvabilité, il est difficile pour les marchés du crédit de prospérer et d'être plus inclusifs. Un système fiscal qui fonctionne correctement est également essentiel. Lorsque la charge administrative relative aux questions fiscales est lourde — rendant difficile de se conformer aux obligations fiscales — cela

incitera les entreprises à ne pas payer toutes les taxes et impôts dont elles sont redevables ou cela peut leur donner l'envie de dériver vers l'informalité, érodant ainsi la base d'imposition.

Pour créer une entreprise, les entrepreneurs doivent disposer d'un système d'immatriculation des entreprises efficace et accessible à tous. Les données *Doing Business* sur l'Argentine, par exemple, indiquent que 14 procédures sont nécessaires pour créer une entreprise, le double de la moyenne mondiale de sept seulement. Il n'est donc sans doute pas surprenant que l'Argentine ne compte que 0,43 entreprises formelles pour 1 000 adultes. En revanche, en Géorgie — où trois procédures suffisent pour créer une entreprise — il y a plus de 5,65 entreprises formelles pour 1 000 adultes.

L'échec est indissociable de la prise de risques et de l'innovation. Pour que l'on soit disposé à créer une nouvelle entreprise, il faut qu'un système bien rôdé soit en place pour arrêter les entreprises qui ne réussissent pas. Outre la complexité du processus d'immatriculation en Argentine, si l'entreprise échoue, seuls 23 cents par dollar sont recouverts à l'issue d'un processus de faillite. En revanche, en République tchèque, la même faillite de l'entreprise se solderait par un recouvrement de 67 cents par dollar. Ce taux de recouvrement plus élevé permet également d'expliquer le nombre plus élevé de créations d'entreprises à Prague (au taux de 3,42 entreprises officielles pour 1 000 adultes) qu'à Buenos Aires.

- *Doing Business* évalue les aspects de la réglementation qui facilitent ou entravent la création, le fonctionnement ou l'expansion des entreprises du secteur privé. Ces réglementations sont évaluées à l'aide de 11 jeux d'indicateurs : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité et réglementation du marché de l'emploi.
- *Doing Business 2017* étend l'indicateur paiement des taxes et impôts pour couvrir les procédures postérieures à la déclaration — contrôles fiscaux, remboursements des taxes et recours en matière fiscale — et présente une analyse des données pilote qui évalue la réglementation des marchés publics.
- En utilisant les données initialement développées dans le cadre du projet *Women, Business and the Law (Les Femmes, l'Entreprise et le Droit)*, *Doing Business*, pour la première fois cette année, ajoute de nouvelles données sur l'égalité hommes femmes dans trois de ses indicateurs — création d'entreprise, transfert de propriété et exécution de contrats — et constate que, dans les économies qui limitent l'accès des femmes à ces domaines, il y a moins de femmes au travail, que ce soit en tant qu'employeurs ou employées.
- Les nouvelles données indiquent que le rythme des réformes s'est accéléré — davantage d'économies sont en train de réformer et mettent en œuvre davantage de réformes.
- *Doing Business* a répertorié plus de 2 900 réformes réglementaires dans 186 économies depuis 2004. La région de l'Europe et l'Asie centrale a toujours compté le plus grand nombre moyen de réformes par économie ; cette région est désormais sur le point d'avoir les mêmes bonnes pratiques en place que les économies à revenu élevé de l'OCDE. Un certain nombre d'économies de la région — la Géorgie, la Lettonie, la Lituanie ainsi que l'ancienne République yougoslave de Macédoine — se retrouvent maintenant dans le peloton de tête des 30 premières économies du classement *Doing Business*.
- De bonnes performances dans *Doing Business* sont en moyenne associées à des niveaux moindres d'inégalité des revenus. C'est notamment le cas des indicateurs de création d'entreprise et de règlement de l'insolvabilité.

FACTEURS ANCIENS ET NOUVEAUX TRAITÉS PAR DOING BUSINESS

Doing Business s'intéresse à la réglementation qui affecte les petites et moyennes entreprises, opérant dans la plus grande ville d'affaires d'une économie, dans 11 domaines.¹ Dix de ces domaines — création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité — sont pris en compte dans le score de distance de la frontière et dans le classement sur la facilité de faire des affaires. *Doing Business* publie également des indicateurs sur la législation du travail qui ne figurent pas dans le score de distance de la frontière ou dans le classement sur la facilité de faire des affaires. La littérature économique a démontré l'importance de telles réglementations pour la création d'emplois et d'entreprises, le commerce international et l'inclusion financière. (Pour en savoir plus sur ce que dit la littérature, voir le chapitre À propos de *Doing Business*).

Au fil du temps, *Doing Business* a évolué d'un ciblage portant essentiellement sur l'efficacité des processus réglementaires pour inclure l'évaluation de la qualité de la réglementation économique. *Doing Business* détermine non seulement s'il existe, par exemple, un processus rapide, simple et abordable pour le transfert de propriété, mais également si l'administration de la propriété foncière a mis en place des systèmes qui garantissent l'exactitude des informations se rapportant à ce transfert.

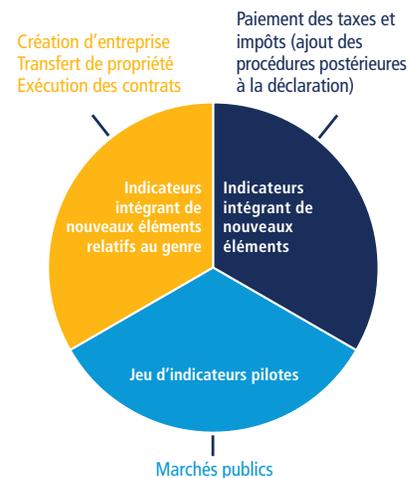
Cette année *Doing Business* va plus loin, en ajoutant les procédures postérieures à la déclaration aux indicateurs de paiement des taxes et impôts, y compris une composante de genre dans trois des indicateurs, et en élaborant un nouvel indicateur pilote sur les réglementations des

marchés publics (figure 1.1). Cette année est aussi la première fois où *Doing Business* recueille des données sur la Somalie, portant le nombre total des économies couvertes à 190.

Bien qu'importants sur le plan conceptuel, ces changements ont une incidence minime sur la distance de la frontière et sur le classement général de la facilité de faire des affaires. Dans le paiement des taxes et impôts, la nouvelle composante des procédures postérieures à la déclaration n'entre en ligne de compte que pour 25 % du jeu complet d'indicateurs et il existe en outre une corrélation positive entre l'ancienne et la nouvelle partie de l'indicateur.² Les économies qui disposent de processus simples pour le paiement des taxes et impôts au cours de la période normale de soumission des déclarations tendent également à avoir des processus efficaces pour la période postérieure à la déclaration. Pour l'essentiel, l'environnement réglementaire formel tel que mesuré par *Doing Business* ne différencie pas les procédures selon le genre du propriétaire de l'entreprise. C'est une bonne nouvelle pour l'égalité hommes femmes devant la loi. L'ajout de nouvelles données sur l'égalité hommes femmes à trois indicateurs distincts a une incidence minime sur chacun d'entre eux et donc une faible incidence globalement. Toutefois, même si la réglementation économique telle que mesurée par *Doing Business* ne prend pas en compte le genre dans la plupart des économies, cela ne signifie pas que dans la pratique, les hommes et femmes jouissent des mêmes chances en tant que propriétaires d'une entreprise. Les entreprises appartenant à des femmes, par exemple, ont tendance à être plus petites et moins rentables que celles qui appartiennent à des hommes.³

Quoique les économies bien classées sur les dimensions existantes de l'environnement réglementaire couvertes par *Doing Business* aient également tendance à l'être aussi pour les nouveaux volets mesurés cette année, il est néanmoins important de documenter les pratiques réglementaires dans ces

FIGURE 1.1 Qu'est-ce qui a changé dans *Doing Business* ?



Source : Base de données *Doing Business*.

nouveaux domaines. Cela contribue à l'établissement de normes de bonnes pratiques dans les nouveaux domaines de réglementation dont les décideurs peuvent se servir pour élaborer des réformes et définir des repères. Pour en savoir plus sur la méthodologie de *Doing Business*, veuillez consulter les notes sur les données.

Taxes et impôts

L'indicateur de paiement des taxes et impôts est étendu cette année aux procédures postérieures à la déclaration — les processus qui se déroulent après qu'une entreprise se soit acquittée de ses obligations fiscales habituelles. Ceux-ci portent sur les remboursements de la TVA, les contrôles fiscaux et les recours en matière fiscale. En particulier, *Doing Business* mesure le temps nécessaire pour obtenir un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; le temps nécessaire pour traiter une simple erreur dans la déclaration de l'impôt sur les sociétés susceptible de déclencher un contrôle fiscal, et les bonnes pratiques dans les processus de recours administratifs en matière fiscale.

Le remboursement de la TVA fait partie intégrante d'un système de TVA moderne. La TVA a une incidence statutaire sur

le consommateur final, et non sur les entreprises. Selon les directives générales en matière fiscale énoncées par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), un système de taxe sur la valeur ajoutée doit être neutre et efficace.⁴ Certaines entreprises devront déboursier plus de TVA sur leurs achats qu'elles n'en collectent sur leurs ventes taxables au cours d'une période fiscale donnée et devraient donc avoir le droit de réclamer la différence auprès de l'administration fiscale. Les données *Doing Business* indiquent que les économies à revenu élevé de l'OCDE sont les plus efficaces concernant le processus de remboursement de la TVA avec une durée moyenne d'environ 14,4 semaines avant l'émission d'un remboursement (même pour certaines des économies dans lesquelles un contrôle est susceptible d'être effectué).

Afin d'analyser les contrôles fiscaux, le scénario de l'étude de cas *Doing Business* a été élargi en faisant l'hypothèse qu'une entreprise a fait une simple erreur dans le calcul de son impôt à payer, ce qui l'a conduite à déposer une déclaration de l'impôt sur les sociétés erronée et, à la suite, à faire un sous-paiement des impôts dont elle est redevable. L'entreprise a découvert l'erreur et en a spontanément notifié l'administration fiscale. Dans 74 économies — en dépit de sa notification immédiate — l'erreur commise dans la déclaration de revenus du contribuable est susceptible de déclencher un contrôle fiscal. Et dans 38 économies, cette erreur conduira à la réalisation d'un contrôle approfondi de la déclaration d'impôt. Les économies à revenu élevé de l'OCDE, mais aussi les économies d'Europe et d'Asie centrale, sont celles qui ont les processus les plus simples en place pour corriger une erreur mineure dans la déclaration de revenus. Pour une analyse des données derrière les indicateurs, consultez l'étude de cas sur le paiement des taxes et impôts.

Genre

Cette année, pour la première fois, *Doing Business* ajoute des composantes sur

l'égalité hommes femmes à trois jeux d'indicateurs pris en compte pour le calcul du score de distance de la frontière et de classement de la facilité à faire des affaires. Cela vaut pour la création d'entreprise, le transfert de propriété et l'exécution des contrats. Cet ajout se fonde sur les données collectées à l'origine par *Women, Business and the Law*⁵ et mises à jour par *Doing Business*.

Pourquoi est-il important d'intégrer une mesure des différences entre les genres ? Tout d'abord, environ la moitié de la population mondiale est de sexe féminin, et il est donc important que *Doing Business* mesure les aspects de la réglementation qui ont une incidence spécifique sur ce grand groupe. Depuis quelques années maintenant les données de *Women, Business and the Law* indiquent, par exemple, que dans certaines économies une femme entrepreneur doit faire face à davantage d'obstacles que son homologue masculin pour diverses activités économiques et commerciales. Si ces obstacles ne sont pas pris en compte, les données *Doing Business* seront incomplètes. Plus important encore, au cours des deux dernières décennies, nous avons appris beaucoup de choses sur la relation entre les différentes dimensions de l'inégalité des sexes et la croissance économique.⁶

Beaucoup d'indices démontrent que les économies qui ont intégré les femmes plus rapidement sur le marché du travail ont amélioré leur compétitivité internationale en développant des activités de fabrication orientées vers l'exportation qui tendent à favoriser l'emploi des femmes. Il a été démontré que, pour l'essentiel, les disparités juridiques entre les sexes ont un lien étroit avec la participation des femmes au marché du travail.⁷ Des études ont également mis en évidence l'existence d'un lien clair entre la croissance ou le développement économique et la participation des femmes au marché du travail.⁸

La discrimination sexuelle limite les choix et crée des distorsions qui peuvent conduire à des résultats moins efficaces.

La décision d'un employeur de ne pas embaucher une femme en se fondant sur le genre peut avoir un effet négatif sur la productivité de cette entreprise particulière. Lorsque cette pratique est répandue, elle peut avoir des effets négatifs sur le plan macroéconomique — la production et le potentiel de croissance d'une économie peuvent être moindres en raison de la discrimination entre les hommes et les femmes.⁹

L'équipe *Women, Business and the Law* a documenté et mesuré les disparités juridiques concernant l'autonomisation de la femme. Les économies où les différences entre hommes et femmes sont plus prononcées (selon les mesures de *Women, Business and the Law*) ont des performances inférieures en moyenne sur plusieurs variables importantes du développement économique et social : le nombre d'années d'éducation formelle pour les femmes est inférieur à celui des hommes, le taux de participation des femmes au marché du travail est plus faible que celui des hommes, la proportion de femmes cadres supérieurs est plus faible, la proportion de femmes députées est plus faible, le pourcentage de femmes qui font des emprunts auprès des institutions financières est plus faible que celui des hommes et le taux de mortalité infantile est plus élevé.¹⁰

Doing Business s'appuie sur le travail de *Women, Business and the Law* en ajoutant des composantes sur l'égalité hommes femmes à trois indicateurs cette année. La création d'entreprise comprend désormais deux études de cas — l'une dans laquelle les entrepreneurs sont des hommes et une autre dans laquelle les entrepreneurs sont des femmes — afin de répondre au problème du manque de données sur les économies dans lesquelles les femmes sont confrontées à un plus grand nombre de procédures. Le transfert de propriété mesure désormais les différenciations juridiques en fonction du genre dans les droits de propriété pour ce qui est de la détention, de l'utilisation et du transfert des droits. Aussi, le critère d'exécution

des contrats a été étendu pour mesurer l'égalité des poids relatifs accordés aux témoignages des hommes et des femmes auprès des tribunaux civils. Ces trois domaines ont été choisis parce qu'il existe suffisamment d'indices pour se convaincre de leur pertinence pour le développement économique et de leur

parfaite cohérence avec la méthodologie de *Doing Business*. Un nouveau domaine — la proportion de femmes dans les conseils d'administration — a été étudié, mais n'a pas été pris en compte dans le rapport de cette année parce que les faits recueillis dans ce domaine ont été mitigés jusqu'à présent (encadré 1.1).

Plusieurs études soulignent l'importance de l'égalité des chances pour les femmes entrepreneurs, faisant ainsi émerger un besoin de mesurer les différences auxquelles les femmes chefs d'entreprise doivent faire face lorsqu'elles créent une entreprise.¹¹ La recherche montre également l'importance de réglementations

ENCADRÉ 1.1 Parité dans les conseils d'administration

S'appuyant sur les données de *Women, Business and the Law*, l'édition de cette année de *Doing Business* a recueilli des données sur la réglementation qui impose des quotas de femmes dans les conseils d'administration ainsi que des sanctions et incitations pour le respect de ces quotas. Les données indiquent que neuf économies se sont dotées de telles dispositions. Sept des neuf économies qui définissent des quotas pour les femmes dans les conseils d'administration ou infligent des sanctions pour non-conformité sont des économies de l'OCDE à revenu élevé — à savoir la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Islande, Israël, l'Italie et la Norvège. Ce type de réglementation existe dans d'autres régions du monde, mais il est moins courant. La loi en Inde, par exemple, impose que les sociétés cotées en bourse comptent au moins une femme parmi leurs administrateurs. Toute entreprise dans laquelle au moins une femme est nommée à un poste de direction en Sierra Leone a désormais droit à un crédit d'impôt de 6,5 % du montant de la rémunération de cette employée.

Bien que des données à ce sujet aient été collectées, elles n'ont pas été prises en compte dans les indicateurs *Doing Business* parce que les données empiriques sur l'intérêt de quotas de femmes dans les conseils d'administration aboutissent à des conclusions mitigées. Par exemple, certaines études ont mis en doute l'existence d'un lien éventuel entre la présence de femmes au conseil d'administration et les performances de l'entreprise, soit en ne trouvant aucune relation entre la diversité de genre et les performances, soit même en trouvant une corrélation négative.^a Une loi norvégienne imposant un minimum de 40 % de femmes dans les conseils d'administration est sans doute la réglementation la plus étudiée dans ce domaine. Une étude conclut à l'absence de réduction notable des écarts de salaire entre les sexes.^b Une autre étude de la même réglementation rapporte une baisse significative du cours de l'action suite à la promulgation de la loi ainsi qu'une détérioration des performances opérationnelles.^c Toutefois une autre étude a mis en évidence que les entreprises dans lesquelles des femmes sont membres du conseil d'administration pratiquent moins de réductions d'effectifs que les entreprises dotées de conseils d'administration exclusivement masculins.^d

Il existe néanmoins des modèles de conséquences positives de la présence de femmes à des postes de décision importants. Se référant à un large éventail d'études, la Banque mondiale fait valoir qu'une faible diversité de genre au sein des conseils d'administration « est considérée par beaucoup comme préjudiciable à la valeur potentielle de l'entreprise et à la croissance. Une plus grande diversité est souvent perçue comme un facteur d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration en augmentant sa capacité de surveillance, en élargissant son accès à l'information concernant sa base de clients potentiels et en renforçant sa créativité par la multiplication des points de vue. Une plus grande diversité a pour conséquence que le conseil d'administration pourra être choisi dans un vivier de compétences plus large ». ^e En effet, les éléments manquent pour démontrer que les entreprises se portent mieux lorsqu'elles s'efforcent d'augmenter le nombre de femmes parmi ses administrateurs. Une étude comparant les quartiles supérieur et inférieur des femmes membres de conseils d'administration des entreprises du classement *Fortune 500* a constaté que lorsque les femmes sont plus nombreuses au sein du conseil d'administration les entreprises ont de meilleurs résultats.^f Analysant des paramètres financiers comme le rendement des capitaux propres, la rentabilité des ventes et le rendement du capital investi, cette étude a démontré que les sociétés comptant plusieurs femmes au sein de leur conseil d'administration étaient capables de surpasser celles qui en comptaient moins par une marge de 42 % à 66 %.

Les faits montrent également que les entreprises dans lesquelles la participation des femmes dans les conseils d'administration est plus grande ont tendance à avoir des fondements éthiques plus solides. Selon un rapport du prestataire de l'indice MSCI, la fréquence des actes de corruption, fraude ou autres formes de scandales affectant la gouvernance d'entreprise est moins élevée lorsque les sociétés comptent davantage de femmes au sein de leurs conseils d'administration. Le jeu de données utilisé dans la présente analyse portait sur 6 500 conseils d'administration du monde entier.^g

a. van Dijk et al., 2012 ; Adams et Ferreira, 2009.

b. Bertrand et al., 2014.

c. Ahern et Dittmar, 2012.

d. Matsa et Miller, 2013.

e. Banque mondiale, 2011.

f. Joy et al., 2007.

g. Lee et al., 2015

identiques concernant les droits de propriété pour les hommes et les femmes. Une étude conclut qu'après une réforme du droit de la famille en Éthiopie qui a instauré des droits de propriété plus équitables entre époux sur les biens du ménage, la participation des femmes au marché du travail a augmenté et a évolué vers des secteurs plus productifs.¹² Une autre étude conclut que l'introduction de modifications du droit successoral hindou améliorant les droits de succession pour les femmes indiennes a entraîné une élévation du niveau d'éducation des filles.¹³ L'amélioration de la sécurité foncière profite à tous, mais une étude du programme de régularisation du régime foncier au Rwanda a montré que ce sont les femmes qui en tirent le plus de bénéfice.¹⁴

Vingt-trois économies imposent davantage de procédures aux femmes mariées qu'aux hommes pour créer une entreprise. Seize économies limitent la possibilité pour les femmes de posséder, d'utiliser et de transférer la propriété. Et dans 17 économies, les tribunaux civils n'accordent pas le même crédit au témoignage d'une femme qu'à celui d'un homme.

Trois mesures liées au genre ont été ajoutées au jeu d'indicateurs de création d'entreprise — la nécessité ou non pour une femme d'obtenir l'autorisation de sortir du foyer, l'existence ou non de procédures d'identification fondées sur le genre et la nécessité ou non pour une femme d'obtenir l'autorisation de son mari pour créer une entreprise. Dans 17 économies, la loi interdit aux femmes mariées de sortir de chez elles sans l'autorisation de leur mari. Même si, dans la pratique, cette loi n'est pas appliquée, elle réduit quand même le pouvoir de négociation des femmes au sein du ménage et peut être préjudiciable à leur capacité de s'engager dans une activité commerciale. Dans trois économies, le processus d'obtention d'une pièce d'identité officielle est différent pour les hommes et les femmes. La production d'une pièce d'identité officielle est une condition sine qua non de la création

d'entreprise. *Doing Business* ne s'est pas traditionnellement intéressé au processus d'obtention d'une pièce d'identité lors de la création d'une entreprise ; il est supposé que l'entrepreneur est déjà en possession de ce document lorsqu'il décide de créer une entreprise. Toutefois, lors du recensement des procédures spécifiques au genre, il est capital de prendre en compte les exigences spécifiques concernant les femmes. Au Bénin, par exemple, une femme mariée doit présenter un certificat de mariage lorsqu'elle fait une demande de pièce d'identité, mais la même exigence ne s'applique pas à un homme marié. Dans quatre économies, les femmes doivent obtenir la permission explicite de leur mari pour créer une entreprise. C'est le cas dans la République démocratique du Congo, où la loi stipule qu'une femme mariée a besoin de l'autorisation de son mari pour immatriculer une entreprise.

Les indicateurs de transfert de propriété comprennent désormais deux points concernant les droits de propriété. *Doing Business* évalue si les hommes célibataires et les femmes célibataires jouissent d'un droit identique d'accession à la propriété. Seules deux économies — le Swaziland et Tonga — accordent moins de droits aux femmes célibataires. Toutefois, lorsque la même question est posée pour comparer les droits de propriété des hommes mariés à ceux des femmes mariées, des différences apparaissent dans 16 économies. Les restrictions sur la détention de propriété sont beaucoup plus courantes pour les femmes mariées parce qu'elles vont habituellement de pair avec les codes de la famille et du mariage en vigueur.

Les restrictions imposées aux femmes concernant la création d'entreprise sont plus fréquentes dans les économies du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. Les restrictions recensées au titre du transfert de propriété sont plus répandues en Afrique subsaharienne, tandis que celles recensées au titre de l'exécution des contrats sont plus présentes au Moyen-Orient

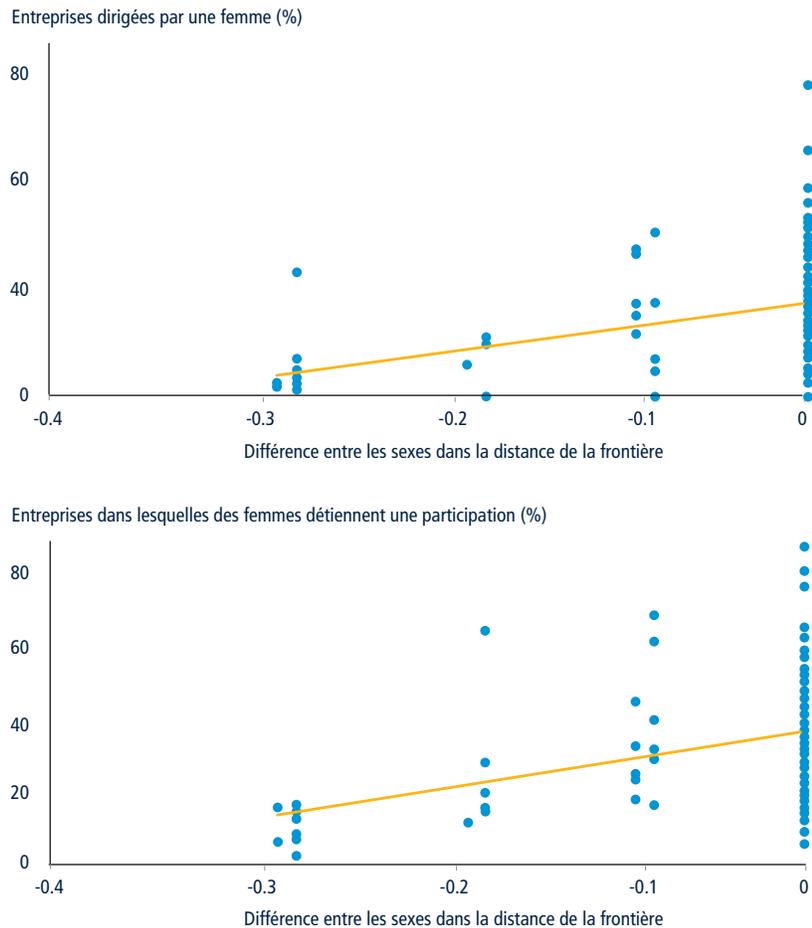
et en Afrique du Nord. Toutefois, des restrictions de ces types sont présentes dans toutes les régions sauf en Europe et en Asie centrale. Une seule économie à revenu élevé de l'OCDE a encore une restriction — au Chili, la loi accorde moins de droits de propriété aux femmes mariées qu'aux hommes mariés.

Les économies qui imposent davantage de restrictions aux femmes tendent à avoir une participation moindre des femmes au marché du travail et dans une proportion moindre que les hommes. La même relation s'applique à la participation des femmes à la propriété et à la gestion d'entreprises (figure 1.2). En effet, les nouvelles composantes de genre ajoutées à la distance de la frontière présentent, en fait, une étroite association avec les résultats qui représentent l'émancipation économique des femmes. Ces résultats sont des associations et ne sauraient être interprétés sur un mode de causalité.

Passation de marchés

La passation de marchés publics est le processus d'achat de biens, services ou travaux par le secteur public auprès du secteur privé. Dans l'ensemble, les marchés publics représentent en moyenne de 10 à 25 % du PIB, ce qui fait des achats publics une pépinière exceptionnelle d'opportunités d'affaires pour le secteur privé.¹⁵ Cette année *Doing Business* comprend une annexe présentant l'analyse d'un indicateur pilote sur la réglementation des marchés publics intitulée « ventes à l'État ». La procédure de passation de marchés est étudiée dans cinq domaines principaux : l'accessibilité et la transparence, la sécurisation du processus d'appel d'offres, les retards de paiement, les mesures incitatives à l'intention des petites et moyennes entreprises et les mécanismes de dépôt de plainte. Pour l'accessibilité et la transparence, l'annexe passe en revue les données qui évaluent si l'information est accessible aux soumissionnaires éventuels et sous quelle forme ces informations sont accessibles. Pour la sécurisation du processus d'appel d'offres, les indicateurs

FIGURE 1.2 Moins de réglementation sur l'équité dans l'entreprise est associé à moins de femmes à la tête d'entreprises



Sources : Base de données *Doing Business* ; Base de données Enterprise Surveys (<http://www.enterprisesurveys.org>), Banque mondiale.

Remarque : La relation entre le pourcentage d'entreprises dans lesquelles des femmes détiennent une participation et la différence de distance de la frontière en raison de l'ajout de composantes de genre dans trois domaines est statistiquement significative au niveau de 1 % après pondération pour le revenu par habitant. Il en va de même lorsque l'analyse est faite en utilisant le pourcentage d'entreprises dirigées par une femme.

mesurent le montant que les soumissionnaires potentiels doivent verser à l'avance afin de pouvoir participer au processus d'appel d'offres ainsi que la forme prise par le dépôt de garantie. Pour les retards de paiement, l'annexe passe en revue les données sur le temps nécessaire pour que l'entreprise soit payée par l'État une fois le contrat terminé et le service exécuté. La composante mesures incitatives à l'intention des petites et moyennes entreprises détermine si les économies ont mis en place des dispositions juridiques ou des politiques spécifiques pour ouvrir un accès équitable aux marchés publics aux petites et moyennes entreprises. Et pour

le composant mécanisme de dépôt de plaintes, les indicateurs évaluent le processus de dépôt de plainte concernant les projets de marchés publics, notamment qui est en droit de déposer une plainte, où déposer une plainte et quel est le degré d'indépendance dont jouit l'organe de contrôle mais aussi quelles indemnités sont accordées.

Les données indiquent que 97 % des 78 économies analysées disposent d'au moins un portail en ligne dédié aux marchés publics et que près de 90 % des économies imposent aux fournisseurs le versement d'un dépôt de garantie

avant de pouvoir faire une soumission au titre d'un appel d'offres. Dans 37 % des économies prises en compte dans les indicateurs de vente à l'État, le paiement est effectué en moyenne dans un délai de 30 jours alors que dans 48 % des économies les fournisseurs peuvent s'attendre à recevoir un paiement entre 31 et 90 jours après l'achèvement du contrat. Cette analyse est présentée à l'annexe sur les ventes à l'État et les données sont consultables sur le site Web de *Doing Business*.

ÉCONOMIES DOTÉES DE RÉGLEMENTATIONS PLUS FAVORABLES AUX AFFAIRES

Doing Business attribue un score aux économies en fonction du caractère plus ou moins favorable aux affaires de leurs systèmes de réglementation en se fondant sur le score de distance de la frontière et le classement pour la facilité de faire des affaires. Le score de distance de la frontière mesure la distance de chaque économie de la « frontière », qui représente la meilleure performance observée sur chacun des indicateurs dans l'ensemble de toutes les économies incluses dans l'échantillon de *Doing Business* depuis 2005 ou au titre de la troisième année pour laquelle des données ont été recueillies concernant l'indicateur. Pour les indicateurs de raccordement à l'électricité, par exemple, la frontière est fixée à trois procédures, 18 jours et pas de facturation de frais pour obtenir un raccordement à l'électricité dans la plus grande ville d'affaires de l'économie. Le pire score pour ce même groupe d'indicateurs est fixé à 9 procédures, 248 jours et 81 fois le montant du revenu par habitant pour les frais de raccordement. En outre, les indicateurs de raccordement à l'électricité mesurent la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et la transparence des tarifs par un indice allant de 0 à 8 ; dans ce cas, 8 est le score de la frontière. Par exemple, concernant la fiabilité et la transparence, une économie avec un score de 6 serait considérée comme étant parvenue à 75 %

du chemin à parcourir jusqu'à la frontière et se verrait attribuer un score de distance de la frontière de cette valeur. Le classement de la facilité de faire des affaires se fonde sur la position relative des économies sur les scores de distance de la frontière sur dix jeux différents d'indicateurs *Doing Business*. Pour en savoir plus, voir le chapitre sur la distance de la frontière et le classement pour la facilité de faire des affaires.

Quelques changements sont intervenus dans les 20 économies en tête du classement, principalement en raison de la mise en œuvre de réformes des réglementations commerciales (tableau 1.1) et, dans une moindre mesure, en raison des modifications de méthodologie susmentionnées. L'Autriche, la Géorgie et la Lettonie rejoignent le peloton des 20 premières économies cette année. La Géorgie a mis en place cinq réformes évaluées par *Doing Business* et la Lettonie, deux — un meilleur accès aux informations relatives au crédit (en créant un office privé d'évaluation de la solvabilité) et un système de dépôt plus facile des déclarations des taxes et impôts

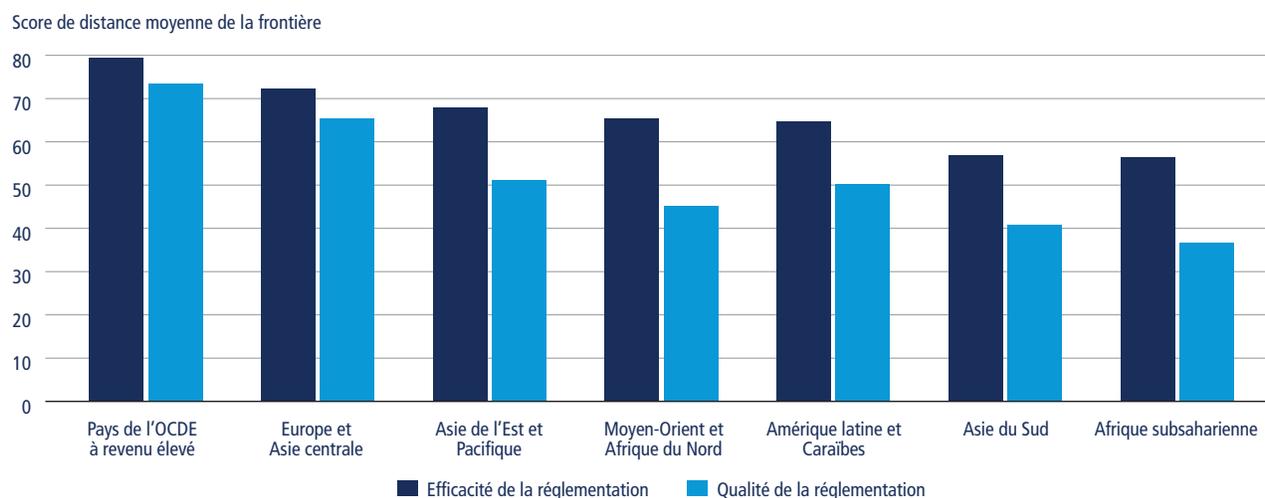
(par voie électronique). Bien que les 20 économies du peloton de tête disposent déjà de réglementations commerciales simples, efficaces et accessibles, elles ont continué à mettre en œuvre des réformes cette année avec un total de 20 réformes mises en œuvre par les membres de ce groupe. La RAS de Hong Kong, en Chine, par exemple, a réduit le coût de création d'une entreprise en diminuant le montant des droits d'enregistrement, tandis que la Suède a facilité le transfert de propriété et la Norvège a facilité l'exécution des contrats en introduisant un système de dépôt électronique. La réforme du RAS de Hong Kong, en Chine, consistait en une réduction des droits selon le Décret sur les revenus de 2016 (réduction des droits d'enregistrement des entreprises).

Les économies à revenu élevé de l'OCDE ont en moyenne les systèmes de régulation les plus favorables aux affaires, suivies par l'Europe et l'Asie centrale (figure 1.3). Cependant, il existe de grandes différences au sein de ces deux régions. La Nouvelle-Zélande est classée numéro 1 tandis que la Grèce

est classée 61^e ; l'ex-République yougoslave de Macédoine est 10^e alors que le Tadjikistan est 128^e. La région de l'Afrique subsaharienne continue d'être celle où les économies ont les réglementations les moins favorables aux affaires en moyenne. Cependant, cette année l'amélioration régionale du score de la distance de la frontière pour l'Afrique subsaharienne a été presque trois fois plus importante que l'amélioration moyenne des économies de l'OCDE à revenu élevé. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire en Afrique subsaharienne : il faut 60 jours en moyenne pour effectuer un transfert de propriété dans cette région, par exemple, contre seulement 22 jours pour la même transaction dans les économies à revenu élevé de l'OCDE.

Suite à l'élargissement du champ des indicateurs dans le rapport de l'an dernier, *Doing Business* clarifie aujourd'hui les différences entre une réglementation bien conçue et une autre mal conçue. De nouvelles données sur la qualité de la réglementation facilitent l'identification des économies où la réglementation

FIGURE 1.3 Les plus grands écarts entre l'efficacité de la réglementation et la qualité de la réglementation sont observés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et Afrique subsaharienne



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Le score de distance de la frontière pour l'efficacité de la réglementation est le score global des indicateurs relatifs aux procédures (le cas échéant), au temps et au coût obtenu pour les jeux suivants d'indicateurs : création d'entreprise (y compris l'indicateur de capital minimum requis), obtention de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, paiement des taxes et des impôts (y compris l'indice des procédures postérieures à la déclaration), commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Le score de distance de la frontière pour la qualité de la réglementation est le score global pour l'obtention de prêts et la protection des investisseurs minoritaires ainsi que les indices de qualité de la réglementation des jeux d'indicateurs traitant de l'obtention de permis de construire, de raccordement à l'électricité, de transfert de propriété, d'exécution des contrats et de règlement de l'insolvabilité.

TABLEAU 1.1 Classement pour la facilité de faire des affaires

Position	Économie	Score DTF	Position	Économie	Score DTF	Position	Économie	Score DTF
1	Nouvelle-Zélande	87,01	65	Azerbaïdjan	67,99	129	Cap-Vert	55,28
2	Singapour	85,05	66	Oman	67,73	130	Inde	55,27
3	Danemark	84,87	67	Jamaïque	67,54	131	Cambodge	54,79
4	Hong Kong	84,21	68	Maroc	67,50	132	Tanzanie	54,48
5	Corée (République de)	84,07	69	Turquie	67,19	133	Malawi	54,39
6	Norvège	82,82	70	Panama	66,19	134	Saint-Kitts-et-Nevis	53,96
7	Royaume-Uni	82,74	71	Botswana	65,55	135	Maldives	53,94
8	États-Unis	82,45	72	Sultanat de Brunei Darussalam	65,51	136	Palaos	53,81
9	Suède	82,13	73	Bhoutan	65,37	137	Mozambique	53,78
10	Macédoine	81,74	74	Afrique du Sud	65,20	138	Grenade	53,75
11	Taiwan, Chine	81,09	75	République kirghize	65,17	139	RDP Lao	53,29
12	Estonie	81,05	76	Malte	65,01	140	Cisjordanie et Gaza	53,21
13	Finlande	80,84	77	Tunisie	64,89	141	Mali	52,96
14	Lettonie	80,61	78	Chine	64,28	142	Côte d'Ivoire	52,31
15	Australie	80,26	79	Saint-Marin	64,11	143	Îles Marshall	51,92
16	Géorgie	80,20	80	Ukraine	63,90	144	Pakistan	51,77
17	Allemagne	79,87	81	Bosnie-Herzégovine	63,87	145	Gambie	51,70
18	Irlande	79,53	82	Vietnam	63,83	146	Burkina Faso	51,33
19	Autriche	78,92	83	Qatar	63,66	147	Sénégal	50,68
20	Islande	78,91	83	Vanuatu	63,66	148	Sierra Leone	50,23
21	Lituanie	78,84	85	Tonga	63,58	149	Bolivie	49,85
22	Canada	78,57	86	Sainte-Lucie	63,13	150	Niger	49,57
23	Malaisie	78,11	87	Ouzbékistan	63,03	151	Micronésie, Féd. des États	49,48
24	Pologne	77,81	88	Guatemala	62,93	152	Kiribati	49,19
25	Portugal	77,40	89	Îles Samoa	62,17	153	Comores	48,69
26	Émirats arabes unis	76,89	90	Uruguay	61,85	154	Togo	48,57
27	République tchèque	76,71	91	Indonésie	61,52	155	Bénin	48,52
28	Pays-Bas	76,38	92	Kenya	61,22	156	Algérie	47,76
29	France	76,27	93	Seychelles	61,21	157	Burundi	47,37
30	Slovénie	76,14	94	Arabie saoudite	61,11	158	Suriname	47,28
31	Suisse	76,06	95	Salvador	61,02	159	Éthiopie	47,25
32	Espagne	75,73	96	Trinité et Tobago	60,99	160	Mauritanie	47,21
33	République slovaque	75,61	97	Fidji	60,71	161	Zimbabwe	47,10
34	Japon	75,53	98	Zambie	60,54	162	São Tomé-et-Príncipe	46,75
35	Kazakhstan	75,09	99	Philippines	60,40	163	Guinée	46,23
36	Roumanie	74,26	100	Lesotho	60,37	164	Gabon	45,88
37	Biélorussie	74,13	101	Dominique	60,27	165	Irak	45,61
38	Arménie	73,63	102	Koweït	59,55	166	Cameroun	45,27
39	Bulgarie	73,51	103	République dominicaine	59,35	167	Madagascar	45,10
40	Fédération russe	73,19	104	Îles Salomon	59,17	168	Soudan	44,76
41	Hongrie	73,07	105	Honduras	59,09	169	Nigeria	44,63
42	Belgique	73,00	106	Paraguay	59,03	170	Myanmar	44,56
43	Croatie	72,99	107	Népal	58,88	171	Djibouti	44,50
44	Moldavie	72,75	108	Ghana	58,82	172	Guinée-Bissau	41,63
45	Chypre	72,65	108	Namibie	58,82	173	Syrie	41,43
46	Thaïlande	72,53	110	Sri Lanka	58,79	174	Liberia	41,41
47	Mexique	72,29	111	Swaziland	58,34	175	Timor-Leste	40,88
47	Serbie	72,29	112	Belize	58,06	176	Bangladesh	40,84
49	Île Maurice	72,27	113	Antigua-et-Barbuda	58,04	177	Congo, Rép. du	40,58
50	Italie	72,25	114	Équateur	57,97	178	Guinée équatoriale	39,83
51	Monténégro	72,08	115	Ouganda	57,77	179	Yémen	39,57
52	Israël	71,65	116	Argentine	57,45	180	Tchad	39,07
53	Colombie	70,92	117	Barbade	57,42	181	Haïti	38,66
54	Pérou	70,25	118	Jordanie	57,30	182	Angola	38,41
55	Porto Rico (États-Unis)	69,82	119	Papouasie-Nouvelle-Guinée	57,29	183	Afghanistan	38,10
56	Rwanda	69,81	120	Iran	57,26	184	République démocratique du Congo	37,57
57	Chili	69,56	121	Bahamas	56,65	185	République centrafricaine	36,25
58	Albanie	68,90	122	Égypte	56,64	186	Soudan du Sud	33,48
59	Luxembourg	68,81	123	Brésil	56,53	187	Venezuela	33,37
60	Kosovo	68,79	124	Guyane	56,26	188	Libye	33,19
61	Grèce	68,67	125	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	55,91	189	Érythrée	28,05
62	Costa Rica	68,50	126	Liban	55,90	190	Somalie	20,29
63	Bahreïn	68,44	127	Nicaragua	55,75			
64	Mongolie	68,15	128	Tadjikistan	55,34			

Source : Base de données Doing Business.

Remarque : Les classements correspondent à la période allant jusqu'à juin 2016 et sont basés sur la moyenne des scores distance de la frontière (DTF) de chaque économie pour les 10 domaines inclus dans le classement général de cette année. Pour les économies pour lesquelles les données couvrent deux villes, les scores représentent la moyenne pondérée selon la population pour les deux villes. Une flèche indique une amélioration du score entre 2015 et 2016 (et donc une amélioration de l'environnement économique global tel que mesuré par Doing Business), tandis que l'absence de flèche indique qu'aucune amélioration ou dégradation du score n'est intervenue. Le score pour les deux années est basé sur la nouvelle méthodologie.

permet aux entreprises de prospérer et où elle favorise les situations de rente. *Doing Business* mesure la qualité de la réglementation en s'intéressant à ce que l'économie a mis en place en termes de réglementations et de processus susceptibles de produire de bons résultats, en les liant dans chaque cas aux mesures d'efficacité de *Doing Business*. Les scores sont plus élevés pour les économies qui, par exemple, disposent d'un système d'administration foncière doté d'une base de données fiable et émettant des titres de propriété crédibles qui sont considérés comme fiables par le système judiciaire. Un autre moyen par lequel *Doing Business* mesure la qualité de la réglementation est par le biais de l'indice de contrôle de la qualité du bâtiment, qui évalue la qualité des réglementations du secteur du bâtiment, la solidité du contrôle de la qualité et des mécanismes de sécurité, les régimes de responsabilité et d'assurance et les critères d'agrément professionnel qui, en fin de compte, garantissent la sécurité des bâtiments. Pour être efficaces, les systèmes de réglementation de l'activité doivent permettre aux entrepreneurs de mener à bien les tâches liées à leur activité simplement, rapidement et à moindre coût. Une économie obtient donc de meilleurs scores pour le paramètre d'efficacité des réglementations si elle dispose d'un système qui permet aux entrepreneurs de créer une entreprise moyennant un nombre restreint de formalités, en peu de temps et à moindre coût.

L'efficacité des réglementations et la qualité de la réglementation vont de pair. Les économies qui disposent de processus réglementaires efficaces, selon les mesures de *Doing Business* ont aussi tendance à jouir d'une réglementation de bonne qualité. Cependant, l'écart entre ces deux mesures varie considérablement selon la région. Dans les économies de l'OCDE à revenu élevé, le score de distance moyenne de la frontière pour l'efficacité de la réglementation est de 79,4 tandis que la qualité de la réglementation est à la traîne, à 73,4. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et Afrique subsaharienne,

l'écart entre le rendement et la qualité est plus important : pour l'efficacité le score de ces régions se situe entre 65,4 et 56,5 tandis que sur la qualité ils obtiennent respectivement 45,2 et 36,7.

ÉCONOMIES QUI SE SONT LE PLUS AMÉLIORÉES EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION COMMERCIALE EN 2015/2016

En 2015/2016, 137 économies du monde ont mis en œuvre 283 réformes de la réglementation commerciale. Cela représente une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année précédente. En fait, le nombre des économies qui ont mis en place au moins une réforme est passé de 122 à 137, ce qui indique que davantage d'économies s'efforcent de progresser dans les domaines mesurés par *Doing Business*. Et le score de distance de la frontière de 139 économies s'est amélioré ; il est désormais plus facile et moins coûteux de faire des affaires dans ces économies par rapport à l'année précédente. Faisant l'objet de 49 réformes, la création d'entreprise continue d'être l'indicateur qui compte le plus grand nombre de réformes suivie du paiement des taxes et impôts avec 46. 96 % des économies en Europe et en Asie centrale ont mis en place au moins une réforme de *Doing Business*. L'Afrique subsaharienne est la région qui arrive au deuxième rang en termes d'incidence de réformes, avec un taux de 77 % des économies ayant mis en œuvre au moins une réforme comptabilisée par *Doing Business*.

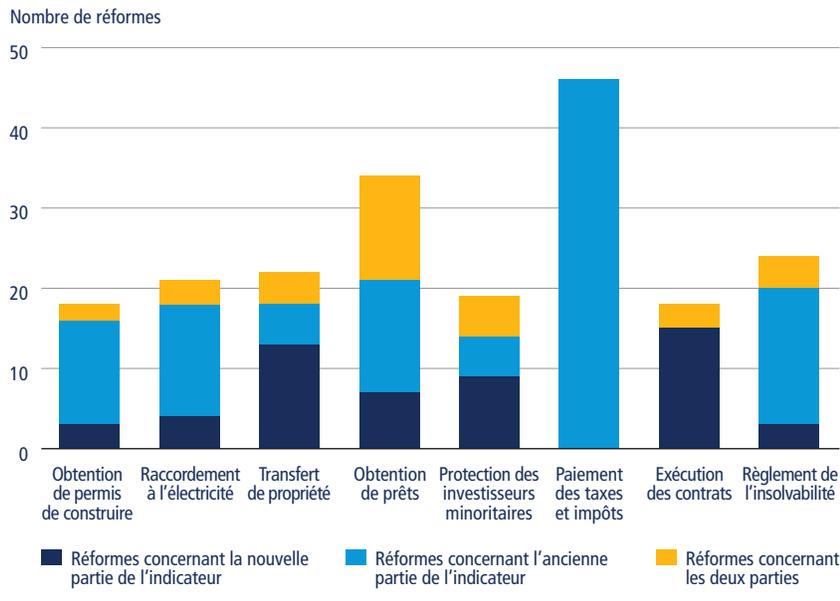
Dix économies se distinguent cette année pour avoir le plus amélioré leur réglementation de l'activité économique — Brunei Darussalam, le Kazakhstan, le Kenya, la Biélorussie, l'Indonésie, la Serbie, la Géorgie, le Pakistan, les Émirats arabes unis et Bahreïn. Le classement en termes de facilité de faire des affaires pour ces économies va de 144 au Pakistan à 16 en Géorgie ; il est en moyenne de 62.

Par rapport aux années précédentes, on relève un moindre nombre de champions de l'amélioration issus de l'Afrique subsaharienne, même si cette région représente plus du quart de toutes les réformes dans le monde.

Concernant l'augmentation de l'intensité de l'effort de réforme, plusieurs explications sont plausibles. L'une est que les économies sont de plus en plus désireuses d'améliorer les conditions de réglementation de l'activité et ont donc tendance à réformer davantage. Une autre est qu'il y a de plus en plus de domaines dans lesquels des réformes peuvent être identifiées suite à l'expansion de la méthodologie de *Doing Business*. Les données indiquent que ces deux facteurs ont apporté une contribution. Un nombre important des réformes mises en œuvre cette année ont concerné les domaines qui ont été ajoutés depuis l'édition 2015 de *Doing Business* (figure 1.4). Environ 26 % des réformes mises en œuvre dans les jeux d'indicateurs élargis n'ont concerné que ces nouveaux domaines. Et 17 % supplémentaires concernaient tant les indicateurs nouveaux qu'anciens. En effet, plus de 40 % de toutes les réformes concernaient au moins l'une des composantes ajoutées depuis l'édition 2015 de *Doing Business*. La fréquence des réformes dans les nouveaux domaines varie considérablement selon les thèmes, la plupart des réformes concernant les indicateurs d'exécution des contrats et de transfert de propriété. Concernant le transfert de propriété, par exemple, cette année les registres du cadastre ont été numérisés et sont désormais consultables en ligne à Jakarta et Surabaya, en Indonésie. L'application en ligne donne accès à une base de données spatiale qui permet aux usagers de vérifier les limites de la propriété. Et dans l'exécution des contrats, le gouvernement rwandais a introduit le système électronique de gestion intégrée des affaires dans les tribunaux de la ville de Kigali ainsi que dans tous les tribunaux de commerce.

Pour une présentation exhaustive des 283 réformes mises en œuvre en 2015/2016

FIGURE 1.4 Réformes *Doing Business* mises en place en 2015/2016 dans les domaines ajoutés depuis l'édition 2015 de *Doing Business*



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Les nouvelles composantes ajoutées depuis l'édition 2015 de *Doing Business* sont : l'indice de contrôle de la qualité du bâtiment pour l'obtention de permis de construire, l'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de la transparence des tarifs pour le raccordement à l'électricité, l'indice de qualité de l'administration foncière concernant le transfert de propriété, l'indice de 3 points de la force d'imposition des droits légaux et l'indice de 2 points de la profondeur des informations relatives à la solvabilité pour l'obtention d'un crédit, l'indice d'étendue de la gouvernance des actionnaires, l'indice de protection des investisseurs minoritaires, l'indice des procédures postérieures à la déclaration et au paiement des impôts, l'indice de qualité des procédures judiciaires pour l'exécution des contrats et l'indice de valeur du régime des faillites pour le règlement de l'insolvabilité.

et en savoir plus sur les économies qui se sont le plus améliorées, reportez-vous au chapitre sur la réforme de l'environnement des affaires.

ÉCONOMIES QUI SE SONT LE PLUS AMÉLIORÉES EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION COMMERCIALE DEPUIS 2003

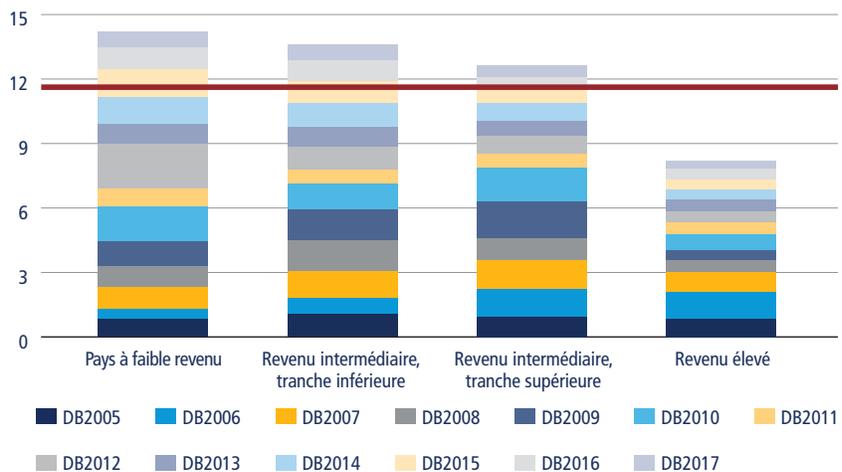
Chaque année, *Doing Business* identifie les réformes importantes mises en œuvre par les économies sur l'ensemble des dix jeux d'indicateurs pris en compte pour l'établissement du classement de la facilité de faire des affaires. Depuis l'édition 2005 de *Doing Business*, plus de 2 900 réformes réglementaires ont été mises en place dans 186 économies. Seuls les Kiribati, la Libye, la Somalie et le Soudan du Sud n'ont pas mis en œuvre une réforme répertoriée par les indicateurs

Doing Business. La plupart de ces réformes ont été le fait d'économies à faible revenu et à revenu intermédiaire, conduisant à des améliorations plus significatives en matière de réglementation économique que dans les économies à revenu élevé. L'écart entre les économies à revenu élevé et à faible revenu a donc tendance à se rétrécir pour ce qui est de la qualité et de l'efficacité de la réglementation de l'activité économique (figure 1.5).

L'intensité de réforme varie considérablement entre les régions. Ayant réalisé plus de 26 réformes par économie depuis 2004, l'Europe et l'Asie centrale sont la région qui a réformé le plus intensément depuis que *Doing Business* a commencé à recueillir des données sur la réglementation de l'activité économique. La moyenne mondiale est d'environ 15 réformes par économie. Ces réformes ont permis d'apporter des améliorations significatives à la réglementation de l'activité économique. Depuis 2004, les économies d'Europe et d'Asie centrale ont amélioré de plus de 20 points en moyenne leur score de distance de la

FIGURE 1.5 Les économies à faible revenu ont apporté des améliorations plus substantielles au fil du temps en matière de qualité et d'efficacité des réglementations commerciales

Amélioration moyenne d'une année sur l'autre du score de distance de la frontière



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : La ligne rouge indique l'amélioration globale moyenne du score de distance de la frontière depuis 2004. Cette mesure a été standardisée pour se situer dans une fourchette de 0 à 100, 100, représentant la frontière. En raison des modifications apportées au fil des années à la méthodologie, aux économies évaluées et aux indicateurs utilisés, les améliorations sont mesurées d'une année sur l'autre en se fondant sur des paires d'années consécutives avec des données comparables.

frontière, se hissant en deuxième position dans le classement régional derrière les économies à revenu élevé de l'OCDE pour la réglementation la plus favorable aux affaires (figure 1.6).

Comment l'Europe et l'Asie centrale y sont-elles parvenues ? Les domaines les plus réformés de *Doing Business* en Europe et en Asie centrale sont la création d'entreprise, le paiement des taxes et impôts et l'obtention de prêts. La Géorgie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, la Biélorussie, l'Arménie et la Russie sont les économies qui ont fait le plus de réformes en Europe et en Asie centrale, avec la mise en œuvre de plus de 30 réformes chacune depuis 2004. De plus, sept économies de la région — Arménie, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine et Ukraine — ont fait des réformes affectant l'ensemble des indicateurs *Doing Business*. Treize autres économies ont mis en place des réformes dans huit à 10 des domaines évalués par *Doing Business*. Cela montre que les économies ont tendance à étendre leurs efforts de réforme pour

englober de multiples environnements de réglementation commerciale plutôt que de choisir un axe de réforme étroit.

Les régions qui comptent le plus faible nombre moyen de réformes par économie sont l'Asie de l'Est et le Pacifique avec 13 réformes par économie depuis 2004. C'est en partie dû au fait que les îles du Pacifique ont mis du temps à lancer des réformes. Les économies à revenu élevé de l'OCDE enregistrent l'amélioration moyenne la plus faible, principalement à cause de la moindre marge de progrès possible. Il est difficile de continuer à progresser lorsque l'on est déjà très proche du sommet.

Réformer les conditions requises pour créer une entreprise est de loin le domaine le plus communément ciblé par les réformes — 586 réformes ont été identifiées concernant la création d'un indicateur de l'activité économique depuis 2004 (figure 1.7). Seules 14 économies n'ont pas amélioré leurs processus d'immatriculation. L'une de ces économies est la République bolivarienne du

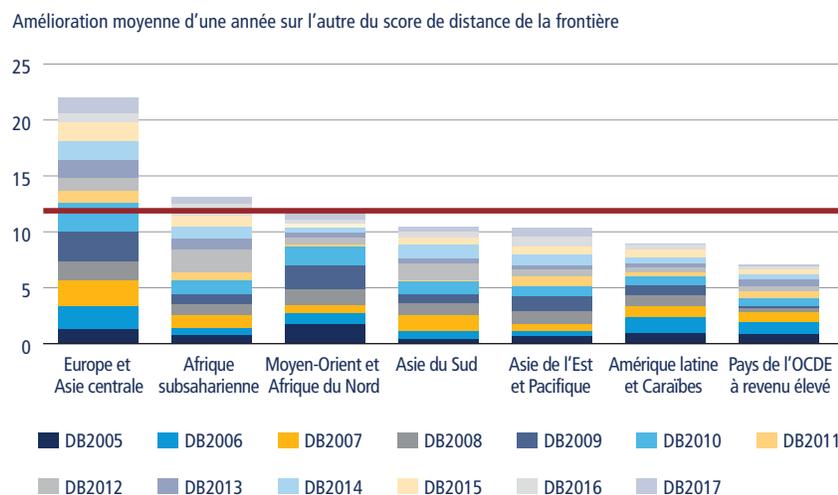
Venezuela, où il faut 230 jours pour créer une entreprise, soit nettement plus que la moyenne mondiale de 21 jours (au lieu de 51 jours en 2003). En fait, l'année dernière, le Venezuela a encore allongé le processus — accroissant sa durée de 44 jours — en réduisant les horaires de travail du secteur public en pleine crise énergétique.

Le jeu d'indicateurs associé au deuxième plus grand nombre de réformes est le paiement des taxes et impôts, avec 443 réformes mises en œuvre depuis 2004. Mais les réformes identifiées au titre des indicateurs de l'obtention de prêts — bien qu'au nombre de 400 seulement — ont généré la plus forte amélioration du score de distance de la frontière. Les données montrent également que les systèmes des tribunaux, identifiés dans les jeux d'indicateurs d'exécution des contrats et de règlement de l'insolvabilité, sont les institutions les moins fréquemment réformées.

RELATION ENTRE LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE ET L'INÉGALITÉ DES REVENUS

Un rapport récent de la Banque mondiale sur la pauvreté et la prospérité partagée apporte des éléments nouveaux sur l'état du monde en matière d'inégalité des revenus. L'inégalité de revenus au niveau national s'est réduite dans un plus grand nombre d'économies qu'elle ne s'est accentuée depuis 2008 (sur un échantillon de 81 économies). Toutefois, la moyenne globale des inégalités de revenu au niveau national est aujourd'hui plus grande qu'il y a 25 ans.¹⁶ En effet, l'inégalité des revenus est une préoccupation importante. Une inégalité excessive des revenus peut avoir de nombreux effets négatifs, notamment une instabilité politique et des troubles civils. Les déterminants des inégalités de revenus ont été largement étudiés dans la littérature économique — ce qui l'accroît, ce qui peut la réduire et ses conséquences négatives. Par exemple, il a été démontré

FIGURE 1.6 L'Europe et l'Asie centrale se sont nettement plus améliorées en matière de réglementation commerciale au fil du temps que toute autre région

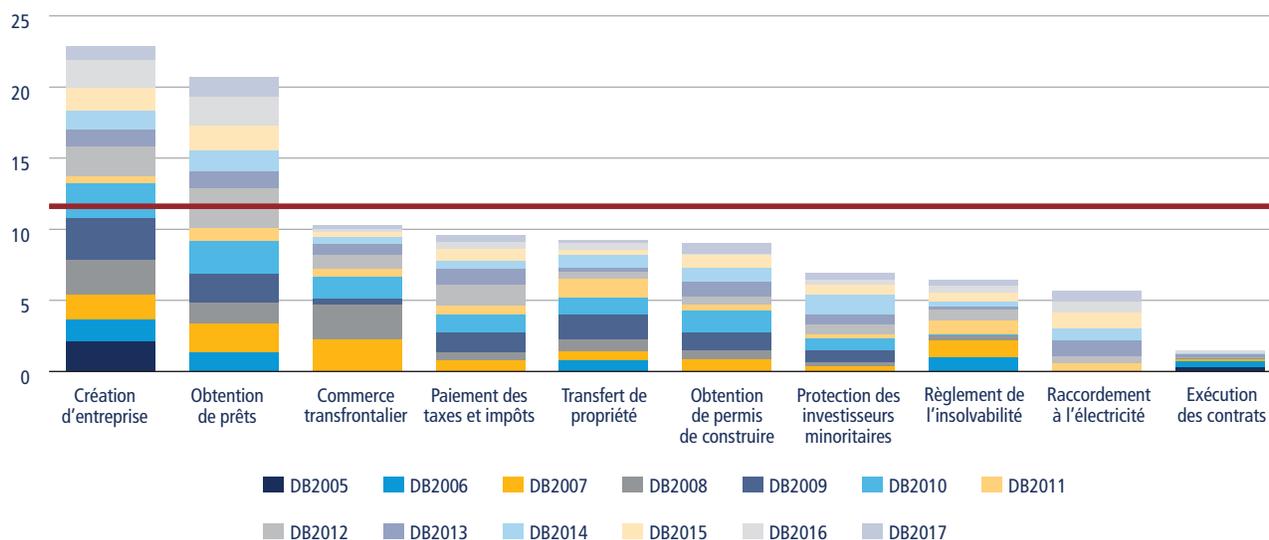


Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : La ligne rouge indique l'amélioration globale moyenne du score de distance de la frontière depuis 2004. Cette mesure a été standardisée pour se situer dans une fourchette de 0 à 100, 100, représentant la frontière. En raison des modifications apportées au fil des années à la méthodologie, aux économies évaluées et aux indicateurs utilisés, les améliorations sont mesurées d'une année sur l'autre en se fondant sur des paires d'années consécutives avec des données comparables.

FIGURE 1.7 C'est dans le domaine de la création d'entreprise que les économies ont le plus amélioré les processus réglementaires

Amélioration moyenne d'une année sur l'autre du score de distance de la frontière



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : La ligne rouge indique l'amélioration globale moyenne du score de distance de la frontière depuis 2004. Cette mesure a été standardisée pour se situer dans une fourchette de 0 à 100 ; 100 représentant la frontière. En raison des modifications apportées au fil des années à la méthodologie, aux économies évaluées et aux indicateurs utilisés, les améliorations sont mesurées d'une année sur l'autre en se fondant sur des paires d'années consécutives avec des données comparables.

que des politiques comme le développement de la petite enfance, l'éducation universelle et les soins de santé ainsi que des investissements d'infrastructure dans le réseau routier et l'électrification avaient des effets positifs sur la réduction de l'inégalité des revenus.¹⁷

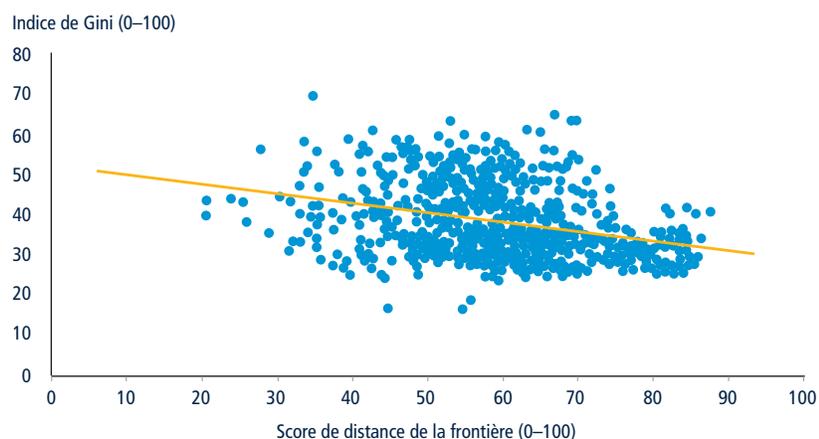
Plusieurs études récentes établissent un lien entre le ralentissement de la croissance économique et le creusement de l'inégalité des revenus, bien que la validité de ces résultats soit contestée.¹⁸ L'analyse de la croissance se fonde généralement sur des données portant sur plusieurs pays et plusieurs années. Ces données tendent à avoir des caractéristiques statistiques qui compliquent la recherche de causalité et l'identification de liens entre les variables. De plus, les données sur les inégalités dans un cadre multi-pays et sur un certain temps sont très limitées et peuvent souvent être imputées entre plusieurs années. Ceci étant, les études liant inégalité et croissance économique indiquent, par exemple, qu'une inégalité des revenus plus prononcée est associée

à une assiette fiscale plus petite et donc à une moindre perception de l'impôt et à un plus fort endettement des États.¹⁹ Il y a aussi une composante de genre dans la disparité des revenus ; les données montrent que lorsque les niveaux d'inégalité entre les sexes sont élevés, les niveaux d'inégalité des revenus sont également élevés.²⁰ L'inégalité des sexes se manifeste à différents niveaux : éducation, accès aux biens et investissement globalement faible dans les jeunes filles et les femmes.²¹

Une multitude d'indices confirment que les différences entre pays en ce qui concerne la qualité de la réglementation commerciale sont fortement corrélées avec les différences de revenu par habitant entre ces économies.²² Mais la réglementation commerciale peut-elle aussi être un facteur permettant d'expliquer la différence de revenus entre les personnes vivant au sein d'un même pays ? Une réglementation commerciale transparente et accessible facilite l'accès aux marchés des personnes de tous niveaux de revenu

ainsi que le développement de leurs entreprises et leur évolution dans l'univers bureaucratique. Les personnes à faible revenu sont plus susceptibles de tirer parti d'une réglementation transparente parce que, contrairement aux personnes fortunées, elles ne peuvent pas se permettre d'avoir recours à des experts qui les aident à naviguer dans le système et elles sont plus susceptibles de ne pas profiter d'opportunités économiques lorsque la réglementation commerciale est lourde. En fait, les études montrent que là où la réglementation commerciale est simple et accessible, les entreprises sont de plus petite taille au départ et la taille de l'entreprise peut donner une bonne indication du revenu de l'entrepreneur.²³ Les données de *Doing Business* confirment cette notion. Il y a une association négative entre l'indice de Gini, qui mesure l'inégalité des revenus au sein d'une économie, et le score de distance de la frontière, qui mesure la qualité et l'efficacité de la réglementation de l'activité économique, lorsque les données sont comparées dans le temps (figure 1.8).

FIGURE 1.8 Les économies dotées d'une réglementation plus favorable aux affaires ont tendance à avoir des niveaux inférieurs d'inégalités des revenus en moyenne



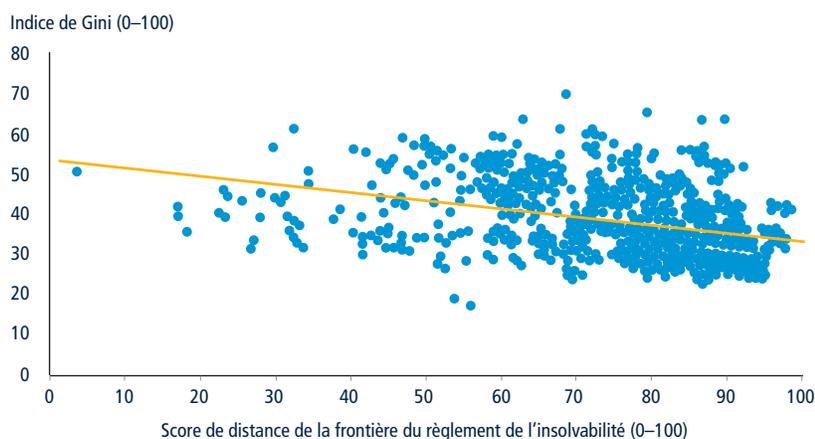
Sources : Base de données *Doing Business* ; PovcalNet (<http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>), Banque mondiale.

Remarque : Cette figure compare le score de distance de la frontière à l'indice de Gini calculé dans PovcalNet. Les données vont de 2003 à 2013 et portent sur 713 observations. La corrélation entre l'indice de Gini et le score de distance de la frontière est de - 0,33. La relation est significative au niveau de 1 % après neutralisation du revenu par habitant et des dépenses publiques.

Les données sur plusieurs années et plusieurs économies montrent que lorsque les économies améliorent la réglementation commerciale, l'inégalité des revenus a tendance à diminuer en parallèle. Bien que ces résultats soient des associations et n'impliquent pas de lien de causalité, il est important d'identifier

une telle relation. Les résultats diffèrent selon les domaines réglementaires. Faciliter l'entrée et la sortie du marché — comme mesuré par les indicateurs de création d'entreprise et de règlement de l'insolvabilité — est ce qui est le plus lié à une réduction de l'inégalité des revenus (figures 1.9 et 1.10). Ces deux indicateurs

FIGURE 1.9 Les économies dans lesquelles il est facile de créer une entreprise ont tendance à avoir de moindres niveaux d'inégalité des revenus en moyenne



Sources : Base de données *Doing Business* ; PovcalNet (<http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>), Banque mondiale.

Remarque : Cette figure compare le score de distance de la frontière de l'indicateur de création d'entreprise à l'indice de Gini calculé dans PovcalNet. Les données vont de 2003 à 2013 et portent sur 713 observations. La corrélation entre l'indice de Gini et le score de distance de la frontière est de - 0,35. La relation est significative au niveau de 1 %.

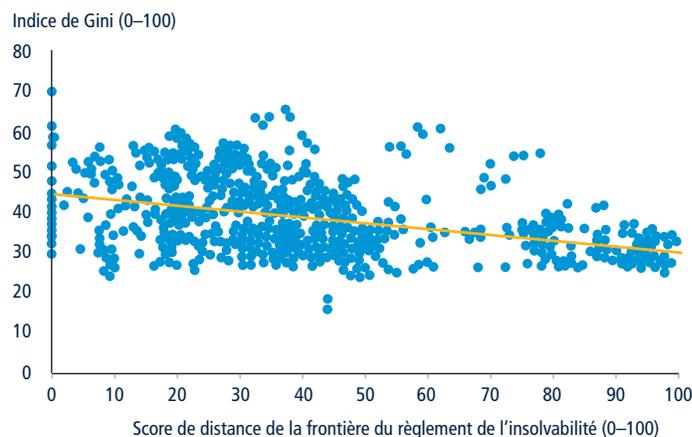
Doing Business sont axés sur l'égalisation des chances et l'accès aux marchés.

CONTENU DU RAPPORT DE CETTE ANNÉE

Le rapport de cette année présente six études de cas et deux annexes. Les études de cas portent sur les domaines pris en compte dans le classement de la facilité de faire des affaires tandis que les annexes couvrent des domaines qui ne figurent pas dans le classement. Les études de cas et les annexes soit présentent de nouveaux indicateurs, soit dérivent de nouveaux axes de réflexion des données recueillies par le biais de modifications de la méthodologie appliquées au cours des deux dernières années.

L'étude de cas de raccordement à l'électricité met en relief l'importance d'une alimentation électrique fiable pour les entreprises et passe en revue les difficultés et les réussites de quatre économies très différentes — le Cameroun, le Guatemala, l'Indonésie et le Pakistan. Cette année, deux études de cas sur l'obtention de prêts sont présentées, l'une axée sur l'indice se concentrant sur la force d'imposition des droits légaux et une autre centrée sur la profondeur des informations relatives à la solvabilité. L'étude de cas sur l'indice de force d'imposition des droits légaux s'intéresse à deux approches du processus de réforme, l'une dans laquelle l'économie rejette complètement les lois et réglementations existantes et instaure un nouveau cadre global pour les transactions sécurisées et un autre dans lequel l'économie fait des réformes au coup par coup tout en préservant le cadre général existant. L'étude de cas sur la profondeur des informations relatives à la solvabilité met en évidence l'importance d'un bureau ou d'un registre d'information sur le crédit qui fonctionne bien pour l'inclusion financière et examine comment augmenter leur couverture en élargissant les sources d'information. L'étude de cas sur la protection des investisseurs minoritaires

FIGURE 1.10 Les économies dans lesquelles il est facile d'arrêter une entreprise ont tendance à avoir de moindres niveaux d'inégalité des revenus en moyenne



Sources : Base de données *Doing Business* ; PovcalNet (<http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>), Banque mondiale.

Remarque : Cette figure compare le score de distance de la frontière de l'indicateur de règlement de l'insolvabilité à l'indice de Gini calculé dans PovcalNet. Les données vont de 2003 à 2013 et portent sur 713 observations. La corrélation entre l'indice de Gini et le score de distance de la frontière est de -0,40. La relation est significative au niveau de 5 % après neutralisation du revenu par habitant et des dépenses publiques.

analyse les réformes concernant les nouvelles parties de l'indicateur. Les réformes mises en œuvre en Inde et en Suisse sont discutées en détail. L'étude de cas sur le paiement des taxes et impôts présente et analyse les nouvelles données sur les procédures postérieures à la déclaration. Enfin, l'étude de cas sur le commerce transfrontalier souligne l'importance des guichets uniques et des systèmes électroniques pour simplifier la logistique commerciale et réduire la corruption.

Les deux annexes présentent l'analyse des données pour deux sujets, la réglementation du marché de l'emploi et les marchés publics. Les ventes à l'État constituent un indicateur pilote cette année, couvrant 78 économies.

REMARQUES

- Pour 11 économies, les données sont également recueillies pour la deuxième plus grande ville d'affaires (voir tableau 12A.1 à la fin des notes sur les données).
- La corrélation entre l'ancienne et la nouvelle partie de l'indicateur du paiement des taxes et impôts est de 0,92.
- Amin, 2010 ; Bruhn, 2009.
- OCDE, 2014a.
- Groupe de la Banque mondiale, 2015a.
- Klasen, 1999 ; Duflo, 2012.
- Gonzales et al., 2015.
- Elborgh-Woytek et al., 2013 ; Duflo, 2012 ; Revenga et Shetty, 2012 ; Banque mondiale, 2011.
- Esteve-Volart, 2000 et 2004.
- Iqbal et al., 2016.
- OCDE, 2012.
- Hallward-Driemeier et Hasan, 2012.
- Deininger et al., 2010.
- Ali et al., 2014.
- L'Union européenne estime que les marchés publics représentent entre 10 et 25 % du PIB à l'échelle mondiale (voir <http://ec.europa.eu/trade/policy/accessing-markets/public-procurement/>). L'OMC estime que les marchés publics représentent entre 10 et 15 % du PIB. (Voir https://www.wto.org/english/tratop_e/gproc_e/gproc_e.htm).
- Banque mondiale, 2016.
- Banque mondiale, 2016.
- Kraay, 2015.
- Aizenman et Jinjark, 2012.
- Gonzales et al., 2015.
- Dollar et Gatti, 1999 ; Banque mondiale, 2011.
- Marimon et Quadrini, 2008 ; Barseghyan, 2008 ; Freund et Bolaky, 2008.
- Klapper et al., 2006.



À propos de *Doing Business*

Le rapport *Doing Business* est fondé sur le principe que l'activité économique, et plus particulièrement le développement du secteur privé, profite de règles claires et cohérentes. Des règles qui établissent et clarifient les droits de propriété, facilitent le règlement des litiges, améliorent la prévisibilité des interactions économiques et assurent aux parties contractantes des protections essentielles contre les abus et l'arbitraire. De telles règles contribuent bien plus efficacement à fournir aux agents économiques des incitations de nature à promouvoir la croissance et le développement, lorsqu'elles sont conçues de manière suffisamment efficace, transparente, accessible à ceux qu'elles visent et peuvent être mises en œuvre à un coût raisonnable. La qualité des règles détermine aussi fondamentalement comment les sociétés distribuent les dividendes et financent le coût du développement des stratégies et politiques.

Une bonne réglementation est essentielle à l'inclusion sociale. Pour promouvoir la croissance — et permettre à tous, quel que soit leur niveau de revenu d'en bénéficier — il faut créer des conditions dans lesquelles de nouveaux venus dynamiques et inventifs peuvent monter leurs propres affaires, et les entreprises efficaces peuvent investir et prospérer. L'impact des politiques publiques sur les opérations quotidiennes des petites et moyennes entreprises est une préoccupation centrale de *Doing Business*. L'objectif est de promouvoir des réglementations qui sont conçues pour être efficaces, accessibles à tous et simples à mettre en place. Des réglementations

contraignantes empêchent les entreprises de prospérer, alors qu'une réglementation efficace, transparente et facile à appliquer, facilite l'innovation et le développement des entreprises, et permet aux futurs entrepreneurs d'affronter la concurrence sur un pied d'égalité.

Doing Business évalue les éléments de la réglementation des affaires concernant les entreprises locales sur une base objective. Le projet cible les petites et moyennes entreprises implantées dans la plus grande métropole d'affaires de l'économie. Sur la base d'études de cas types, *Doing Business* présente des indicateurs quantitatifs sur les réglementations applicables aux entreprises aux différents stades de leur cycle de vie. Les résultats pour chaque économie peuvent être comparés à ceux des 189 autres économies et dans le temps.

FACTEURS COUVERTS PAR DOING BUSINESS

Doing Business évalue plusieurs aspects importants de la réglementation des affaires qui s'applique aux entreprises locales. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation applicable dans les domaines suivants : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité (tableau 2.1). *Doing Business* évalue également certains aspects de la réglementation du marché

- *Doing Business* évalue des aspects de la réglementation des affaires qui ont une incidence sur les petites et moyennes entreprises implantées dans la plus grande métropole d'affaires de chaque économie en partant d'études de cas types. Il considère aussi une deuxième ville dans onze économies.
- *Doing Business* couvre onze aspects de la réglementation des affaires dans 190 économies. Dix des onze domaines considérés — création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité — sont pris en compte dans le score sur la distance de la frontière et le classement sur la facilité de faire des affaires. *Doing Business* évalue également certains aspects de la réglementation du marché du travail, qui n'est pas prise en compte dans ces deux indicateurs.
- *Doing Business* utilise quatre principales sources d'information : les lois et réglementations applicables, les personnes interrogées pour le rapport, les autorités des économies couvertes par l'étude et les services régionaux du Groupe de la Banque mondiale.
- Au cours des 14 dernières années, plus de 39 000 spécialistes appartenant à 190 économies ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs de *Doing Business*.
- Le rapport de cette année élargit la série d'indicateurs relative au paiement des taxes et impôts pour couvrir les procédures ultérieures à la déclaration (ce qui se passe après le paiement des impôts et taxes par l'entreprise), notamment le remboursement d'impôts et taxes, le contrôle fiscal et les recours administratifs en matière d'impôts.
- *Doing Business* introduit la question du genre dans quatre des onze séries d'indicateurs. Les indicateurs création d'entreprise, transfert de propriété et exécution des contrats prennent en compte cette dimension pour la première fois cette année. Les données sur la réglementation relative au marché du travail prenaient déjà en compte le genre dans le rapport de l'année dernière.

TABLEAU 2.1 Domaines couverts par *Doing Business*—11 aspects de la réglementation des affaires

Série d'indicateurs	Ce qui est mesuré
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée
Obtention d'un permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs
Transfert de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière
Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité
Protection des investisseurs minoritaires	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise
Paiements des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation fiscale ainsi que les procédures postérieures à la déclaration
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine
Réglementation du marché du travail	Souplesse de la réglementation du travail et aspect de la qualité de l'emploi

du travail. Bien que le rapport ne présente pas le classement général des économies en fonction des indicateurs relatifs à la réglementation du marché du travail, et ne prenne pas en compte ce domaine dans le score de distance de la frontière ni dans le classement de la facilité de faire des affaires, il présente les données utilisées pour ces indicateurs.

Critères de sélection des indicateurs

Le choix des onze séries d'indicateurs *Doing Business* a été dicté par les travaux de recherche économique et les données recueillies auprès des entreprises dans le cadre des enquêtes réalisées par la Banque mondiale.¹ Ces enquêtes mettent en évidence les principaux obstacles à l'activité économique mentionnés par les dirigeants de plus de 130 000 entreprises dans 139 économies. L'accès au crédit et à l'électricité, par exemple, figurent parmi les facteurs recensés dans les enquêtes comme étant importants pour les entreprises, et ils ont été pris en compte

dans la définition des indicateurs *Doing Business*, intitulés obtention de prêts et raccordement à l'électricité.

La définition des indicateurs *Doing Business* repose également sur les théories de recherches approfondies et sur les documents publiés sur la contribution des institutions au développement économique. En outre, les documents de référence qui ont permis de mettre au point la méthodologie applicable à chaque série d'indicateurs *Doing Business* ont démontré l'influence des règles et réglementations évaluées par *Doing Business* sur les résultats économiques tels que le volume des échanges commerciaux, l'investissement étranger direct, la capitalisation boursière et le crédit privé en pourcentage du PIB.²

Certains indicateurs *Doing Business* donnent un score plus élevé lorsque les réglementations sont plus nombreuses et les institutions plus efficaces (comme les tribunaux ou les agences d'évaluation du crédit). Des scores plus élevés sont

attribués lorsque les critères sont plus rigoureux, par exemple en ce qui concerne la divulgation des transactions de parties liées dans le domaine de la protection des investisseurs minoritaires. Des scores élevés sont aussi attribués en cas de simplification des moyens de mise en œuvre des réglementations maintenant les coûts de conformité à un bas niveau (par exemple, pour alléger les charges imposées par les formalités de création d'entreprise grâce à l'établissement d'un guichet unique ou d'un portail unique en ligne). Enfin, les scores de *Doing Business* récompensent les économies qui utilisent un système de réglementation axé sur le risque pour remédier aux préoccupations sociales et environnementales, par exemple en alourdissant le cadre réglementaire des activités posant un risque élevé pour la population, et en allégeant pour les activités à faible risque. Ainsi les économies qui sont le mieux classées sur la facilité de faire des affaires ne sont pas celles qui n'ont pas de réglementation, mais celles dont les pouvoirs publics ont su créer des réglementations qui facilitent les interactions sur le marché sans entraver inutilement le développement du secteur privé.

La distance de la frontière et le classement de la facilité de faire des affaires

Afin d'offrir des perspectives différentes sur les données, *Doing Business* présente des données pour chaque indicateur et pour deux mesures globales : la distance de la frontière et la facilité de faire des affaires. La distance de la frontière aide à évaluer l'efficacité de la réglementation dans l'absolu et à déterminer dans quelle mesure elle s'améliore avec le temps. Cette mesure montre le chemin restant à parcourir pour chaque économie afin d'atteindre la « frontière » qui représente la meilleure performance observée sur chacun des indicateurs dans l'ensemble des économies étudiées depuis 2005 par *Doing Business* ou la troisième année pour laquelle des données sont recueillies pour l'indicateur. La frontière est la valeur la plus élevée possible pour les

indicateurs calculés sous forme de score, comme l'indice de fiabilité des garanties, ou de qualité de l'administration foncière. Cela souligne l'écart entre la performance économique d'une économie et la meilleure performance réalisée à un moment quelconque, ce qui permet d'évaluer le changement absolu intervenu au fil du temps dans le cadre réglementaire de l'économie, tel que mesuré par *Doing Business*. Le score de distance de la frontière est d'abord calculé pour chaque domaine étudié ; ensuite la moyenne de tous les scores obtenus est calculée ce qui permet d'obtenir la distance globale par rapport à la frontière. Le classement sur la facilité de faire des affaires complète la mesure de distance de la frontière en fournissant des informations sur l'efficacité relative de la réglementation des affaires dans une économie par rapport aux autres économies étudiées par *Doing Business*.

Doing Business utilise la méthode des moyennes simples pour pondérer les indicateurs, établir les classements et mesurer la distance de la frontière.³

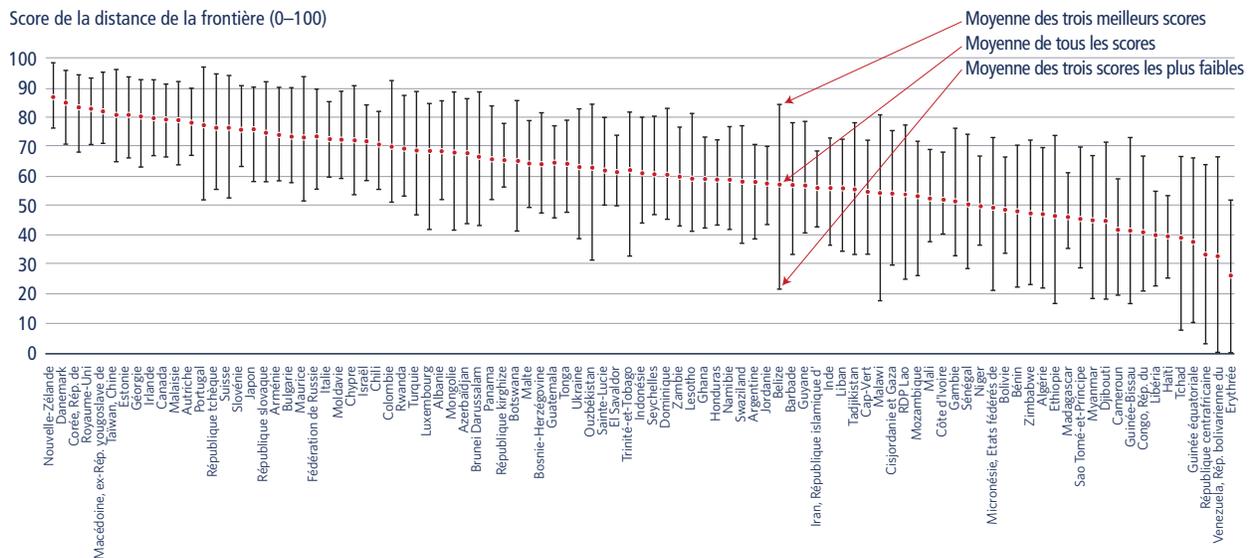
Chaque domaine étudié par *Doing Business* correspond à un aspect différent du cadre de la réglementation des entreprises. La distance de la frontière et le classement de chaque économie varient, souvent de manière considérable, selon les domaines. Cela illustre le fait qu'une économie peut être très performante dans un domaine de réglementation et moins performante dans un autre (figure 2.1). Pour avoir une idée des variations de résultats d'une économie selon les différents domaines de réglementation, il suffit d'examiner son score de distance de la frontière sur l'ensemble des domaines (Voir les tableaux par économies). Le Maroc, par exemple, a un score global de 67,50 pour la distance de la frontière, ce qui signifie qu'il a couvert les deux tiers de la distance à parcourir pour passer de la performance la plus basse à la meilleure. Son score est de 92,34 pour la création d'entreprise, 83,51 pour le paiement des taxes et impôts et 81,12 pour le commerce transfrontalier, mais de seulement 33,89 pour le règlement de l'insolvabilité, 45 pour l'obtention de prêts et 53,33 pour la protection des investisseurs minoritaires.

FACTEURS NON COUVERTS PAR DOING BUSINESS

Il y a de nombreux domaines importants que *Doing Business* ne couvre pas, et même dans les domaines étudiés, les indicateurs ont une portée limitée (tableau 2.2). *Doing Business* n'évalue pas l'ensemble des facteurs, des politiques et des institutions qui influent sur la qualité du cadre de l'activité économique d'une économie ou sur la compétitivité nationale. Par exemple, il ne prend pas en compte la stabilité macroéconomique, le développement du système financier, la taille du marché, la fréquence des pots-de-vin et de la corruption, ni la qualité de la main-d'œuvre.

Le champ est délibérément limité, même sur le nombre relativement restreint d'indicateurs pris en compte dans *Doing Business*. Par exemple, les délais et les coûts relatifs à la logistique de l'import-export de marchandise sont pris en compte dans les indicateurs sur le commerce transfrontalier, mais pas les

FIGURE 2.1 Le cadre réglementaire d'une économie peut être plus favorable aux entreprises dans certains domaines que dans d'autres



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Les scores correspondent à la distance de la frontière dans les dix domaines couverts par cet indicateur dans le rapport *Doing Business* de cette année. La figure a une valeur indicative uniquement ; elle ne montre pas les 190 économies couvertes par le rapport de cette année. Pour le score de distance de la frontière dans chaque domaine pour l'ensemble des économies, voir les tableaux par économie.

TABLEAU 2.2 Domaines non couverts par *Doing Business*

Exemples de domaines non couverts
Stabilité macroéconomique
Développement du système financier
Qualité de la main-d'œuvre
Fréquence des pots-de-vin et de la corruption
Taille du marché
Manque de garanties
Exemples d'aspects non pris en compte dans les domaines couverts
Sous paiement des taxes et impôts : taux d'imposition du revenu des personnes physiques
Sous obtention de prêts : orientation de la politique monétaire et la facilité ou difficulté d'accès au crédit qui en découle pour les entreprises
Sous commerce transfrontalier : droits d'entrée et de sortie
Sous règlement de l'insolvabilité : réglementation sur les faillites personnelles

droits de douane ni le coût du transport international. *Doing Business* offre, par le biais de ces indicateurs, une vue étroite des problèmes structurels auxquels se heurtent les entreprises, en particulier dans les économies en développement. *Doing Business* n'évalue pas l'effet que des routes, un réseau ferroviaire, des ports et des systèmes de communication inadéquats peuvent avoir sur les charges d'une entreprise et leurs conséquences en termes de compétitivité (si ce n'est que les indicateurs relatifs au commerce transfrontalier mesurent indirectement la qualité des ports et des liaisons transfrontalières). Comme pour les indicateurs sur le commerce transfrontalier tous les aspects de la législation commerciale ne sont pas couverts par ceux concernant la création d'entreprise ou la protection des investisseurs minoritaires. Or, même si *Doing Business* n'évalue que certains aspects de chaque domaine étudié, les réformes de la réglementation des affaires ne doivent pas se limiter seulement à ces aspects, car ceux qui sont omis demeurent importants.

Doing Business ne tente pas de quantifier tous les coûts et avantages d'une loi ou d'une réglementation particulière pour la société dans son ensemble. Les indicateurs concernant le paiement des taxes et impôts servent à évaluer le taux

d'imposition total, qui en tant que tel représente un coût pour les entreprises. Cependant, ils n'évaluent pas, et ne visent pas à évaluer, les avantages des programmes sociaux et économiques financés par les recettes fiscales. L'évaluation de la qualité et de l'efficacité de la réglementation des affaires est un élément à prendre en compte dans le

débat sur la charge que représente pour les entreprises la réalisation d'objectifs réglementaires, qui peuvent varier d'une économie à une autre. *Doing Business* constitue un bon point de départ pour ce débat et devrait être utilisé parallèlement à d'autres sources de données.

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA METHODOLOGIE

La méthodologie de *Doing Business* a été conçue comme un outil facile à utiliser pour comparer des aspects particuliers de la réglementation des affaires. Ses points forts et ses points faibles doivent être compris lors de l'utilisation des données (tableau 2.3).

Permettre la comparabilité des données de différentes économies du monde est d'une importance centrale pour les indicateurs *Doing Business*. C'est pourquoi les indicateurs sont élaborés à partir d'études de cas types assorties d'hypothèses particulières. Une de ces hypothèses

TABLEAU 2.3 Points forts et points faibles de la méthodologie de *Doing Business*

Aspect	Avantages	Points faibles
Utilisation d'études de cas types	L'utilisation d'études de cas types à l'échelle mondiale rend les données comparables entre économies et la méthodologie transparente.	La base de données est réduite. Seules les réformes réglementaires dans les domaines étudiés peuvent être systématiquement évaluées : les études de cas peuvent ne pas être très représentatives pour une économie particulière.
Accent mis sur la plus grande métropole d'affaires ^a	Le travail de collecte de données est raisonnable (d'un bon rapport coût-efficacité) et les données sont comparables.	Les données recueillies pour une économie sont moins représentatives s'il existe des écarts importants d'une ville à l'autre.
Accent mis sur le secteur formel de l'économie	Cible l'attention sur le secteur formel dans lequel la réglementation a un impact et où les entreprises sont le plus productives.	Ne parvient pas à refléter les réalités du secteur informel — lacune grave dans les économies où ce secteur est important — ni celle des entreprises étrangères dans les économies où elles se heurtent à des types de difficultés différentes.
Recours à des experts	Garantit que les données reflètent les connaissances de ceux qui sont les mieux familiarisés avec les types d'opérations évaluées.	Les indicateurs sont moins à même de saisir les disparités entre les expériences des entrepreneurs.
Accent mis sur la législation	Les indicateurs sont concrets, car la législation est ce que les responsables politiques peuvent modifier.	Lorsque la législation n'est pas systématiquement appliquée, les modifications apportées à la réglementation ne produisent pas les résultats attendus.

Source : Base de données *Doing Business*.

a. Dans les économies qui comptaient plus de 100 millions d'habitants en 2013, *Doing Business* évalue la réglementation des affaires dans les deux plus grandes métropoles d'affaires.

est que l'entreprise type — objet d'étude de *Doing Business* — est implantée dans la plus grande métropole d'affaires de l'économie. Dans la réalité, la réglementation des affaires et son application, notamment dans les États fédéraux et les économies de taille importante, peuvent ne pas être homogènes dans l'ensemble de l'économie. La collecte de données pour chacune des juridictions composant les 190 économies couvertes par *Doing Business* n'est toutefois pas réalisable. Néanmoins, dans les économies où les responsables souhaitent recueillir des données au niveau local, au-delà de la principale métropole d'affaires, *Doing Business* a complété ses indicateurs mondiaux par des études infranationales (encadré 2.1). Depuis son rapport de 2015, *Doing Business* couvre également la deuxième métropole d'affaires dans les économies ayant une population de plus de 100 millions d'habitants en 2013.

Doing Business est conscient des limites des hypothèses et études de cas types. Si de telles hypothèses limitent les possibilités de généralisation, elles contribuent néanmoins à assurer la comparabilité des données. Certains sujets étudiés par *Doing Business* sont complexes, ce qui explique l'importance de définir clairement les scénarios types. Par exemple, le scénario type concerne généralement une société à responsabilité limitée ou une entité juridiquement équivalente. Cette hypothèse s'explique par deux raisons. D'une part, la société à responsabilité limitée de droit privé est le type d'entreprise le plus courant dans de nombreuses économies du monde (dans le cas des entreprises comptant plus d'un propriétaire). D'autre part, ce choix reflète l'objectif central de *Doing Business*, qui est d'élargir les possibilités de création d'entreprise : les investisseurs sont encouragés à se lancer dans l'entrepreneuriat lorsque les pertes potentielles se limitent à leur apport.

Les indicateurs *Doing Business* supposent également que les entrepreneurs connaissent et appliquent la réglementation

en vigueur. Dans la pratique, les entrepreneurs ne sont pas toujours conscients des démarches à effectuer ou ne savent pas toujours comment appliquer les règles et peuvent perdre un temps considérable à trouver des réponses. Toutefois, ils peuvent aussi intentionnellement enfreindre la loi — en omettant par exemple de s'affilier à un organisme de sécurité sociale. Les entreprises peuvent recourir à la corruption et à d'autres arrangements informels pour contourner les règles, lorsque la réglementation est particulièrement contraignante — ce qui explique les différences qui existent entre les données officielles fournies par *Doing Business* et les informations factuelles fournies par les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.⁴ Le niveau d'informalité a tendance à être plus élevé dans les économies où la réglementation est particulièrement lourde. Par rapport à leurs homologues du secteur formel, les entreprises du secteur informel se développent en général plus lentement, ont plus difficilement accès au crédit et ont moins d'employés, lesquels ne bénéficient d'aucunes des protections offertes par la législation du travail, ou plus généralement d'autres protections juridiques inscrites dans la loi.⁵ Par ailleurs, les entreprises du secteur informel sont moins enclines à payer des impôts. *Doing Business* mesure un ensemble de facteurs qui aident à expliquer l'apparition du secteur informel et donnent aux responsables politiques une idée des réformes possibles en matière de réglementation.

COLLECTE DES DONNEES

Les données de *Doing Business* sont basées sur une lecture détaillée des dispositions législatives et réglementaires nationales ainsi que sur des règles administratives. Les données portent sur 190 économies, parmi lesquelles figurent certaines des économies les plus petites et les plus pauvres du monde, sur lesquelles d'autres ensembles de données fournissent peu d'informations,

voire aucune. Les données sont recueillies dans le cadre d'une série d'échanges avec les personnes interrogées (spécialistes du secteur privé et représentants des pouvoirs publics) — sous la forme de questionnaires, de conférences téléphoniques, de correspondances écrites et de visites sur le terrain. *Doing Business* utilise quatre principales sources d'information : les lois et réglementations pertinentes, les personnes interrogées par *Doing Business*, les pouvoirs publics des économies couvertes par l'étude et les services régionaux du Groupe de la Banque mondiale (figure 2.2). On trouvera une explication détaillée de la méthodologie de *Doing Business* dans la partie « Méthodologie ».

Lois et réglementations pertinentes

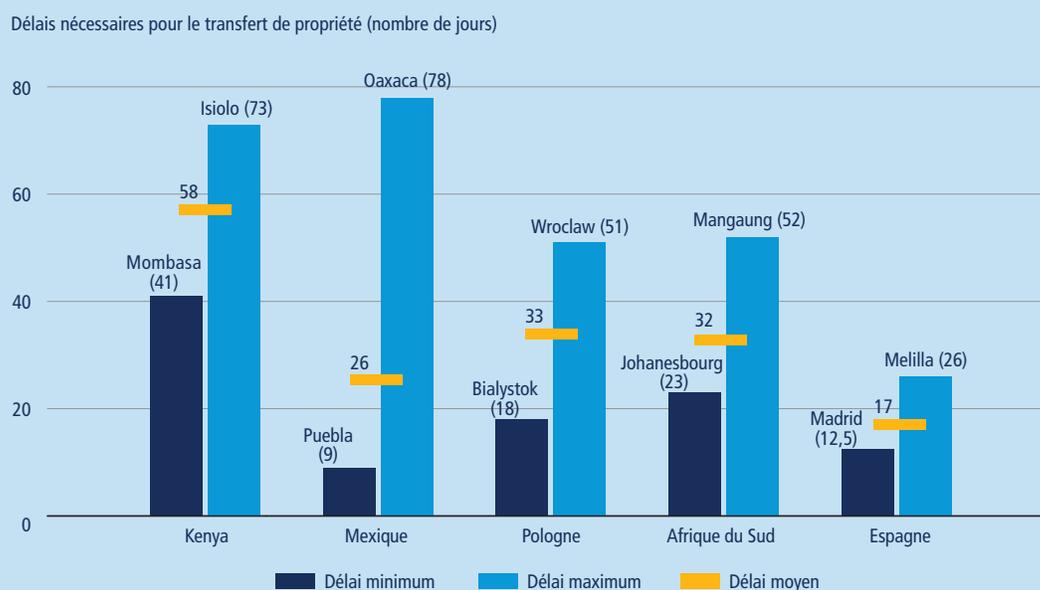
La plupart des indicateurs *Doing Business* s'appuient sur les lois et réglementations en vigueur. De fait, environ 60 % des données intégrées dans les indicateurs *Doing Business* sont basées sur une lecture des textes de loi. En plus de répondre à des questionnaires écrits, les participants fournissent des références concernant les lois, réglementations et barèmes tarifaires pertinents. L'équipe *Doing Business* obtient les textes des lois et règlements pertinents et vérifie l'exactitude des réponses aux questionnaires. L'équipe examine le Code de procédure civile, par exemple, pour vérifier le nombre maximum de renvois dans les différends portés devant les tribunaux de commerce. L'équipe consulte également les textes de loi sur l'insolvabilité pour savoir si le débiteur peut entreprendre les procédures de liquidation ou de redressement. Ces règles, ainsi que d'autres ressources juridiques, sont disponibles sur le site Internet de la bibliothèque juridique de *Doing Business*.⁶ Étant donné que le processus de collecte des données entraîne une mise à jour annuelle de la base de données, il n'est pas nécessaire d'interroger un très grand nombre de personnes. En principe, le rôle des collaborateurs est essentiellement consultatif — il consiste à aider l'équipe *Doing Business*

ENCADRÉ 2.1 Comparaison des réglementations au niveau local : *Doing Business* au plan infranational

Les études infranationales de *Doing Business*, qui sont réalisées à la demande des pouvoirs publics, poussent l'analyse au-delà de la principale métropole d'affaires d'une économie. Elles évaluent les différences existant dans les réglementations ou dans l'application des réglementations nationales entre les villes d'une économie (par exemple, la Pologne) ou d'une région (l'Europe du Sud-Est par exemple).

Les données recueillies dans le cadre d'études infranationales réalisées au cours des trois dernières années montrent qu'il peut exister des différences sensibles à l'intérieur d'une même économie (voir la figure ci-après). Ainsi, au Mexique, en 2016, il fallait à peine 9 jours pour effectuer un transfert de propriété à Puebla, mais 78 jours à Oaxaca. De fait, on peut trouver au sein d'une même économie des villes aussi performantes que les économies classées dans les 20 premières au niveau mondial pour la facilité de transfert de propriété et des villes aussi peu performantes que les économies classées dans les 40 dernières pour cet indicateur.

Différentes villes, différentes réglementations, même économie



Source : Base de données infranationale de *Doing Business*.

Remarque : Les délais moyens indiqués pour chaque économie s'appuient sur les données recueillies dans tous les sites couverts : 9 villes en Afrique du Sud (2015), 19 villes en Espagne (2015), 11 villes au Kenya (2016), 32 Etats au Mexique (2016) et 18 villes en Pologne (2015).

Bien que les études infranationales de *Doing Business* fournissent des données désagrégées sur la réglementation des affaires, elles dépassent l'exercice de collecte de données. Ces études se sont également avérées un excellent facteur d'incitation en faveur d'une réforme de la réglementation locale :

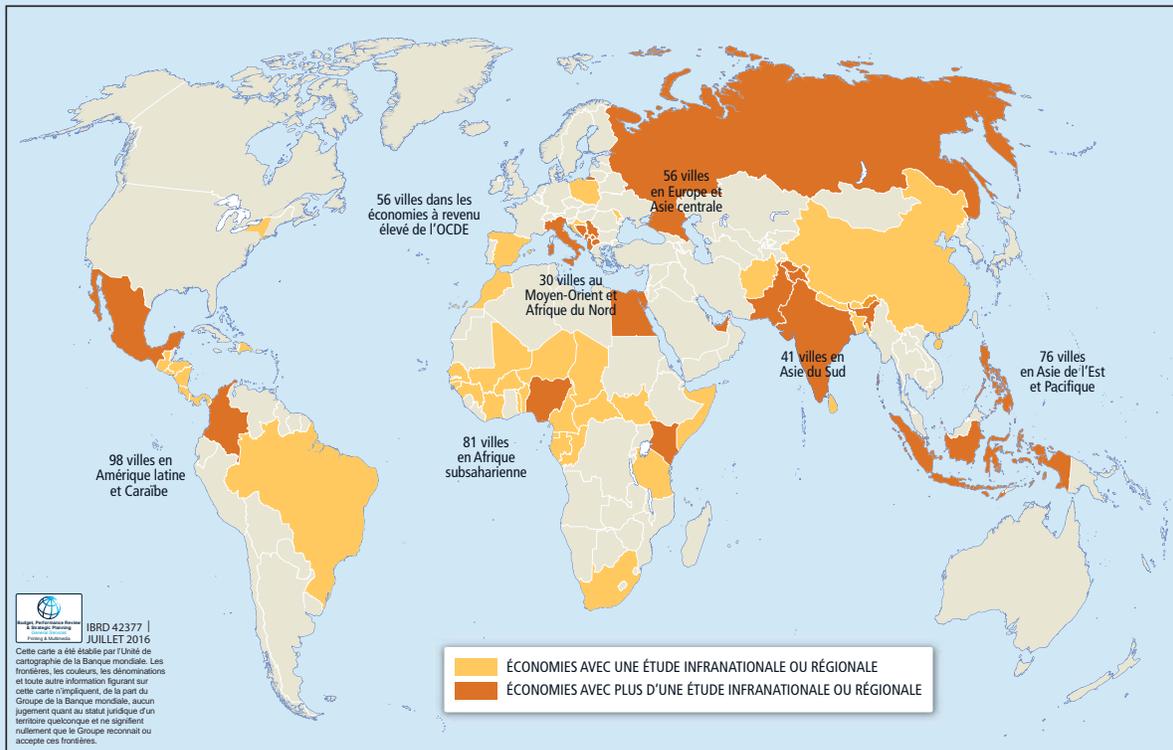
- Les résultats peuvent être comparés au niveau national et mondial puisque les données produites sont comparables entre villes d'une même économie, mais aussi au niveau international. Comparer les différentes villes d'une même économie, partageant le même cadre juridique et réglementaire, peut être révélateur : les responsables locaux peinent à expliquer pourquoi il est plus difficile de faire des affaires dans leur région que dans une région voisine.
- Le fait de mettre en lumière les bonnes pratiques qui sont appliquées dans certaines villes, mais pas dans d'autres, au sein d'une même économie, permet aux responsables de prendre conscience des possibilités de diffuser ces bonnes pratiques. Ce constat peut susciter des discussions quant à une réforme réglementaire à différents échelons du gouvernement, donnant ainsi la possibilité aux administrations locales d'apprendre les unes auprès des autres tout en encourageant l'adhésion des intéressés et le renforcement des capacités au niveau local.

(À suivre)

ENCADRÉ 2.1 Comparaison des réglementations au niveau local : *Doing Business* au plan infranational (suite)

Depuis 2005, les rapports infranationaux ont couvert 438 villes dans 65 économies (voir carte). Dix-sept économies — dont la Fédération de Russie, le Mexique, le Nigéria, les Philippines et la République Arabe d'Égypte — ont réalisé deux ou plusieurs vagues de collecte de données infranationales permettant de mesurer les progrès accomplis au fil du temps. Les études infranationales de cette année ont été réalisées aux Émirats arabes unis, au Kenya et au Mexique. Des études sont en cours en Afghanistan (5 villes), en Colombie (32 villes), au Kazakhstan (8 villes) et dans trois États membres de l'Union européenne (22 villes en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie).

Les rapports infranationaux peuvent être consultés sur le site internet de *Doing Business* : <http://www.doingbusiness.org/subnational>.



Source : Base de données infranationale de *Doing Business*.

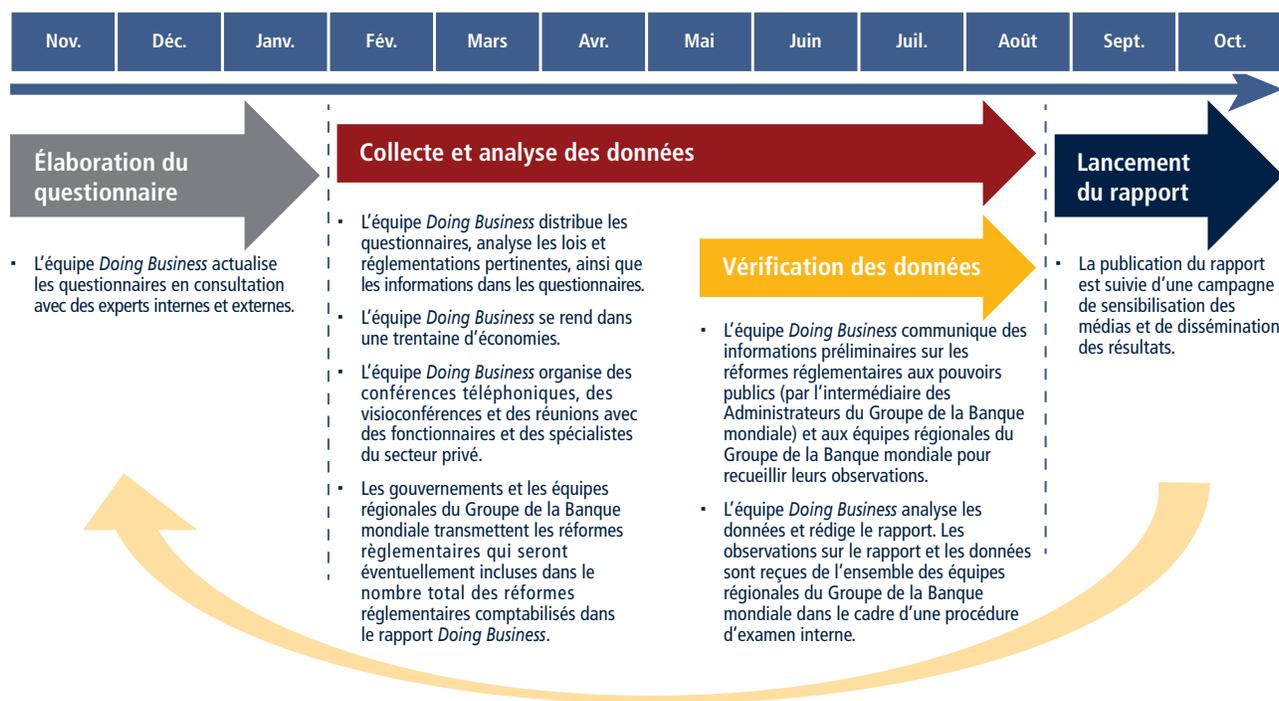
à obtenir les textes législatifs et réglementaires et à les comprendre — et la loi des rendements décroissants s'applique aux collaborateurs dans la mesure où le nombre optimal est rapidement atteint. Cela étant, le nombre des collaborateurs a augmenté de 58 % entre 2010 et 2016.

L'équipe consulte de nombreux partenaires locaux afin de réduire les erreurs d'évaluation pour les autres données. Pour certains indicateurs (par exemple, sur l'obtention d'un permis de construire,

l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité), la section concernant les délais et une partie de la section concernant les coûts (s'il n'existe pas de barème tarifaire) se fondent sur la pratique plutôt que sur les textes de loi. Cela introduit une part d'appréciation, car les personnes interrogées doivent déterminer en quoi consiste la pratique. En cas de divergences d'opinions, les délais indiqués dans *Doing Business* représentent la valeur médiane de plusieurs réponses basées sur les hypothèses du scénario type.

Personnes interrogées par *Doing Business*

Au cours des 14 dernières années, plus de 39 000 spécialistes de 190 économies ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs *Doing Business*.⁷ Le rapport de cette année a été établi sur la base d'informations fournies par plus de 12 500 spécialistes.⁸ Le tableau 12.2 concernant la partie « Méthodologie » indique le nombre de personnes interrogées pour chaque série d'indicateurs. On trouvera sur le site internet de *Doing*

FIGURE 2.2 Comment *Doing Business* recueille et vérifie les données

Business le nombre de personnes interrogées pour chaque économie et chaque série d'indicateurs.

Les personnes interrogées sont des spécialistes dont le travail consiste à administrer au quotidien les obligations juridiques et réglementaires des domaines couverts par *Doing Business* ou à donner des avis sur ce sujet. Elles sont choisies en fonction de leurs compétences dans ces domaines. Le rapport étant axé sur les procédures juridiques et réglementaires, la plupart des personnes interrogées sont des spécialistes, par exemple des juristes, des juges ou des notaires. En outre, le questionnaire concernant les informations sur l'obtention de prêts est rempli par des responsables de la centrale des risques ou du registre du crédit. Les questionnaires sur le commerce transfrontalier, les impôts et les permis de construire sont adressés aux transitaires, comptables, architectes et autres spécialistes. Certains fonctionnaires (comme les responsables des

registres de commerce ou du cadastre) fournissent également.

La démarche de *Doing Business* consiste à travailler avec des juristes et autres spécialistes qui effectuent régulièrement les opérations en question. Conformément à la méthode type utilisée pour l'étude des temps et mouvements, *Doing Business* décompose chaque processus ou opération, comme la création d'une entreprise ou l'enregistrement d'un bâtiment, en étapes distinctes afin de mieux estimer les délais. L'estimation du temps nécessaire pour chaque étape est donnée par des spécialistes qui ont une expérience pratique importante de l'opération.

Il y a deux raisons principales pour lesquelles *Doing Business* n'interroge pas les entreprises. La première a trait à la fréquence à laquelle l'entreprise effectue les opérations intéressant les indicateurs — généralement faible. Par exemple, une entreprise ne passe par l'étape de la création qu'une seule fois dans son existence,

alors qu'un juriste chargé de ces questions peut avoir à traiter une dizaine d'opérations de cette nature chaque mois. Les juristes chargés des questions de constitution de sociétés et les autres experts qui fournissent des informations à *Doing Business* sont par conséquent mieux à même d'évaluer le processus de création d'entreprise que les entreprises elles-mêmes. Ils sont également familiers avec les réglementations et pratiques les plus récentes, alors qu'une entreprise qui existe depuis de nombreuses années a probablement appliqué des règles de constitution de sociétés différentes des règles actuelles. La deuxième raison est que les questionnaires *Doing Business* permettent de recueillir des informations juridiques avec lesquelles les entreprises ne sont pas nécessairement familières. Par exemple, peu d'entreprises connaissent toutes les procédures judiciaires intervenant dans le règlement d'un litige commercial devant les tribunaux, même si elles sont passées par ces étapes, alors qu'un juriste du contentieux ne

devrait avoir aucune difficulté à fournir les informations requises sur toutes les procédures.

Pouvoirs publics et services régionaux du Groupe de la Banque mondiale

Après la réception des questionnaires remplis par les correspondants de *Doing Business*, et la comparaison des informations avec les textes de loi ainsi que la réalisation d'enquêtes complémentaires visant à garantir la prise en compte de l'ensemble des informations pertinentes, l'équipe *Doing Business* communique des descriptifs préliminaires des réformes réglementaires aux pouvoirs publics (par l'intermédiaire des Administrateurs du Groupe de la Banque mondiale) et aux services régionaux du Groupe de la Banque mondiale. À travers ce processus, les autorités gouvernementales et les services du Groupe de la Banque mondiale chargés de la plupart des économies étudiées peuvent attirer l'attention de l'équipe, par exemple, sur des réformes réglementaires qui n'auraient pas été mentionnées par les correspondants sondés ou sur d'autres progrès dans les réformes qui auraient déjà été prises en compte dans la base de données. Suite à un tel retour, l'équipe *Doing Business* se tourne alors vers les experts du secteur privé pour une nouvelle consultation et, le cas échéant, une corroboration. Par ailleurs, l'équipe répond formellement aux observations des pouvoirs publics ou des services régionaux et fournit des explications sur le classement.

Correction des données

On trouvera des informations sur la correction des données dans la partie « Méthodologie » et sur le site internet de *Doing Business*. Une procédure de recours transparente permet à toute personne de contester les données. Entre novembre 2015 et octobre 2016, l'équipe a reçu et traité plus de 240 demandes. Si les corrections des données sont confirmées, elles sont immédiatement affichées sur le site internet.

UTILISATION DES DONNÉES DE *DOING BUSINESS*

Doing Business s'adresse à deux principaux types d'utilisateurs : les responsables politiques et les chercheurs.⁹ C'est un outil que les pouvoirs publics peuvent utiliser pour concevoir une réglementation des affaires solide. Néanmoins, les données de *Doing Business* ont une portée limitée et doivent être complétées par d'autres sources d'information. *Doing Business* se concentre sur des règles particulières qui s'appliquent aux études de cas spécifiques présentées. Ces règles et études de cas servent à illustrer le cadre réglementaire des entreprises, mais elles ne donnent pas une image complète de ce cadre. En présentant un ensemble de données uniques en leur genre qui permettent de réaliser des analyses visant à mieux comprendre le rôle de la réglementation des affaires dans le développement économique, *Doing Business* représente également une source d'information importante pour les chercheurs.

Pouvoirs publics et responsables politiques

Doing Business offre aux responsables politiques un outil d'analyse comparative qui permet de stimuler les débats sur les politiques publiques, non seulement en mettant en lumière les défis potentiels, mais également en identifiant les bonnes pratiques et les enseignements retenus. Malgré le champ d'action étroit des indicateurs, le débat initialement suscité dans une économie par les résultats qu'ils mettent en lumière se transforme généralement en discussion plus poussée sur les domaines où des réformes réglementaires sont nécessaires, notamment des domaines allant bien au-delà de ceux analysés par *Doing Business*.

La majorité des indicateurs *Doing Business* peuvent déboucher sur des mesures concrètes. Par exemple, les pouvoirs publics peuvent fixer l'apport en capital minimum requis pour créer une entreprise ; ils peuvent investir dans les agences chargées de

la tenue des registres du commerce et du cadastre afin d'augmenter leur efficacité. Ils peuvent aussi améliorer l'efficacité de l'administration fiscale en adoptant les technologies les plus récentes pour faciliter l'établissement des déclarations de revenu et le paiement des impôts par les entreprises. Enfin, les pouvoirs publics ont la possibilité d'entreprendre des réformes juridictionnelles afin de réduire les délais d'exécution des contrats. En outre, certains indicateurs *Doing Business* évaluent les procédures, les délais et les coûts liés à l'intervention du secteur privé tels que juristes, notaires, architectes, électriciens ou transitaires. Bien que les pouvoirs publics risquent de n'avoir qu'une faible influence à court terme sur ces coûts, beaucoup peut être accompli en renforçant le régime des licences de ces professions et en empêchant les comportements anticoncurrentiels. Enfin, les pouvoirs publics n'ont aucun contrôle sur la situation géographique de leur économie, ce qui peut nuire aux entreprises.

Si la majorité des indicateurs *Doing Business* peuvent déboucher sur des mesures concrètes, cela ne veut pas forcément dire qu'ils justifient toujours une intervention dans un contexte particulier. Les réformes de la réglementation des affaires ne constituent qu'un des multiples aspects de la stratégie visant à améliorer la compétitivité et à jeter les bases d'une croissance économique durable. Il existe de nombreux autres objectifs importants à poursuivre : gestion efficace des finances publiques, attention suffisante à l'éducation et à la formation, adoption des technologies les plus récentes afin d'améliorer la productivité économique et la qualité des services publics, et prise en compte de la qualité de l'air et de l'eau pour préserver la santé publique. Les pouvoirs publics doivent décider d'un ensemble de priorités selon leurs besoins. Le fait de préconiser un ensemble raisonnable de règles favorables aux activités du secteur privé (telles qu'incorporées par exemple dans les indicateurs *Doing Business*) ne

signifie en aucun cas que cela sera au détriment d'autres objectifs économiques et sociaux tout aussi valables.

Depuis dix ans, les pouvoirs publics considèrent de plus en plus *Doing Business* comme un dépositaire de données concrètes et objectives fournissant un éclairage unique sur les bonnes pratiques partout dans le monde. Ils comprennent l'importance que revêt la réglementation applicable aux entreprises pour stimuler la compétitivité. Pour assurer la coordination des efforts entre les organismes, certaines économies, comme la Colombie, la Malaisie et la Russie ont mis en place des commissions chargées de travailler aux réformes réglementaires. Ces commissions utilisent les indicateurs *Doing Business* comme une source d'information pour élaborer des programmes visant à améliorer le cadre des affaires.

Plus de 40 autres économies ont également mis en place de telles commissions. En Asie du Sud et Pacifique : Brunei Darussalam ; Indonésie ; Philippines ; République de Corée ; Taïwan, Chine ; et Thaïlande. Au Moyen-Orient et Afrique du Nord : Arabie saoudite ; Émirats arabes unis ; Koweït ; Maroc, et République arabe d'Égypte. En Asie du Sud : Inde et Pakistan. En Europe et Asie centrale : Albanie ; Croatie ; Géorgie, Kazakhstan ; Kosovo ; Moldova ; Monténégro ; Ouzbékistan ; Pologne ; République kirghize ; ex-République yougoslave de Macédoine ; Tadjikistan ; et Ukraine. En Afrique subsaharienne : Côte d'Ivoire, Burundi, Guinée, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Togo, Zambie et Zimbabwe. Enfin, en Amérique latine : Chili, Costa Rica, Guatemala, Mexique, Panama, Pérou et République dominicaine. Les pouvoirs publics ont fait état de plus de 2 900 réformes réglementaires, dont 777 ont été utilisés par *Doing Business* depuis 2003.¹⁰

De nombreuses économies partagent leurs connaissances sur le processus de réformes réglementaires liées aux

domaines évalués par *Doing Business*. L'apprentissage par les pairs figure parmi les moyens les plus communs de partage des connaissances : des ateliers où les responsables de différents pouvoirs publics au niveau régional voire mondial se rencontrent pour discuter des défis posés par les réformes réglementaires et pour partager leurs expériences.

Groupes de réflexion et autres organismes de recherche

Les données de *Doing Business* sont largement utilisées par des groupes de réflexions et d'autres organismes de recherche à la fois pour concevoir de nouveaux indices, mais aussi pour produire des études.

De nombreuses études montrent l'importance de la réglementation des entreprises et son impact sur les résultats économiques.¹¹ L'un des mécanismes théoriques les plus souvent mentionnés concerne l'impact d'une réglementation excessive des entreprises sur la performance économique et le développement. Celle-ci rend trop coûteuse la participation des entreprises à l'économie formelle, de sorte qu'elles n'investissent pas ou opèrent dans le cadre du secteur informel. De récentes études ont procédé à de vastes tests empiriques de cette assertion en utilisant les indicateurs *Doing Business* et d'autres indicateurs connexes. Par exemple, selon l'une d'elles une réforme visant à simplifier l'inscription des entreprises au registre du commerce dans les municipalités mexicaines a accru le nombre d'immatriculations d'entreprises de 5 % et le nombre d'emplois salariés de 2,2 % — et réduit le chiffre d'affaires des entreprises existantes de 3 % par le jeu de la concurrence.¹² Suite aux réformes de l'immatriculation des entreprises au Mexique, par exemple, 14,9 % des propriétaires d'entreprises informelles sont entrés dans l'économie formelle.¹³

Des efforts considérables ont été fournis pour étudier le lien entre la réglementation des pouvoirs publics sur les créations d'entreprises et la croissance de l'emploi. Au Portugal, les réformes du secteur des

entreprises ont entraîné une diminution des délais et des coûts nécessaires à la formation des entreprises, ce qui s'est traduit par une hausse de 17 % du nombre de nouvelles entreprises et a contribué à la création de sept nouveaux emplois pour 1 000 habitants par mois. Cependant, si ces nouvelles entreprises sont plus petites et plus susceptibles d'appartenir à des femmes qu'auparavant, elles sont aussi dirigées par des entrepreneurs moins expérimentés et peu instruits, et elles affichent moins de ventes par salarié.¹⁴

Dans de nombreuses économies, les entreprises participant au commerce international sont confrontées à des coûts élevés — liés au transport, à la logistique et aux réglementations — qui nuisent à leur compétitivité et les empêchent de tirer plein parti de leur capacité de production. Les indicateurs *Doing Business* sur le commerce transfrontalier, qui évaluent les délais et les frais de procédures et autres coûts monétaires liés à l'import-export — ont permis à plusieurs études empiriques d'évaluer comment les coûts liés à l'activité commerciale impactent la performance à l'importation et à l'exportation des économies. Un riche corpus de recherches empiriques fait ressortir l'existence d'une relation positive entre une infrastructure efficiente et un cadre des affaires sain, d'une part, et les résultats d'exportation.¹⁵

Améliorer l'efficacité de l'infrastructure et de la logistique du commerce a des effets positifs avérés sur la balance commerciale d'une économie et pour les entrepreneurs, mais la longueur des temps de transit peut réduire les exportations : une étude analysant l'importance de la logistique commerciale a constaté qu'une augmentation du temps de transit d'une journée provoque une diminution des exportations de 7 % en moyenne en Afrique subsaharienne.¹⁶ Une autre étude a montré qu'un allongement d'un jour des temps de transit pour les économies enclavées et pour les produits agricoles et manufacturiers sensibles a un impact négatif particulièrement important, puisqu'il réduit le commerce

de plus d'1 % par jour de retard.¹⁷ Les retards liés aux procédures douanières impactent également de manière négative la capacité de l'entreprise à exporter, surtout lorsque les biens sont destinés à de nouveaux clients.¹⁸ Enfin, une augmentation de 1 % du commerce est associée à une augmentation de plus de 0,5 % du revenu par habitant dans les économies ayant des réglementations souples en matière d'accès au marché intérieur, mais n'a aucun effet favorable sur les revenus des économies ayant une réglementation plus rigide.¹⁹ Divers travaux de recherche ont également montré que bien que les acheteurs locaux bénéficient du choix d'articles de qualité et de prix différents, la concurrence exercée par les importations ne contribue qu'à un accroissement minime de la qualité dans les pays de l'OCDE à revenu élevé ayant une réglementation contraignante et n'a aucun effet en ce domaine dans les économies non membres de l'OCDE ayant une réglementation contraignante.²⁰ Ainsi, les avantages que pourrait procurer aux consommateurs la concurrence exercée par les importations sont moindres lorsque la réglementation est contraignante.

Doing Business évalue les aspects de la réglementation des affaires impactant les entreprises locales. Néanmoins, les travaux de recherche font ressortir l'existence d'un lien entre une meilleure réglementation des affaires, telle qu'évaluée par *Doing Business*, et des investissements étrangers directs plus élevés.²¹ De plus, l'investissement étranger direct peut entraver ou promouvoir l'investissement national selon que les réglementations d'accès au marché intérieur de l'économie d'accueil sont favorables ou non aux entreprises. En effet, il a été démontré que l'investissement étranger direct peut évincer l'investissement national dans les économies ayant des coûts de procédures élevés pour la création d'entreprise.²² Une autre étude a montré que les économies mieux intégrées aux marchés mondiaux ont, en général, des procédures plus faciles et plus simples de création d'entreprise.²³

Des travaux empiriques récents montrent l'importance d'une réglementation du marché du crédit bien conçue et d'un appareil judiciaire efficient pour le recouvrement des créances. Par exemple, en Colombie, une réforme rendant les lois sur les faillites plus efficaces a amélioré de manière significative le taux de recouvrement des entreprises saines.²⁴ Une étude portant sur plusieurs économies montre que l'introduction de registres de garanties pour les biens meubles a amélioré l'accès des entreprises aux capitaux d'environ 8 %.²⁵ En Inde, la création de tribunaux chargés du recouvrement des créances a entraîné une réduction du nombre de prêts improductifs de 28 % et une baisse des taux d'intérêt sur les prêts d'un montant élevé, ce qui donne à penser que l'accélération des procédures de recouvrement des créances réduit le coût du crédit.²⁶ Un examen approfondi des flux bancaires mondiaux a révélé que les entreprises dans des économies dotées d'un meilleur système d'information sur le crédit et d'une pénétration des succursales plus élevée cherchent à éviter, dans une moindre mesure, le paiement des impôts et taxes.²⁷ Des droits d'actionnaires solides diminuent les frictions financières, en particulier pour les entreprises ayant des capitaux extérieurs plus importants que leur capital social (comme pour les petites entreprises ou les entreprises en difficulté).²⁸

De nombreux travaux théoriques et empiriques examinent les effets de distorsion de taux d'imposition élevés et de procédures et codes des impôts contraignants. Selon une étude, suite à la réforme du régime fiscal au Brésil, le nombre de demandes de permis de vente au détail a augmenté de 13 %.²⁹ Une autre étude montre qu'une réduction de 10 % de la complexité du système fiscal équivaut à une réduction de 1 % des taux réels d'imposition des sociétés.³⁰

La réglementation du marché du travail — telle que mesurée par *Doing Business* — a des conséquences importantes pour ce marché. Selon une étude, finir ses études

lorsque la conjoncture est défavorable a des effets négatifs persistants sur les opportunités d'emplois ultérieurs du travailleur. La persistance de cet effet négatif est plus forte dans les pays ayant des lois plus strictes pour protéger l'emploi.³¹ Ce type de législation peut également avoir des conséquences négatives sur la distribution des revenus. Une étude portant sur le Chili par exemple montre que le renforcement des règles concernant la sécurité de l'emploi s'est accompagné d'une baisse des taux d'emploi pour les jeunes, les travailleurs non qualifiés et les femmes.³²

Indices

Doing Business a identifié 17 projets différents de données ou indices comptant *Doing Business* parmi leurs sources de données.³³ La plupart de ces projets ou institutions utilise les données relatives aux indicateurs et non le classement général de la facilité de faire des affaires. La série d'indicateurs la plus utilisée concerne la création d'entreprise, suivie par la réglementation du marché du travail puis le paiement des taxes et impôts. Ces indices conjuguent généralement les données de *Doing Business* avec d'autres sources afin d'évaluer une dimension globale particulière d'une économie telle que la compétitivité ou l'innovation. L'indice de liberté économique de l'Heritage Foundation, par exemple, utilise six indicateurs *Doing Business* pour évaluer le degré de liberté économique dans le monde.³⁴ Les économies qui obtiennent le meilleur score dans ces six domaines ont tendance à afficher un plus grand degré de liberté économique.

De la même façon, le Forum économique mondial utilise les données de *Doing Business* pour établir son indice de la compétitivité mondiale et démontrer que la compétitivité est facteur de la croissance économique. Cette organisation utilise également les indicateurs *Doing Business* pour établir quatre autres indices évaluant la maturité technologique, la valorisation du capital humain, la compétitivité du secteur du voyage et du

tourisme et la facilitation des échanges. Ces sources d'information, accessibles au public, viennent s'ajouter aux données générées par *Doing Business* sur l'environnement général des entreprises en les incorporant dans l'étude d'autres questions économiques et sociales importantes qui touchent l'ensemble des économies et des régions. Elles montrent que, considérés individuellement, les indicateurs *Doing Business* sont un point de départ utile pour un riche corpus d'analyses couvrant différents domaines et dimensions des travaux de recherche.

Doing Business contribue largement au débat sur l'importance de la réglementation des entreprises pour le développement économique. Par le biais de l'accroissement des séries temporelles et de la portée des données due à l'expansion récente de la méthodologie, *Doing Business* espère rester une référence clé à l'avenir.

NOUVEAUX DOMAINES COUVERTS PAR L'EDITION DU RAPPORT DE CETTE ANNEE

Le rapport de cette année incorpore des données sur une nouvelle économie, la Somalie ; développe les indicateurs concernant le paiement des taxes et impôts ; inclut la composante de genre dans quatre séries d'indicateurs ; et ajoute une nouvelle annexe sur les ventes aux administrations publiques.

Les données sur tout nouvel indicateur ou économie inclus dans le score de la distance de la frontière et dans le classement de la facilité de faire des affaires sont présentées pour les deux dernières années consécutives pour assurer au moins deux années de données comparables.

Paiement des taxes et impôts

L'indicateur paiement des taxes et impôts est la dernière à être élargie dans le cadre du processus d'amélioration de la méthodologie initié il y a trois ans et

affectant neuf des dix domaines couverts par le classement de la facilité de faire des affaires. Seul l'indicateur de la création d'entreprise continue d'être établi selon la méthodologie d'origine.

L'indicateur paiement des taxes et impôts évalue le nombre de paiements, le temps requis et le taux d'imposition acquitté pour assurer la conformité de la déclaration à toutes les réglementations fiscales. Le rapport de cette année ajoute un nouvel indice pour inclure les procédures faisant suite à la soumission des déclarations. *Doing Business* entend mesurer sous les processus faisant suite aux dépôts de ces déclarations le remboursement des taxes sur la valeur ajoutée, les vérifications de l'impôt sur les sociétés et les recours administratifs en matière d'imposition. Pour le remboursement des taxes sur la valeur ajoutée (TVA), *Doing Business* évalue le temps nécessaire pour se conformer aux règles et obtenir le remboursement de la TVA au titre de l'achat d'un bien d'équipement (y compris les audits correspondants). Pour la vérification de l'impôt sur les sociétés, *Doing Business* examine en particulier le temps nécessaire et la procédure à suivre pour réaliser une vérification fiscale quand une entreprise déclare par erreur un montant à payer moins élevé que ce qu'elle aurait dû déclarer. *Doing Business* évalue aussi les bonnes pratiques dans le domaine des procédures de recours en matière fiscale, telle que l'indépendance par rapport à l'organisme de collecte des impôts, mais n'attribue pas de notes à celles-ci. Le rapport de cette année incorpore une étude de cas analysant les résultats de l'expansion de cette méthodologie.

Prise en compte de la composantes de genre

Le rapport *Doing Business* de cette année présente une composante de genre dans quatre des séries d'indicateurs : création d'entreprise, transfert de propriété, exécution des contrats et réglementation du marché du travail. Trois de ces domaines sont inclus dans le score de la distance de la frontière et dans le classement de la

facilité de faire des affaires, le quatrième — la réglementation du marché du travail — n'en fait pas partie.

Doing Business a jusqu'ici généralement présumé que les entrepreneurs ou travailleurs examinés dans les études de cas étaient des hommes. Cela n'est pas satisfaisant, parce que cela ne reflète pas correctement le processus suivi par *Doing Business* tel qu'il s'applique aux femmes — qui dans certaines économies peut être différent du processus appliqué aux hommes. À compter de cette année, *Doing Business* évalue le processus de création d'une entreprise dans le cadre de deux études de cas : dans l'une tous les entrepreneurs sont des hommes, dans l'autre, ce sont tous des femmes. Dans les économies où les processus sont plus contraignants quand l'entrepreneur est une femme, *Doing Business* comptabilise les procédures supplémentaires qui s'appliquent à environ la moitié de la population, représentée par des femmes. Il peut s'agir, par exemple, de l'obligation d'obtenir le consentement du mari, ou de toute autre condition spécifique liée au genre, pour ouvrir un compte bancaire personnel lors de la création d'une entreprise. L'indicateur de transfert de propriété à travers l'indice sur la qualité de l'administration foncière s'est doté d'une composante de genre. Cette composante évalue la capacité juridique des femmes à utiliser, posséder et transférer un bien. Enfin, dans l'indicateur sur l'exécution des contrats, les économies sont notées en fonction de l'égalité des témoignages des hommes et des femmes devant les tribunaux.

Les indicateurs sur la réglementation du marché du travail incorporent des données sur la composante de genre depuis déjà deux ans. Ces données visent notamment à déterminer si les femmes qui ne sont pas enceintes et qui n'allaitent pas, peuvent travailler les mêmes horaires de nuit que les hommes. De même ces données permettent de déterminer si la loi prescrit des mesures telles que l'égalité salariale pour tout travail de valeur égale,

la non-discrimination à l'embauche dans la perspective de l'égalité homme-femme, les congés maternité payés ou non payés et enfin si les employées en congé maternité perçoivent 100 % de leur rémunération.

Marchés publics

L'analyse utilise une nouvelle série d'indicateurs pilotes — les ventes aux administrations publiques. Cette série évalue la réglementation de passation des marchés publics et est présentée en annexe du rapport de cette année. Le processus de passation des marchés est analysé au travers des principaux domaines financiers : accès et transparence, garantie de soumission, délai de paiement, incitation pour les petites et moyennes entreprises et mécanismes de recours. L'accès et la transparence évaluent si l'information est accessible aux soumissionnaires éventuels et comment cette information peut être obtenue. L'analyse de la garantie des soumissions porte sur le montant que les soumissionnaires éventuels doivent verser dès le départ pour pouvoir participer au processus et la forme que doit prendre cette garantie. L'annexe présente les délais de paiement en analysant le temps écoulé avant que l'entreprise ne soit payée par les administrations publiques après l'achèvement du marché ou du contrat de service. Les incitations pour les petites et moyennes entreprises sont mesurées par les dispositions juridiques ou les politiques spécifiques qu'une économie pourrait avoir prises pour promouvoir un accès équitable aux petites et moyennes entreprises aux marchés publics. L'annexe examine enfin l'aspect des mécanismes de recours sous l'angle du processus en place pour enregistrer une plainte concernant un projet de passation de marché public, y compris la personne habilitée à déposer la plainte, le lieu du dépôt de cette dernière et l'indépendance de l'organisme chargé de son examen. Enfin, elle examine les indemnités accordées.

et celles de *Doing Business* se complètent car elles représentent les deux faces d'une même médaille. Elles fournissent toutes des informations utiles sur le cadre des affaires d'une économie, mais de manière sensiblement différente. La portée de *Doing Business* est plus étroite que celle des enquêtes de la Banque mondiale. Cependant, en se concentrant sur des indicateurs concrets liés à la réglementation des affaires, *Doing Business* donne une feuille de route précise aux pouvoirs publics pour les aider à améliorer leur score. *Doing Business* utilise des études de cas types alors que les enquêtes de la Banque mondiale reposent sur des échantillons représentatifs. Pour en savoir plus sur les Enquêtes auprès des entreprises, les différences entre ces enquêtes et *Doing Business*, consulter le site internet : <http://www.entreprisesurveys.org>.

2. Ces documents sont disponibles sur le site internet de *Doing Business* <http://www.doingbusiness.org/methodology>.
3. Pour les indicateurs sur l'obtention de prêts, on utilise une pondération proportionnelle à leur part dans le score total en attribuant un coefficient de pondération de 60 % à l'indice de fiabilité des garanties et de 40 % à l'indice de qualité de l'information sur le crédit. De cette façon, chaque point pris en compte dans ces indices a la même valeur, quel que soit l'élément dont il fait partie. Les indicateurs sur tous les autres sujets ont le même coefficient de pondération. Pour en savoir plus, voir le chapitre sur la distance de la frontière et la facilité de faire des affaires.
4. Hallward-Driemeier et Pritchett, 2015.
5. Schneider, 2005; La Porta et Shleifer, 2008.
6. Site internet de la bibliothèque juridique <http://www.doingbusiness.org/law-library>.
7. L'opération annuelle de collecte de données est une mise à jour de la base de données. L'équipe *Doing Business* et ses collaborateurs déterminent si le cadre réglementaire a changé d'une manière qui influe sur les éléments couverts par les indicateurs. Cette opération de collecte des données consiste donc à ajouter chaque année de nouvelles données au stock de connaissances déjà pris en compte dans le rapport de l'année précédente, et non à créer un ensemble de données entièrement nouveau.
8. Bien qu'environ 12 500 personnes aient contribué par leurs réponses à fournir des informations pour le rapport de cette année, nombre d'entre elles ont rempli un questionnaire sur plus d'une série d'indicateurs *Doing Business*. En effet, le nombre total de questionnaires remplis pour cette année est supérieur à 15 700, ce qui donne une meilleure idée du volume des informations reçues. Le nombre moyen d'éléments d'information reçus par série d'indicateurs et par économie s'élève à plus de sept. Pour en savoir plus, consulter le site <http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business>.
9. Les indicateurs *Doing Business* restent axés sur le régime de réglementation des entreprises locales implantées dans la principale métropole d'affaires d'une économie. Au départ, *Doing Business* ne devait pas servir à éclairer les décisions des investisseurs étrangers, mais dans la pratique ceux-ci peuvent utiliser les données comme indicateur approximatif de la qualité du climat d'investissement dans une économie. Les études réalisées par le Groupe technique chargé des indicateurs mondiaux pour le Groupe de la Banque mondiale ont montré que les économies qui appliquent des règles raisonnables pour l'activité économique sur leur territoire ont également tendance à appliquer de bonnes règles pour les activités des filiales étrangères implantées dans l'économie locale.
10. Il s'agit des réformes pour lesquelles *Doing Business* est conscient que l'information qu'il fournit est utilisée pour orienter le programme de réforme.
11. Les documents cités ici ne sont que quelques exemples des études réalisées dans les domaines étudiés par *Doing Business*. Depuis le premier rapport *Doing Business*, publié en 2003, 2 182 articles sur la manière dont la réglementation des domaines étudiés par *Doing Business* influence les résultats économiques ont été publiés dans des revues spécialisées pratiquant l'examen collégial, et 6 296 documents de travail ont été publiés en ligne.
12. Bruhn, 2011.
13. Bruhn, 2013.
14. Branstetter et al., 2013.
15. Portugal-Perez et Wilson, 2011.
16. Freund et Rocha, 2011.
17. Djankov, Freund et Pham, 2010.
18. Martincus, Carballo et Graziano, 2015.
19. Freund et Bolaky, 2008.
20. Amity et Khandelwal, 2011.
21. Corcoran et Gillanders, 2015.
22. Munemo, 2014.
23. Norbäck, Persson et Douhan, 2014.
24. Giné et Love, 2010.
25. Love, Martinez-Peria et Singh, 2013.
26. Visaria, 2009.
27. Beck, Lin et Ma, 2014.
28. Claessens, Ueda et Yafeh, 2014.
29. Monteiro et Assunção, 2012.
30. Lawless, 2013.
31. Kawaguchi et Murao, 2014.
32. Montenegro et Pagés, 2003.
33. Les 17 indices sont : le catalogue de données ouvertes de la Millennium Challenge Corporation ; l'indice de liberté économique de l'*Heritage Foundation* (IEF) ; l'indice de la compétitivité mondiale du Forum sur l'économie mondiale (GCI), Indice de préparation aux réseaux (NRI), en association

REMARQUES

1. Les données des enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises

avec l'INSEAD), l'Indice du capital humain (HCI), l'indice de facilitation des échanges (ETI) et l'indice de la compétitivité du secteur du voyage et du tourisme (TTCI) ; l'indice mondiale sur la compétitivité et les talents de l'INSEAD (GTCl) et l'indice mondial de l'innovation (GII, conjointement avec l'Université Cornell et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) ; l'indice de liberté économique dans le monde (EFW) du *Fraser Institute* ; Indice KPMG de préparation au changement (CRI) ; Digital Money Index, Citi et Imperial College London ; Rapport annuel sur la compétitivité mondiale, International Institute for Management Development ; Indice de connectivité mondiale (GCI), DHL ; *Paying Taxes 2016: The Global Picture*, PricewaterhouseCoopers ; et l'indice de prospérité du *Legatum Institute*.

34. Pour plus d'information sur l'indice de liberté économique de l'*Heritage Foundation*, consulter le site <http://heritage.org/index>.



Réformer l'environnement des affaires en 2015/2016

Une réglementation efficace des entreprises favorise l'accès au marché, la création d'emplois, la productivité et l'amélioration des niveaux de développement économique en général.¹ Même si le champ des indicateurs *Doing Business* est limité par nécessité, les faits démontrent incontestablement que passer du quartile le plus bas d'amélioration de la réglementation des affaires au quartile le plus élevé se traduit par une augmentation significative de la croissance économique annuelle par habitant.² La littérature abonde d'exemples tendant à démontrer qu'une simplification des formalités réglementant l'accès des entreprises au marché se traduit par un accroissement du nombre de nouvelles entreprises et une augmentation du taux d'emploi.³ Une étude portant sur 172 économies réalisée au cours de la période 2006-2010 montre que chaque nouvelle réforme de la réglementation des affaires est associée à une augmentation moyenne de 0,15 % de la croissance économique. En effet, les réformes de la réglementation des affaires pourraient avoir contribué à l'atténuation des effets de la crise financière mondiale de 2008 dans la mesure où les économies qui ont entrepris davantage de réformes ont aussi connu une croissance économique plus élevée.⁴

La réglementation est nécessaire au maintien de sociétés efficaces, sûres et ordonnées. *Doing Business* met l'accent sur le développement de pratiques réglementaires rationnelles, indispensables et compétentes qui facilitent le développement du secteur privé, plutôt

que de créer des entraves bureaucratiques inutiles et des opportunités de situations de rente. *Doing Business* prône le respect de pratiques bien établies comme le libre accès à l'information, la transparence des frais et l'utilisation de services en ligne. Depuis la publication du premier rapport *Doing Business*, les gouvernements du monde entier ont mis en place plus de 2 900 réformes visant à aligner la réglementation des affaires sur les bonnes pratiques préconisées par *Doing Business*. De nombreux gouvernements utilisent les indicateurs *Doing Business* pour formuler et faire le suivi de leurs réformes. Le gouvernement indien, par exemple, s'est engagé à améliorer son classement *Doing Business* en mettant systématiquement en œuvre des réformes concernant tous les indicateurs (encadré 3.1).⁵

Le gouvernement du Japon cherche à faire progresser son classement *Doing Business* de la 19^e place (sur les 31 pays à revenu élevé de l'OCDE) jusqu'à se hisser dans le peloton de tête des trois premiers. Pour atteindre cet objectif, Haidar et Hoshi (2015) formulent 31 recommandations de réforme, classées en six catégories différentes, selon que la réforme soit administrative ou juridique et selon le niveau de résistance potentielle sur le plan politique.⁶ Les changements administratifs proposés présentant un faible risque de résistance politique comprennent l'envoi et le traitement électronique des documents d'exportation et d'importation, des procédures accélérées pour les transferts de propriété et la consolidation des processus bureaucratiques au Bureau

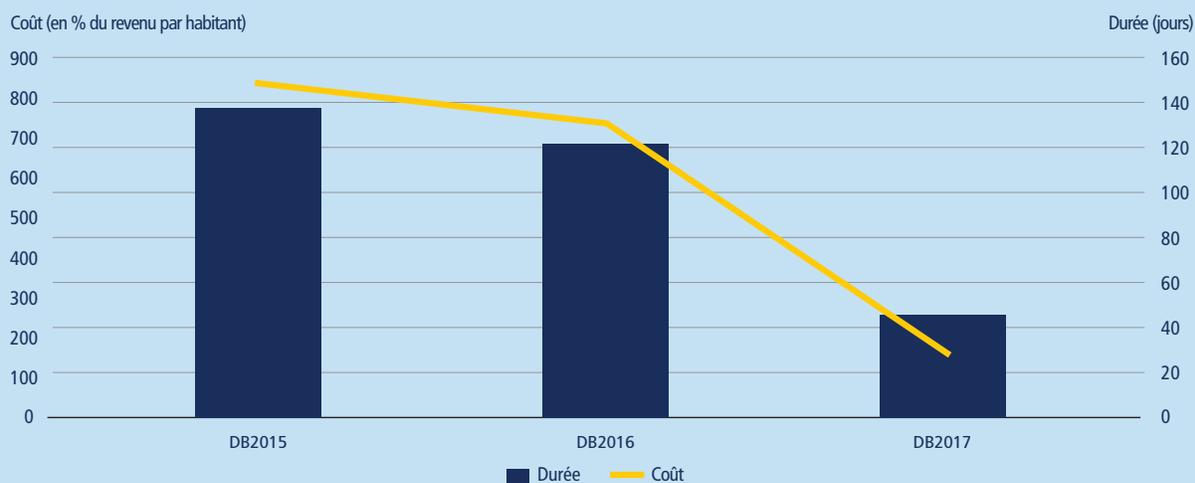
- Au cours de l'exercice échu le 1^{er} juin 2016, 137 économies ont mis en place un total de 283 réformes dans les différents domaines mesurés par *Doing Business*, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année dernière.
- *Doing Business* a répertorié plus de 2 900 réformes réglementaires facilitant les affaires depuis 2004.
- Les économies ayant le plus amélioré leurs performances sur les indicateurs *Doing Business* en 2015/2016 sont le Brunei Darussalam, le Kazakhstan, le Kenya, la Biélorussie et l'Indonésie.
- Les économies de toutes les régions ont adopté des réformes inspirées par *Doing Business*. Mais l'Europe et l'Asie centrale continuent d'être la région avec le plus grand nombre de réformes par économie — 96 % des économies de la région ont mis en place au moins une réforme réglementaire facilitant les affaires.
- La création d'entreprise continue d'être le domaine le plus communément ciblé par les réformes, à savoir 49, suivie par le paiement des taxes et impôts, avec 46 réformes.
- La compétitivité des villes est de plus en plus considérée comme un important moteur de croissance économique et de création d'emplois. En mettant l'accent sur les villes, les études infranationales de *Doing Business* contribuent à l'amélioration de leur compétitivité, en fournissant des informations aux décideurs politiques sur la façon de réformer l'environnement réglementaire des affaires.

ENCADRÉ 3.1 L'Inde s'est engagée sur la voie de réformes ambitieuses

Le gouvernement actuel de l'Inde a été élu en 2014 sur une plateforme de création d'emplois, essentiellement en encourageant l'investissement dans le secteur des industries manufacturières. Peu de temps après les élections, les responsables politiques se sont rendu compte que, pour concrétiser cette vision, il était indispensable d'apporter des améliorations substantielles au cadre réglementaire régissant la vie économique du pays. Dans ce but, les indicateurs *Doing Business* ont été utilisés comme l'une des principales mesures de l'amélioration du climat des affaires en Inde. À la suite du programme de réformes dérivé d'une plateforme électorale, le rapport *Doing Business* a constitué un outil efficace pour concevoir et mettre en œuvre les réformes de la réglementation des affaires au cours de ces deux dernières années.

Les données présentées par les indicateurs *Doing Business* ont fait clairement prendre conscience que l'Inde a un besoin urgent de réformes transformatrices. À la suite de quoi, le pays a engagé des réformes à un rythme rapide et le rapport *Doing Business 2017* a pu identifier un certain nombre d'améliorations substantielles. L'Inde a réussi par exemple, à réduire significativement le temps et les coûts associés au raccordement à l'électricité pour les entreprises. En 2015/2016 le service de distribution à Delhi a simplifié le processus de raccordement pour les entreprises en permettant à ses clients d'obtenir des raccordements pour une capacité jusqu'à 200 KW pour les réseaux de basse tension. Cette réforme a simplifié la procédure de raccordement à l'électricité sur deux plans. Tout d'abord, elle élimine la nécessité d'acheter et d'installer un transformateur et le matériel de raccordement associé, dans la mesure où le raccordement se fait maintenant directement au réseau, ce qui réduit les coûts. En second lieu, le délai de raccordement par le service de distribution a considérablement diminué en raison de la connexion basse tension qui supprime l'obligation d'installer un transformateur. En raison de ces efforts continus de réforme, le délai de raccordement à l'électricité est passé de 138 jours en 2013/2014 à 45 jours en 2015/2016 et dans la même période, le coût a été réduit de 846 % du revenu par habitant à 187 % (voir figure).

Au cours des trois dernières années, l'Inde a considérablement réduit les coûts et le temps nécessaires pour obtenir un raccordement à l'électricité



Source : Base de données *Doing Business*.

De plus, l'Inde a facilité le paiement des taxes et impôts en introduisant un système électronique de paiement des cotisations d'assurance d'État pour les employés. Dans le domaine du commerce, depuis avril 2016, le portail *Customs Electronic Commerce Interchange Gateway* (portail électronique des échanges commerciaux des douanes) permet d'effectuer le dépôt intégré de la déclaration en douane, de la déclaration d'entrée et de la facture d'expédition, et en plus de réduire le délai et les coûts associés aux formalités documentaires à l'exportation et à l'importation. Le portail a également facilité les échanges de données et les communications entre les demandeurs et les douanes, réduisant d'autant plus le temps nécessaire pour effectuer les formalités transfrontalières d'exportation et d'importation. En outre, un système intégré de gestion des risques est devenu pleinement opérationnel et garantit que toutes les consignations sont décidées selon le principe de la gestion des risques. Le gouvernement indien a aussi adopté un amendement de la loi sur les sociétés (n° 21) en mai 2015. Les amendements ont été publiés au Journal officiel et sont entrés immédiatement en vigueur dès leur notification par le ministère des Affaires corporatives. En conséquence, le capital minimum requis pour la constitution d'une société a été aboli ainsi que l'obligation d'obtenir un certificat (À suivre)

ENCADRÉ 3.1 L'Inde s'est engagée sur la voie de réformes ambitieuses (suite)

pour commencer l'exploitation. Pour améliorer l'efficacité des tribunaux, la promulgation de la loi *Commercial Courts, Commercial Divisions and Commercial Appellate Divisions Act* de 2015 a mis en place des mécanismes efficaces de traitement des affaires commerciales. Et en mai 2016, le gouvernement indien a adopté une loi sur l'insolvabilité et les faillites (*Insolvency and Bankruptcy Code, IBC*), qui n'est pas encore entrée en vigueur. Lorsque l'IBC entrera en vigueur, il refondra un cadre datant de 60 ans sur la liquidation des sociétés et introduira de nouvelles pratiques en matière de dépôt de bilan.

L'expérience de la mise en œuvre des réformes en se fondant sur les données de *Doing Business* a démontré au gouvernement l'importance de mettre en place des mécanismes clairs de retour d'expérience à l'attention de l'ensemble des parties prenantes, afin de combler le fossé séparant la politique de son application sur le terrain. Enfin, le gouvernement a également pris à cœur d'appliquer les réformes dans tout le pays, pas seulement à Mumbai et à Delhi, qui sont les villes concernées par *Doing Business*. Les législateurs ont recommandé la mise en œuvre d'un grand nombre de réformes dans tous les États, en allant au-delà du champ couvert par *Doing Business*.

des affaires juridiques. Les changements administratifs à résistance politique moyenne sont axés sur la réduction du nombre de procédures nécessaires pour obtenir un permis de construire, la mise en place de tribunaux de commerce spécialisés et l'extension du système de gestion des affaires. Un changement administratif qui suscitera probablement une forte résistance politique sera l'introduction de mesures de la performance des juges en raison de la séparation des pouvoirs entre le pouvoir juridique, le pouvoir exécutif et le milieu des affaires.⁷

Les économies de toutes les régions ont adopté des réformes réglementaires facilitant les affaires et qui ont été inspirées par *Doing Business*. Mais le Rwanda, qui se classe deuxième en Afrique au classement *Doing Business 2017*, est un exemple d'une économie qui s'est servi de *Doing Business* comme d'un guide pour améliorer son environnement économique. Entre les éditions 2005 et 2017 de *Doing Business*, le Rwanda a mis en place un total de 47 réformes sur l'ensemble des indicateurs. Le Rwanda est l'une des seules 10 économies à avoir mis en place des réformes concernant chacun des indicateurs de *Doing Business* et cela chaque année depuis l'édition 2006 de *Doing Business*.⁸ Ces réformes se situent en ligne droite de la stratégie de développement Vision 2020 du Rwanda qui vise à faire évoluer le Rwanda d'une économie à faible revenu à une économie à revenu intermédiaire de la tranche

inférieure, en augmentant les revenus par habitant de 290 \$ à 1 240 \$ d'ici à 2020.⁹

Bon nombre d'économies d'Afrique subsaharienne se servent avec assiduité des indicateurs *Doing Business* pour faire progresser leurs programmes de réforme. Certaines d'entre elles ont même des unités dédiées à part entière à *Doing Business*, travaillant à l'élaboration de plans d'action spécifiques axés sur les réformes. Au Kenya, par exemple, la division *Ease of Doing Business Delivery Unit* fonctionne sous l'égide du ministère de l'industrialisation et du vice-président ; cette unité se réunit en moyenne toutes les deux semaines pour discuter des progrès accomplis sur le plan d'action décidé. La réunion est présidée par le vice-président ou le ministre de l'industrialisation, tandis que la responsabilité de la mise en œuvre des mesures énoncées dans le plan d'action est assumée par plusieurs organismes partenaires.

Au Burundi, le cabinet du deuxième vice-président supervise le programme de réformes du climat d'investissement. Plusieurs ministres participent au comité de renseignement (*Intelligence Committee*) dédié à *Doing Business* et qui s'appuie sur un secrétariat exécutif pour assumer le travail quotidien et la coordination des réformes ainsi que le dialogue public/privé et la communication sur les réformes en cours. Le nouveau gouvernement du Nigeria, qui est entré en fonction en 2015, a mis fortement

l'accent sur l'accroissement de la compétitivité du pays. Début 2016, le Nigeria a mis en place un Conseil présidentiel pour la facilitation de la vie des affaires (*Presidential Enabling Business Environment Council*), présidé par le vice-président avec le ministre fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement au poste de vice-président. La mission principale du Conseil comprend la supervision du programme d'amélioration de la compétitivité et du climat d'investissement tant au niveau fédéral et qu'au niveau des États, tandis que le secrétariat du conseil pour la facilitation de la vie des affaires assure le secrétariat et est chargé de la mise en œuvre des réformes au jour le jour.

De même, le premier ministre de Côte d'Ivoire est l'ardent promoteur de la réforme du climat d'investissement et préside le comité national interministériel de *Doing Business*. Ce comité se compose d'intervenants des secteurs public et privé, et sa prérogative consiste à identifier et à formuler le programme de réformes ainsi qu'à assurer un suivi de haut niveau de sa mise en œuvre. Son secrétariat permanent assume la coordination et la mise en œuvre du programme de réforme décidé. Un autre exemple est le Zimbabwe, où le bureau du président et le cabinet supervisent le projet de réformes *Doing Business* en utilisant une approche de type Initiative pour des résultats rapides. Le secrétaire en chef du président et le cabinet sont

les commanditaires stratégiques de l'initiative. Les secrétaires principaux de plus de 10 ministères assument la responsabilité de la mise en œuvre des mesures décrites dans le plan d'action pour chaque indicateur *Doing Business*.

Récemment, les efforts de réforme se sont étendus au-delà des limites géographiques des différents États. En 2015, 10 pays se sont réunis pour former la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE), un marché unique d'échange de biens, services, capitaux et main d'œuvre, qui pourrait instaurer un marché plus vaste que ceux de l'Union européenne ou de l'Amérique du Nord. Cette année, les 10 économies de l'ANASE

ont mis en place un total de 31 réformes concernant l'ensemble des indicateurs *Doing Business* — dont six réformes dans le domaine du paiement des taxes et impôts et six réformes dans le domaine de l'obtention de prêts. La Malaisie, par exemple, a introduit un système de déclaration et de paiement en ligne de la taxe sur les biens et services et a renforcé l'évaluation du crédit en instaurant une notation du crédit à la consommation.

Les économies de l'ANASE peuvent aussi apprendre auprès des autres économies membres du forum de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) comment réformer et créer un environnement commercial uniforme. Pour cette raison, l'initiative de l'APEC relative

à la facilité de faire des affaires (EoDB) s'est fixé un objectif d'amélioration de 25 % pour l'ensemble de l'APEC d'ici à 2015 sur cinq indicateurs *Doing Business* : création d'entreprise, obtention de permis de construire, obtention de prêts, commerce transfrontalier et exécution des contrats. Cet objectif — rendre les affaires plus rapides, moins chères et plus faciles — a été approuvé par les dirigeants de l'APEC en 2009. En 2015 les économies membres de l'APEC avaient obtenu une amélioration de 12,7 % et lancé le Plan d'Action EoDB (2016–2018) pour poursuivre cet effort. Le nouvel objectif représentait une amélioration de 10 % en 2018 dans les cinq domaines prioritaires par rapport aux données de référence de 2015.¹⁰ Les objectifs généraux sur

ENCADRÉ 3.2 Études infranationales de *Doing Business* au Mexique et en Colombie : réformer par la mise en concurrence et la collaboration

En 2005, le Mexique a demandé à la Banque mondiale d'étendre le champ de *Doing Business* au-delà de la ville de Mexico pour évaluer l'environnement réglementaire des affaires dans l'ensemble des États, faisant valoir que la capitale n'était pas représentative du Mexique dans son ensemble. Une décennie plus tard, les études infranationales de *Doing Business* ont été reprises à travers le monde, débouchant sur l'évaluation de 438 sites dans 65 pays et l'enregistrement de 583 réformes de la réglementation. La forte demande pour les études infranationales de *Doing Business* démontre que les comparaisons entre sites dans un même pays et le partage des bonnes pratiques sont de puissants moteurs de réforme.

En s'appuyant sur la méthodologie de *Doing Business* et en la combinant avec une stratégie de fort engagement auprès des autorités locales, les études infranationales de *Doing Business* augmentent l'appropriation du programme de réformes à tous les niveaux du gouvernement. Les résultats d'exercices répétés de comparaison en Colombie et au Mexique — trois et six séries respectivement — et l'engagement croissant des partenaires gouvernementaux dans ces pays constituent des exemples de la façon dont les études infranationales *Doing Business* peuvent servir d'instrument de politique publique pour identifier les différences locales, guider les efforts de réforme et faire un suivi des progrès au fil du temps.

Au fil du déroulement des séries infranationales au Mexique, le nombre des États qui ont engagé des réformes a considérablement augmenté. Une plus forte adhésion de la part de différentes institutions gouvernementales a également élargi l'éventail des réformes. Les deux premières séries ont permis d'identifier des réformes dans la majorité des États, mais pas dans tous. Cependant, peu de temps après la première étude, la concurrence et la collaboration ont donné un nouvel élan au mouvement de réforme et, depuis 2012, les 32 États ont tous entrepris activement de lancer des réformes. Les États et les municipalités ont commencé à étendre leurs efforts de réforme à un plus grand nombre de domaines. Dans ce dessein, ils ont renforcé la collaboration intra gouvernementale — entre l'État et les autorités municipales et nationales — et tendu la main au pouvoir judiciaire. Avec l'appui du pouvoir judiciaire, le Mexique a introduit des réformes juridiques visant à faciliter l'exécution des contrats. Entre 2012 et 2016, les États mexicains de Colima, Estado de México, Puebla, San Luis Potosí et Sinaloa ont fait des réformes dans les quatre domaines mesurés par le projet. *Doing Business* a enregistré un total de 252 améliorations de la réglementation dans l'ensemble des États du Mexique à ce jour.

En Colombie, 100 % des villes étudiées dans la première étude infranationale ont introduit des réformes à la suite de cette première analyse comparative publiée en 2008. La troisième série, en 2012, a couvert 21 villes et a comptabilisé un total de 62 réformes sur l'ensemble des indicateurs. Les plus fortes améliorations ont été obtenues cette année-là par les villes qui étaient initialement mal classées — les grands centres d'activité comme Medellín, Bucaramanga et Cartagena. Les éléments recueillis dans le cadre des études infranationales ont incité le gouvernement national à mettre en place des programmes d'assistance technique pour soutenir les réformes locales. La quatrième série, qui sera lancée en 2017, étendra la couverture géographique pour évaluer pour la première fois tous les départements (ou États) de la Colombie.

(À suivre)

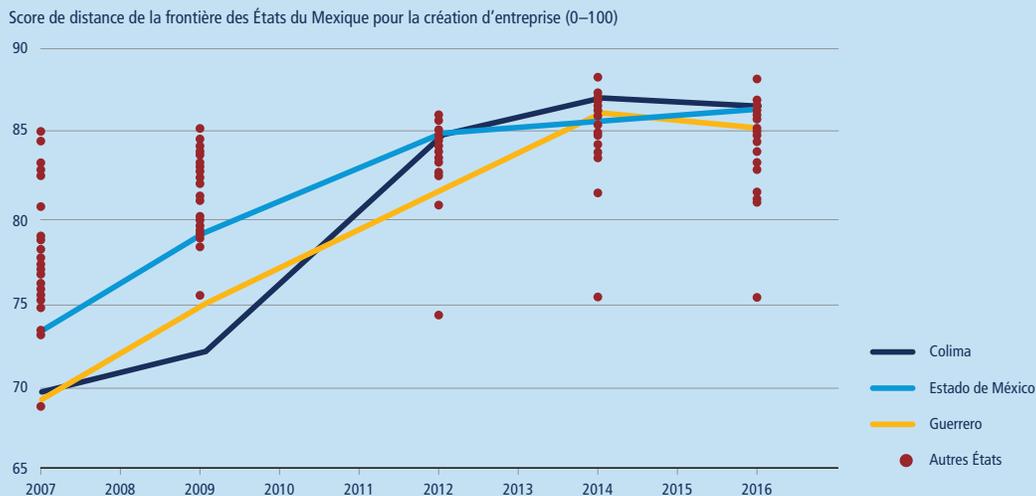
ENCADRÉ 3.2 Études infranationales de *Doing Business* au Mexique et en Colombie : réformer par la mise en concurrence et la collaboration (suite)

Les conclusions des études infranationales de *Doing Business* non seulement encouragent la concurrence, mais elles inspirent aussi des initiatives d'apprentissage entre pairs en mettant en relief les bonnes pratiques dans le pays. L'apprentissage entre pairs peut être un des plus puissants moteurs de réforme, en particulier en reproduisant les bonnes pratiques dans plusieurs villes d'un même pays. Les villes dont la réglementation des affaires est inefficace tirent le plus grand parti de cette pratique, en dérivant des enseignements d'une abondance d'informations disponibles sur les bonnes pratiques nationales. Il n'est donc pas rare de voir des villes, qui ont obtenu des résultats médiocres dans un domaine de réglementation particulier, enregistrer une amélioration radicale lors de la prochaine série de mesures.

Les villes de Neiva et Cartagena se démarquent en Colombie. Neiva, classée dernière dans l'étude infranationale de *Doing Business* en Colombie en 2008, a créé un comité de « lutte contre la bureaucratie excessive », rassemblant la municipalité, la chambre de commerce, les associations professionnelles et les représentants des instances nationales, comme la police et l'administration fiscale. Ce comité se réunit chaque mois pour proposer l'apport de modifications à l'environnement réglementaire et faire un suivi des progrès. En conséquence, Neiva a lancé un guichet unique d'enregistrement des entreprises connecté au gouvernement municipal et à celui de l'État, éliminant 11 des procédures requises pour créer une entreprise et raccourcissant le processus de cinq semaines.

Après avoir terminé deux fois d'affilée au bas du classement dans le domaine de création d'entreprise, le maire de Cartagena a dévoilé un programme ambitieux visant à éliminer les goulots d'étranglement identifiés par *Doing Business*. Dans un effort conjoint de la part de la ville et du secteur privé, Cartagena a réussi à mettre en œuvre des réformes qui ont réduit de moitié le temps nécessaire pour créer une société et les coûts de plus de 60 %. En conséquence, Cartagena est passée de la 21^e place au classement sur la facilité de création d'entreprise en 2008 à la 6^e place en 2012.

Au Mexique, ceux qui se sont le plus améliorés sont ceux qui avaient obtenus les notes les plus basses au départ



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Parmi les États du Mexique, ceux qui se sont le plus améliorés depuis 2007 sur l'indicateur de création d'entreprise sont ceux de Colima, Estado de México et Guerrero.

Les États mexicains ont également nettement amélioré leurs performances dans les études infranationales de *Doing Business*. En 2007, les États de Colima, Estado de México et Guerrero figuraient parmi ceux où il était le plus difficile de créer une entreprise. Il fallait en moyenne deux mois pour créer officiellement une entreprise et cela coûtait l'équivalent de 18 % du revenu par habitant. En 2016, il ne faut plus aux entrepreneurs des État de Colima, Estado de Mexico et Guerrero que deux semaines pour créer une entreprise et, en moyenne, le coût a été réduit de moitié.

Des villes compétitives peuvent être des moteurs de création d'emplois et de croissance économique. En mettant l'accent sur les villes, les études infranationales de *Doing Business* contribuent à l'amélioration de leur compétitivité, en fournissant des informations aux décideurs politiques sur la façon de réformer l'environnement réglementaire de la vie des affaires. En fin de compte, des villes compétitives peuvent contribuer à éliminer l'extrême pauvreté et à promouvoir la prospérité pour tous les citoyens.^a

a. Kilroy, Mukhim and Negri 2015.

l'ensemble des recommandations sont une simplification et une rationalisation des processus, la mise en place de plateformes électroniques et l'instauration d'une interface de service unique.

POINTS IMPORTANTS DES RÉFORMES MESURÉES DANS DOING BUSINESS EN 2015/2016

Le secteur privé est universellement reconnu comme étant l'un des principaux moteurs de la croissance économique et du développement. Près de 90 % des emplois, formels comme informels, sont le fait du secteur privé, qui recèle un potentiel abondant qui ne demande qu'à être exploité.¹¹ Les gouvernements de beaucoup d'économies collaborent avec le secteur privé pour créer un environnement des affaires prospère. Un moyen d'y parvenir est de mettre en place une réglementation efficace de la vie des affaires garantissant que tous les acteurs jouissent d'opportunités équivalentes et équitables de participer à un marché concurrentiel. Pour être plus précis, une réglementation efficace peut encourager la création d'entreprise et la croissance et réduire au minimum les distorsions du marché ou les échecs. *Doing Business* continue à identifier des dizaines de réformes mises en place au travers de ses 11 indicateurs.

En 2015/2016, 137 pays ont mis en place 283 réformes dans différents domaines évalués par *Doing Business*. Les indicateurs qui font l'objet du plus grand nombre de réformes au cours de ce cycle sont la création d'entreprise, le paiement des taxes et impôts et l'accès au crédit. La région qui compte à son actif la plus grande proportion des réformes sur l'ensemble des thèmes est la région Europe et Asie centrale, confirmant une tendance amorcée il y a plus de dix ans (tableau 3.1). En effet, 96 % des économies de la région ont mis en place au moins une réforme de la réglementation commerciale reconnue par *Doing Business 2017*. Le Kazakhstan,

TABLEAU 3.1 Les économies de l'Europe et de l'Asie centrale ont la plus forte proportion d'États réformateurs en 2015/2016

Domaine de réforme	Nombre de réformes en 2015/2016	Région avec la plus forte proportion de réformes en 2015/2016
Création d'entreprise	49	Moyen-Orient et Afrique du Nord
Obtention d'un permis de construire	18	Europe et Asie centrale
Raccordement à l'électricité	21	Europe et Asie centrale
Transfert de propriété	22	Europe et Asie centrale
Obtention de prêts	34	Asie de l'Est et Pacifique
Protection des investisseurs minoritaires	19	Europe et Asie centrale
Paiement des taxes et impôts	46	Europe et Asie centrale
Commerce transfrontalier	32	Asie du Sud
Exécution des contrats	18	Europe et Asie centrale
Règlement de l'insolvabilité	24	Afrique subsaharienne

Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Les indicateurs relatifs à la réglementation du marché du travail ont également enregistré 19 modifications réglementaires dans le rapport de *Doing Business 2017*. Ces modifications ne sont pas incluses dans le total du nombre de réformes.

la Géorgie et la Biélorussie sont des leaders régionaux pour le nombre total de réformes mises en place, à savoir sept, cinq et quatre, respectivement.

En 2015/2016, 29 économies ont mis en place au moins trois réformes pour améliorer leurs systèmes de réglementation commerciale ou leurs institutions en rapport, selon l'évaluation de *Doing Business*. Parmi ces 29 figurent des économies de tous les groupes de revenu : revenu faible (sept pays), revenu intermédiaire, tranche inférieure (neuf), revenu intermédiaire, tranche supérieure (huit) et revenu élevé (cinq). Dix pays d'Afrique subsaharienne ont fait au moins trois réformes qui facilitent les affaires en 2015/2016.

Les 10 économies qui ont amélioré de façon remarquable leurs performances sur les indicateurs *Doing Business* en 2015/2016 étaient le Bahreïn, la Biélorussie, le Brunei Darussalam, la Géorgie, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Kenya, le Pakistan, la Serbie et les Émirats arabes unis (tableau 3.2). Ces économies ont mis en place au total 48 réformes réglementaires facilitant les affaires à travers tous les domaines mesurés par *Doing Business*. Dans l'ensemble, les 10 économies de tête sont celles qui ont

mis en place le plus de réformes réglementaires dans les domaines du raccordement à l'électricité et du transfert de propriété — à savoir sept réformes pour chaque indicateur. Ces économies ont également activement réformé dans les domaines de la création d'entreprise et de la protection des investisseurs minoritaires, avec six réformes dans chaque domaine. Le Kazakhstan et la Géorgie ont rejoint la liste des économies championnes de l'amélioration pour la quatrième fois au cours des 12 dernières années.

Deux économies d'Asie de l'Est et du Pacifique sont parvenues à entrer dans la liste des 10 qui se sont le plus améliorées. Il s'agit de Brunei Darussalam qui s'est le plus rapproché de la frontière en matière de réglementation en 2015/2016, grâce à six réformes de la réglementation des affaires. Le Brunei Darussalam a amélioré la fiabilité de son approvisionnement en électricité en mettant en place un système de gestion automatique de l'énergie pour faire un suivi des coupures et de la restauration du service. Afin d'améliorer l'obtention de prêt, le pays a commencé à diffuser des données de consommation provenant des services de distribution. Le pays a également adopté une nouvelle

TABLEAU 3.2 Les 10 économies qui se sont les plus améliorées dans trois domaines ou davantage selon l'évaluation de *Doing Business* en 2015/2016

Économie	Classement pour la facilité de faire des affaires	Variation du score DDF	Réformes qui facilitent la vie des affaires									
			Création d'entreprise	Obtention d'un permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs minoritaires	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Règlement de l'insolvabilité
Brunei Darussalam	72	5,28			✓		✓	✓	✓		✓	✓
Kazakhstan	35	4,71	✓	✓	✓				✓		✓	✓
Kenya	92	3,52	✓		✓	✓			✓			✓
Biélorussie	37	3,22			✓	✓	✓	✓				
Indonésie	91	2,95	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	
Serbie	47	2,59	✓	✓		✓						
Géorgie	16	2,45			✓	✓			✓	✓		
Pakistan	144	2,08				✓	✓			✓		
Émirats arabes unis	26	2,07	✓	✓	✓	✓			✓			
Bahreïn	63	2,05	✓					✓		✓		

Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Les économies sont sélectionnées en fonction du nombre de réformes et classées en fonction de l'amélioration de leur score distance de la frontière. Tout d'abord, *Doing Business* sélectionne les économies qui ont mis en place des réformes qui améliorent le climat des affaires dans au moins 3 des 10 domaines pris en compte dans le score global de distance de la frontière cette année. Les modifications de la réglementation qui compliquent les affaires sont soustraites du nombre de celles qui facilitent les affaires. Deuxièmement, *Doing Business* classe ces économies en fonction de l'augmentation de leur score distance de la frontière par rapport à l'année précédente. L'amélioration de leur score est calculée non pas en utilisant les données publiées en 2015 mais en utilisant les données comparables qui incorporent les révisions des données et les changements de méthodologie. Le choix des économies qui se sont le plus améliorées est dicté par les améliorations score de distance de la frontière obtenues par celles qui ont fait au moins trois réformes.

loi sur les faillites, offrant des protections aux créanciers privilégiés pendant la période de suspension automatique des poursuites après le dépôt de bilan. De plus, le Brunei Darussalam a renforcé la protection des investisseurs minoritaires en facilitant l'exercice de poursuites à l'encontre des administrateurs en cas de transactions préjudiciables avec des parties apparentées et en permettant l'annulation des transactions entre apparentés qui nuisent aux intérêts des entreprises.

L'Indonésie a facilité la création d'entreprise en supprimant l'obligation de capital minimum requis pour les petites et moyennes entreprises et en encourageant l'utilisation d'un système en ligne de réservation de la dénomination de l'entreprise. À Jakarta, un formulaire unique permettant d'obtenir les certificats d'immatriculation de la société et les licences commerciales a également été créé. Le raccordement à l'électricité a été facilité en Indonésie en réduisant le temps nécessaire aux entrepreneurs

pour réaliser les travaux à l'extérieur en étoffant le stock de matériel électrique fourni par le service de distribution. À Surabaya, le raccordement à l'électricité a également été facilité après que le service de distribution a simplifié le processus de demande de raccordement. En outre, l'Indonésie a numérisé ses registres cadastraux et lancé un système d'information géographique entièrement automatisé, qui facilite l'enregistrement d'une propriété. L'Indonésie a également créé un registre moderne de garanties et a introduit une procédure dédiée aux petits recours pour les litiges commerciaux. Dans le domaine du commerce transfrontalier, elle a amélioré les services douaniers et les fonctions de soumission de documents du guichet unique national de l'Indonésie. Et l'Indonésie a facilité le paiement des taxes et impôts en introduisant un système de déclaration des revenus et de paiement des cotisations sociales en ligne.

Les économies d'Europe et d'Asie centrale ont continué à faire activement des

réformes en 2015/2016. Le Kazakhstan et la Géorgie ont amélioré la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en commençant à infliger des pénalités au service de distribution d'énergie lorsque leurs indicateurs de coupure d'électricité sont médiocres. Ces deux économies ont aussi renforcé la protection des investisseurs minoritaires en accroissant les droits des actionnaires dans les décisions importantes, en clarifiant les structures de détention du capital et de contrôle ainsi qu'en instaurant une plus grande transparence des entreprises bien nécessaire. Dans le domaine du commerce transfrontalier, le Kazakhstan a rendu l'exportation moins coûteuse en éliminant deux documents précédemment exigés pour le dédouanement ; la Géorgie a accéléré les formalités d'importation et d'exportation en améliorant son système de traitement électronique des documents. La Biélorussie a amélioré son climat des affaires en mettant en place un guichet unique au service de distribution d'électricité, en lançant un système électronique d'information géographique

pour l'enregistrement de la propriété, en mettant un système de notation du crédit à la consommation à la disposition des banques et des institutions financières réglementées et en introduisant des mesures correctives pour les cas où des transactions entre apparentés sont préjudiciables à la société. Grâce à la simplification des processus et la réduction des délais, la Serbie a diminué le temps nécessaire pour créer une entreprise, obtenir un permis de construire et effectuer un transfert de propriété.

Le Pakistan et le Bahreïn ont amélioré l'accès à l'information de crédit en adoptant une nouvelle réglementation qui accorde aux emprunteurs le droit de consulter leurs données en matière de crédit. Le commerce transfrontalier a également été facilité par l'amélioration de l'infrastructure et la simplification des procédures au Bahreïn, et par l'introduction d'une nouvelle plateforme électronique pour le dédouanement au Pakistan. Entre autres réformes, les Émirats arabes unis ont facilité la délivrance du permis de construire en instaurant des procédures d'inspections axées sur les risques et en simplifiant l'inspection conjointe finale avec un processus d'obtention d'un certificat d'achèvement. Ils ont également réduit le temps nécessaire pour obtenir un nouveau raccordement à l'électricité en mettant en place un nouveau programme assorti de délais stricts pour examiner les demandes, réaliser les inspections et installer les compteurs et enfin ils ont introduit un système d'indemnisation pour les coupures d'électricité.

Éliminer les obstacles à la création d'entreprise

Des études ont montré que supprimer les formalités bureaucratiques excessives dans le processus de création d'entreprise a de nombreux avantages pour les économies et les entrepreneurs. Parmi ces gains figurent une élévation du taux de formalisation des entreprises, une plus forte croissance économique et une hausse des profits.¹² Les gouvernements

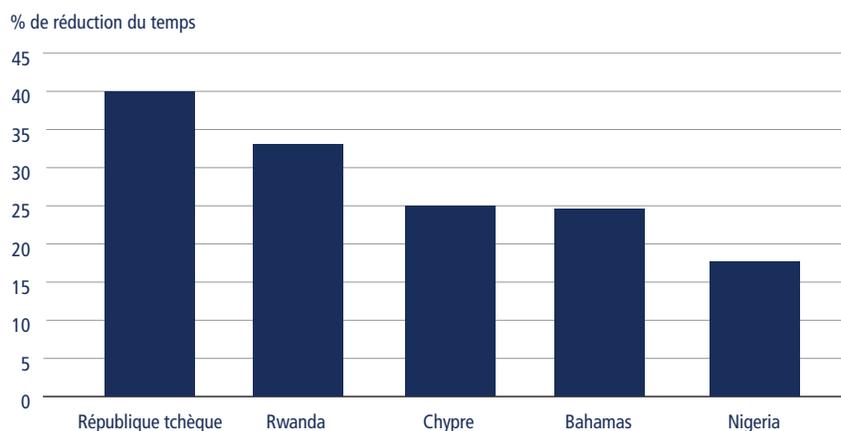
s'engagent dans différents programmes de réformes pour améliorer les processus de constitution de sociétés et encourager l'esprit d'entreprise. En 2015/2016, 49 réformes ont été répertoriées par l'indicateur de création d'entreprise, allant de la suppression des processus superflus nécessaires à l'enregistrement à la généralisation du recours à la technologie moderne et à l'instauration ou l'amélioration de guichets uniques.

Les processus d'immatriculation onéreux prennent du temps et reviennent cher aux futurs entrepreneurs. Pendant la période 2015/2016, un tiers des réformes répertoriées par l'indicateur de la création d'entreprise concernait la simplification des formalités d'immatriculation d'une entreprise. Le gouvernement du Sri Lanka, par exemple, a supprimé le droit de timbre sur les émissions d'actions. De même, en abrogeant une obligation de faire authentifier la signature des documents d'immatriculation auprès d'une commission d'assermentation, l'Irlande, le Kenya et l'Ouganda ont considérablement réduit le temps nécessaire aux entrepreneurs pour créer une entreprise. Toutes ces mesures ont considérablement réduit le nombre d'interactions entre les entrepreneurs et l'administration, réduisant d'autant les situations de rente.

Les gouvernements continuent à améliorer leur efficacité par le recours à la technologie. Les données *Doing Business* ont montré au cours de l'année dernière que les économies qui mettent en place des procédures en ligne enregistrent une réduction du temps nécessaire à la création d'entreprise (figure 3.1). En 2015/2016, 20 % des économies qui ont réformé les processus de création d'entreprise ont soit introduit, soit amélioré leurs portails en ligne. La Commission nigériane de l'environnement des affaires, par exemple, a lancé un portail d'enregistrement en ligne qui permettra aux entreprises de réserver leur nom par voie électronique. Le Rwanda dispose désormais d'un portail électronique pleinement opérationnel qui combine enregistrement de la société, renseignements sur les obligations fiscales et les redevances ainsi que l'immatriculation à la taxe sur la valeur ajoutée — faisant gagner en moyenne deux jours aux entrepreneurs et éliminant deux interactions avec l'administration.

Plusieurs économies ont également réformé leur guichet unique pour l'enregistrement des entreprises en 2015/2016. Chypre a fusionné les processus d'immatriculation pour la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur les sociétés. De même, le registre de commerce

FIGURE 3.1 Les économies qui ont mis en place des procédures en ligne en 2015/2016 ont réduit le temps nécessaire à la création d'entreprise



Source : Base de données *Doing Business*.

des sociétés et l'administration fiscale de Malte ont fusionné leurs services afin de permettre la génération automatique de numéros d'identification fiscale. La République arabe d'Égypte a créé une unité spéciale au sein de son guichet unique pour faciliter et simplifier les interactions entre les entrepreneurs et les divers organismes gouvernementaux. Les entrepreneurs égyptiens ont maintenant moins d'interactions directes avec les organismes de réglementation lorsqu'ils effectuent les formalités d'enregistrement et de post-enregistrement.

Simplifier le processus d'obtention d'un permis de construire

L'industrie du bâtiment est un secteur vital de l'économie. Elle stimule la croissance en mobilisant des investissements importants et en dynamisant les chaînes d'approvisionnement, créant ainsi des emplois et contribuant au processus de formation de capital.¹³ Des études révèlent que le secteur du bâtiment représente 6 % du PIB mondial — soit une part de 5 % du PIB dans les économies développées et de 8 % dans les économies en développement.¹⁴ Au cours de ces trois dernières années, les économies ont principalement axé leurs réformes concernant la délivrance de permis de construire sur la simplification des procédures et l'amélioration de la coordination entre les différents organismes impliqués dans le processus. Parmi les autres points d'amélioration couramment répertoriés figurent la réduction du temps passé et des frais engagés par les entrepreneurs, suivie par l'amélioration des plateformes électroniques et l'élaboration de processus de contrôle qualité (figure 3.2).

Dans le secteur du bâtiment, cinq des 18 économies ont réduit le temps nécessaire à l'obtention d'un permis de construire en 2015/2016. L'Algérie et le Cameroun, par exemple, ont mis en application les délais de traitement prescrits par la loi. De même, la République démocratique du Congo a amélioré les contrôles de la qualité dans le secteur du bâtiment et le

respect des délais légaux pour l'obtention d'un permis de construire. Le Zimbabwe a simplifié le processus d'approbation du permis de construire en améliorant la coordination interinstitutionnelle entre le Conseil municipal de Harare et les bureaux d'architecture.

Cinq économies — le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Madagascar, les Philippines et les Émirats arabes unis — ont amélioré leur performance relative à l'indice de contrôle de la qualité du bâtiment par une plus grande transparence des réglementations du secteur du bâtiment. Aux Philippines, par exemple, les services officiels du secteur du bâtiment de Quezon City ont modifié leur site Web en y listant les approbations préalables requises pour obtenir un permis de construire. En matière de réduction des coûts, la France et Saint-Marin ont réduit les frais d'obtention d'un permis de construire.

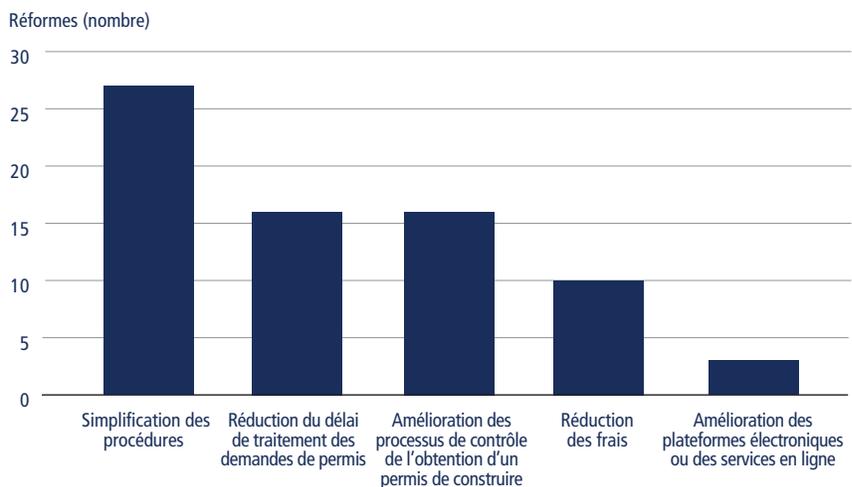
Le Conseil municipal de Gaborone au Botswana a aboli l'obligation de présenter une quittance d'impôts locaux pour une demande de permis de construire, allégeant d'autant les contraintes bureaucratiques. La Pologne a éliminé l'obligation de valider des conditions techniques pour la distribution d'énergie et d'obtenir une autorisation de l'administrateur des ponts

et chaussées. Le Kazakhstan a introduit un portail guichet unique afin de simplifier le processus d'approbation pour l'obtention d'un permis de construire. La Fédération de Russie a adopté un décret qui abolit l'obligation d'obtenir un agrément relatif aux clôtures de protection des chantiers de construction à Saint-Petersbourg. Tirant parti des progrès de la technologie moderne, la Serbie a rendu obligatoire la présentation en ligne des demandes de permis de construire via le système de permis électronique. De même, Singapour a amélioré son guichet unique électronique, ce qui facilite le processus d'obtention des autorisations auprès des différentes administrations. Enfin, la Cour constitutionnelle de l'Albanie a levé le moratoire sur la délivrance de permis de construire. Ainsi la délivrance de permis de construire a pu reprendre.

Améliorer l'efficacité et la fiabilité de l'accès à l'électricité

Un approvisionnement en électricité fiable — ainsi qu'un processus de raccordement efficace — va de pair avec des performances plus élevées pour l'entreprise, notamment dans les secteurs qui nécessitent un approvisionnement stable en électricité.¹⁵ En effet, une alimentation électrique fiable est associée à une plus grande efficacité de production et à des niveaux plus élevés

FIGURE 3.2 Les réformes du secteur du bâtiment ont surtout été axées sur une simplification des procédures au cours des trois dernières années



Source : Base de données Doing Business.

d'investissement étranger direct.¹⁶ Un processus plus efficace de raccordement est associé à des résultats positifs pour le secteur de l'électricité, comme des taux d'électrification supérieurs et un moindre nombre de paiements corrompus.¹⁷ Les économies peuvent sensiblement améliorer leur environnement économique en investissant dans le secteur de l'électricité.

L'un des indices intégrés dans le jeu d'indicateurs relatifs à l'électricité concerne la qualité de l'offre et la transparence des tarifs. En 2015/2016, sept économies — l'Algérie, le Brunei Darussalam, la Bulgarie, la Géorgie, le Kazakhstan, la République démocratique populaire lao et les Émirats arabes unis — ont mis en œuvre des réformes à ce titre. Afin d'améliorer la fiabilité de l'approvisionnement, le service de distribution en Bulgarie utilise maintenant un système de gestion automatique de l'énergie, SCADA (*Supervisory Control and Data Acquisition*), qui fait un suivi des coupures d'électricité et de la restauration du service. Et le service de distribution en Algérie a amélioré le niveau de transparence dans le secteur de l'électricité en publiant les tarifs de l'électricité en ligne.

Sur les 21 réformes répertoriées par les indicateurs d'accès à l'électricité,

17 économies ont mis en œuvre des réformes améliorant l'efficacité de la procédure de raccordement à l'électricité. Ces réformes comprennent une simplification des procédures de raccordement, la réduction des frais de raccordement et la création de guichets uniques. La Biélorussie, par exemple, a mis en place un guichet unique au sein de son service de distribution qui prend en charge tout ce qui a trait au raccordement, y compris la conception et la construction de la ligne de distribution. Le Kenya a simplifié le processus de raccordement à l'électricité en introduisant l'utilisation d'un système d'information géographique qui élimine la nécessité de se rendre sur place afin d'établir des devis aux clients. De plus, tous les postes, transformateurs et compteurs sont désormais cartographiés dans le système qui est également connecté à des cartes cadastrales bien documentées. Il suffit aux clients de soumettre tous les documents nécessaires et d'attendre l'établissement direct du devis par le service de distribution (figure 3.3).

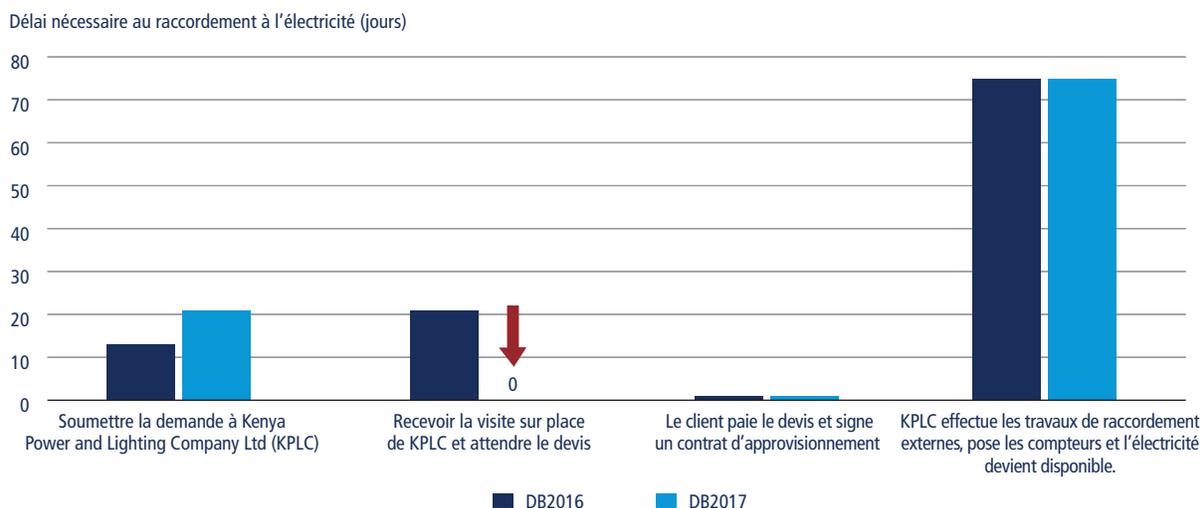
Des modifications récentes apportées au droit de la construction en Pologne ont éliminé le besoin d'un permis d'excavation, qui auparavant était nécessaire pour que le service de distribution puisse étendre les réseaux basse tension

et construire des postes de transformation moyenne tension. Le service de distribution est maintenant en mesure d'effectuer des travaux de raccordement externe sans avoir à attendre que le permis d'excavation soit émis. À la suite de cette réforme, la Pologne a réduit de 11 jours le temps total nécessaire pour obtenir un raccordement à l'électricité.

Amélioration de la qualité de l'administration de la propriété foncière

Des droits de propriété officiels sont nécessaires pour soutenir l'investissement, la productivité et la croissance.¹⁸ Des résultats provenant d'économies du monde entier indiquent que les propriétaires fonciers qui détiennent des titres officiels sont plus susceptibles d'investir¹⁹ et ils ont une probabilité plus élevée d'obtenir un prêt lorsqu'ils donnent la propriété en garantie. Il est capital que les gouvernements disposent d'informations fiables et à jour dans les cadastres et les registres de la propriété foncière pour pouvoir correctement asseoir et percevoir les recettes fiscales sur la propriété foncière. En 2015/2016, 22 économies ont rendu l'enregistrement de la propriété plus facile en augmentant l'efficacité des transferts de propriété et en améliorant

FIGURE 3.3 Une réforme au Kenya a permis de gagner du temps et a simplifié les procédures de raccordement à l'électricité



la qualité de l'administration des biens fonciers. Beaucoup de ces réformes ont amélioré la fiabilité de l'infrastructure et la transparence de l'information des systèmes d'administration foncière dans les 17 pays sur les 22 au total (figure 3.4).

Parmi les 190 économies incluses dans *Doing Business*, le Rwanda s'est le plus amélioré sur les indicateurs d'enregistrement de la propriété en 2015/2016. L'office rwandais des ressources naturelles a introduit une procédure accélérée pour les transferts de propriété en immobilier commercial et amélioré la transparence du registre foncier en établissant un mécanisme de dépôt de plaintes pour les services d'administration foncière et en publiant des statistiques sur les transferts de propriété. Le Mexique — autre cas d'amélioration notable — a modernisé son infrastructure de gestion foncière. Au cours de ces deux dernières années, le gouvernement de la ville de Mexico a acquis une nouvelle infrastructure informatique qui lui a permis de numériser les titres fonciers enregistrés et de créer une base de données de la propriété foncière.

Parmi toutes les régions, l'Afrique subsaharienne représente le plus grand nombre de réformes en 2015/2016, avec un total de sept sur 22. La Zambie, par exemple, a réduit le montant de la taxe de transfert de propriété. Par ailleurs, en janvier 2016, le Sénégal a amélioré la transparence de l'information en publiant une liste de toutes les procédures et documents ainsi que des normes de service et des droits officiels associés à tous les types possibles de transactions immobilières. En Europe et en Asie centrale, quatre économies ont apporté des changements se rapportant à l'indicateur d'enregistrement de la propriété. En 2015, la Biélorussie a présenté le nouveau système d'information géographique qui ouvre un accès gratuit aux informations sur la délimitation des parcelles de terre et à des informations techniques sur leur localisation géospatiale. De plus, la Serbie a réduit le temps nécessaire aux transferts de propriété, tandis que la Géorgie a augmenté la couverture de tous les relevés de parcelles de terres privées à Tbilissi.

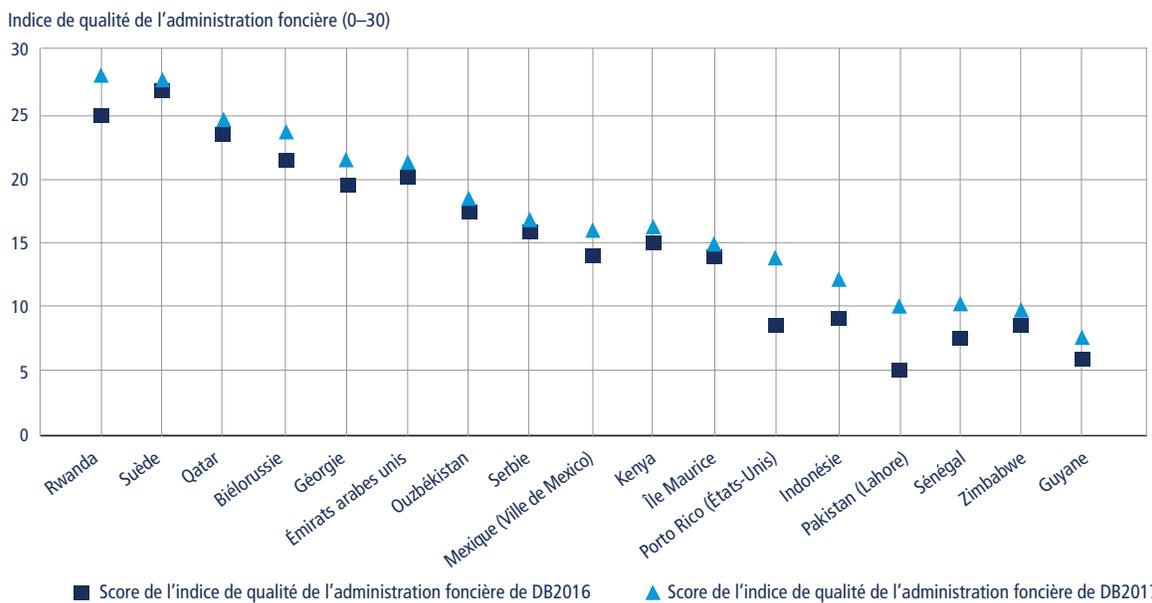
L'Indonésie a pris des mesures pour numériser les plans et registres du

cadastre à Jakarta et Surabaya. Grâce à ces efforts les registres du cadastre ont été mis à la disposition du public via un portail en ligne. La nouvelle plateforme en ligne donne libre accès au système d'informations géospatiales, permettant aux clients d'examiner et de vérifier les limites des parcelles de terre en Indonésie. Le Pakistan a été la seule économie en Asie du Sud à réformer les transferts de propriété. Depuis 2007, la province du Penjab au Pakistan, a lancé le programme de *Land Records Management and Information Program* (programme de gestion et d'information du cadastre) afin de renforcer les capacités des institutions de l'administration foncière à Lahore. Sur une période de cinq ans, le projet a déployé un système automatisé de gestion des affaires foncières et a amélioré la qualité des services dispensés par l'agence foncière.

Renforcement de l'obtention de prêts

Neuf économies — l'Arménie, le Brunei Darussalam, la Gambie, l'Indonésie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Malawi, le Nigeria, la Papouasie Nouvelle-Guinée et Vanuatu — ont mis

FIGURE 3.4 Dix-sept économies ont amélioré leur score sur l'indice de qualité de l'administration foncière en 2015/2016



Source : Base de données *Doing Business*.

en œuvre des réformes visant à renforcer l'obtention de prêts en créant un registre uniformisé des garanties qui fonctionne, en plus de transformer et d'adopter de nouvelles lois concernant les transactions sécurisées. Le Parlement a adopté une nouvelle loi en Arménie qui instaure un registre moderne et unifié des garanties. L'Indonésie a rendu publics les enregistrements, les modifications et les annulations du registre des garanties grâce à un portail en ligne, *Fidusia Online*. La Gambie a introduit une nouvelle loi qui a instauré un registre centralisé des garanties sur déclaration, réforme qui a augmenté le score de l'indice des droits légaux de la Gambie de 4 points. En outre, le Malawi et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont introduit une nouvelle législation sur les transactions sécurisées et mis en place des registres des garanties uniformisés modernes. Les deux registres sont désormais pleinement opérationnels, aboutissant à une amélioration de la capacité des petites entreprises à obtenir des prêts car elles peuvent désormais donner des actifs de l'entreprise en garantie.

Vingt-sept économies ont mis en œuvre des réformes améliorant leur système d'information de crédit en 2015/2016 (figure 3.5). Les améliorations les plus substantielles ont été introduites par

la Guyane et la Tanzanie sous la forme d'une extension de la couverture de l'emprunteur. Le bureau d'évaluation du crédit de la Tanzanie, Creditinfo, a étendu sa couverture des emprunteurs de 4,97 % à 6,48 % de la population adulte, aidée en partie par la signature d'accords avec les détaillants et marchands pour un partage des données de crédit concernant leurs clients. De même, Creditinfo Guyane, qui est entré en service en mai 2015, a étendu sa couverture des emprunteurs de 2,40 % à 16,40 % de la population adulte grâce à l'obtention de données provenant d'une institution de microcrédit, d'un créancier ordinaire et d'un service public de l'eau, ainsi que de six banques commerciales privées.

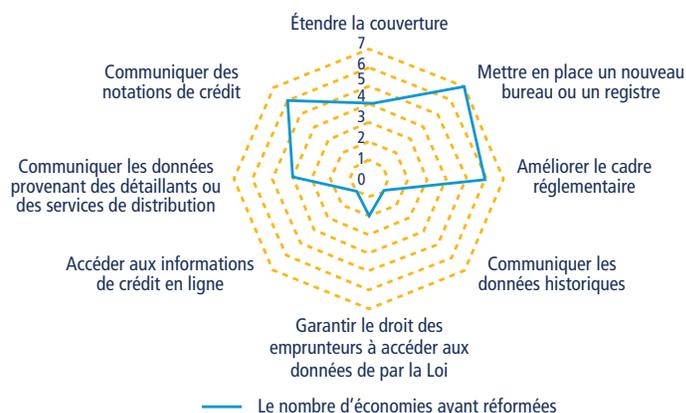
Au cours du dernier cycle *Doing Business*, six économies ont mis en place des cadres juridiques pour améliorer le fonctionnement des marchés de la notation de crédit, la plupart d'entre eux en Afrique sub-saharienne. Le Mozambique, par exemple, a adopté une nouvelle loi qui permet la création d'un bureau d'évaluation du crédit. Les assemblées nationales du Burkina Faso et du Togo ont adopté la loi uniforme,²⁰ qui peut servir de cadre juridique pour la mise en place, l'accord de licences, l'organisation d'activités et la supervision de bureaux d'information

sur le crédit. Auparavant, cette même loi avait été adoptée en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal, où les nouveaux bureaux d'information sur le crédit sont entrés en service en février 2016.

Plusieurs autres économies ont amélioré les caractéristiques des systèmes d'évaluation du crédit existants. Dans six économies, des bureaux et registres d'information sur le crédit ont commencé à offrir des services d'évaluation du crédit aux banques et autres institutions financières pour les aider à évaluer la solvabilité des emprunteurs. En Thaïlande, par exemple, le Bureau national d'information sur le crédit a commencé à dispenser des notations de crédit à la consommation et commercial. Les notations de crédit représentent une centralisation d'informations collectées auprès de nombreux créanciers ainsi que de certaines sources d'information publiques. Ces notations offrent des informations aux prêteurs auxquelles un créancier individuel n'aurait autrement pas accès, y compris l'exposition totale, le nombre de prêts en cours et les antécédents de défauts. Ceci, à son tour, facilite la prise de décision des prêteurs lors de l'évaluation des demandes de prêt.

Le Brunei Darussalam, la Chine, la Tanzanie et la Tunisie ont élargi le champ des informations recueillies et communiquées par les prestataires de services d'information de crédit en diffusant des données provenant des détaillants et des services de distribution d'énergie. Les économies ont également adopté des réformes garantissant le droit des emprunteurs d'avoir accès aux données et de les inspecter. Au Bahreïn, par exemple, les clients d'un bureau d'information sur le crédit ont le droit d'obtenir un rapport de crédit gratuit une fois tous les 12 mois, afin d'ajouter des informations à leur dossier de crédit et de porter plainte ou de formuler des objections concernant l'exactitude ou le champ des informations contenues dans un rapport de crédit. Au Pakistan, il existe une obligation légale pour un bureau d'information sur le crédit

FIGURE 3.5 Principales caractéristiques des réformes dans le domaine de l'obtention de prêts et des informations relatives au crédit



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : L'échelle représente le nombre de pays qui ont mis en place le point particulier de la réforme.

de remettre à l'emprunteur une copie d'un rapport de crédit.

Renforcement des droits des actionnaires minoritaires

Les études au niveau de l'entreprise sur un échantillon de près de 1 000 entreprises aux États-Unis mettent en évidence une association négative évidente entre les restrictions des droits de l'actionnaire et la valeur de marché des entreprises par rapport à la valeur totale de leurs actifs. Plus les droits de l'actionnaire sont limités, plus les entreprises tendent à être sous-évaluées.²¹ En outre, une analyse des sociétés contrôlées — dans lesquelles la propriété est généralement concentrée dans les mains de la famille fondatrice — souligne que la gouvernance d'entreprise devrait s'articuler autour de deux stratégies : renforcer les droits des actionnaires minoritaires et modérer les pouvoirs de l'actionnaire majoritaire.²²

Afin de se conformer aux bonnes pratiques reconnues sur le plan international, en 2015/2016, 19 économies ont renforcé les droits des actionnaires minoritaires. La Géorgie a adopté des amendements à la loi sur le marché des valeurs mobilières et à la loi sur les entrepreneurs. Ces amendements concernent directement les droits des actionnaires en matière de droits de préemption, droits de vote, droits de propriété et de contrôle. En conséquence, le score de la Géorgie est passé de 6 à 7 sur l'indice d'étendue des droits des actionnaires, de 4 à 8 sur l'indice d'étendue des droits de la détention et du contrôle.

Fidji, le Maroc, l'Arabie saoudite et le Vietnam ont introduit des exigences plus strictes concernant la transparence des entreprises dans leurs lois et réglementations. Ces lois prévoient une divulgation précise de l'emploi principal, des nominations et de la rémunération des administrateurs, s'assurent de l'envoi de convocations détaillées et suffisamment à l'avance des assemblées générales des actionnaires, obligent les membres de sociétés à responsabilité limitée à

se réunir au moins une fois par an et permettent aux actionnaires d'ajouter des points à l'ordre du jour de la réunion. Ces réformes ont permis une amélioration des scores de ces quatre économies sur l'indice mesurant la transparence des entreprises.

La Croatie, le Kenya, la Mauritanie, le Niger, le Sri Lanka et l'Ukraine ont introduit des modifications juridiques visant à atténuer l'effet préjudiciable potentiel des conflits d'intérêts, notamment dans le cadre de transactions parties apparentées. La Croatie, par exemple, exige maintenant de ses administrateurs de divulguer en détail au conseil de direction et au conseil de surveillance de l'entreprise tous les faits pertinents concernant la nature, la relation et l'existence de leurs conflits d'intérêts avant d'envisager toute proposition de résolution en vue de la conclusion d'une transaction majeure. De même, en Ukraine, les directeurs et les actionnaires dont les intérêts sont en jeu, sont désormais exclus du vote d'approbation de la transaction qui génère un conflit d'intérêts. Enfin, le Sri Lanka a introduit un code des bonnes pratiques sur les transactions parties apparentées en 2013, au départ sur une base de volontariat. Depuis janvier 2016, toutes les sociétés cotées à la bourse de Colombo doivent respecter ses exigences, qui comprennent l'approbation par le conseil d'administration de telles transactions ainsi qu'une obligation de divulgation détaillée de la part des membres du conseil.

Amélioration des systèmes électroniques de déclaration fiscale

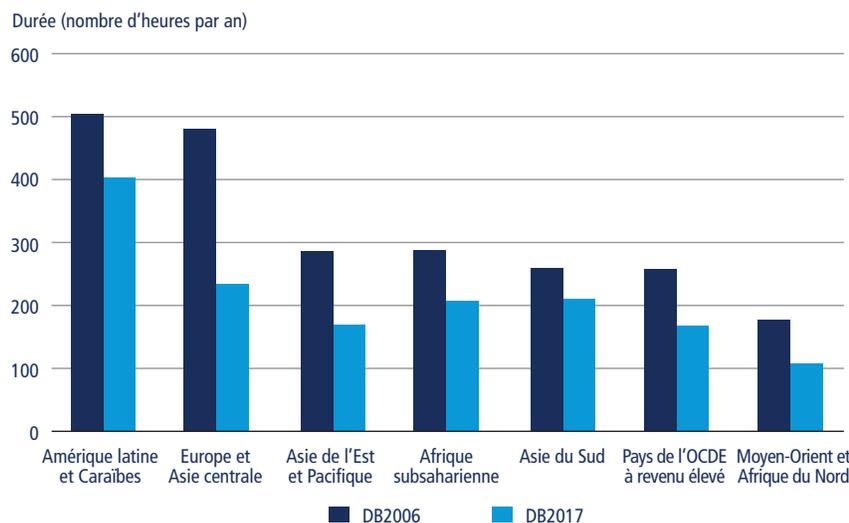
L'existence de systèmes de taxation efficaces et bien au point est cruciale pour une société qui fonctionne bien. Dans la plupart des économies, les taxes et impôts constituent la principale source de revenus des gouvernements nationaux, provinciaux et locaux, indispensables au financement de projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports en commun et des allocations chômage, entre autres. Le fardeau de

l'impôt sur les sociétés a une incidence directe sur l'investissement et la croissance. Et l'efficacité de l'administration fiscale est aussi importante pour les entreprises que les taux effectifs d'imposition.²³ Lorsqu'il en coûte peu de s'acquitter des obligations fiscales et que les procédures en matière fiscale sont efficaces, les entreprises en sont avantagées. Une fiscalité trop compliquée est associée à des niveaux élevés d'évasion fiscale, à l'existence d'un vaste secteur informel, à davantage de corruption et à de moindres investissements.²⁴ Les systèmes d'obligations fiscales devraient veiller à ne pas décourager les entreprises de participer à l'économie formelle. Les administrations fiscales modernes cherchent à optimiser le recouvrement des impôts tout en minimisant les coûts administratifs et les coûts engagés pour faire obtempérer les contribuables.

Concernant les 46 réformes répertoriées par l'indicateur du paiement des taxes et impôts, 26 pays ont soit mis en place de nouveaux systèmes de dépôt et de paiement des taxes et impôts en ligne, soit amélioré les plateformes en ligne déjà existantes en 2015 (figure 3.6). L'Italie, par exemple, a introduit deux améliorations à son système en ligne utilisé par les contribuables professionnels pour la déclaration des charges sociales et des cotisations obligatoires. Il suffit désormais aux employeurs de saisir les renseignements personnels des employés une seule fois — au moment de la prise de fonctions, les informations étant ensuite reportées automatiquement pour les périodes ultérieures — et le processus de paiement des charges sociales et des cotisations obligatoires a été modernisé. Il permet désormais de reprendre les éléments de la demande de paiement de la période précédente pour la période courante — le système conserve toutes les informations pertinentes comme l'identification du contribuable et le motif et la destination du paiement.

Singapour a été l'une des premières économies à introduire un système

FIGURE 3.6 Les systèmes électroniques de dépôt des déclarations et de paiement des taxes et impôts font gagner du temps sur le plan des formalités partout dans le monde



Source : Base de données *Doing Business*.

électronique d'administration publique. En 1992, les services d'impôt sur le revenu de Singapour ont élaboré un système d'administration fiscale intégrée et informatisée, qui a renforcé l'efficacité des processus internes en dégageant le personnel de tâches bureaucratiques improductives. Ainsi, entre 1992 et 2000, le temps nécessaire pour émettre des avis d'imposition est descendu de 12-18 mois à 3-5 mois.²⁵ Singapour continue à améliorer son système d'administration fiscale bien qu'il figure déjà parmi les plus performants sur les indicateurs de paiement des taxes et impôts. En 2015, le système en ligne a été une nouvelle fois modernisé, ce qui a permis de réduire les retards de dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés et la valeur ajoutée.

D'autres réformes ont été adoptées pour réduire le poids de la fiscalité pour les entreprises. Le taux de taxation des profits a été abaissé dans neuf économies tandis que sept économies — l'Angola, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Jamaïque, la Jordanie, et le Kosovo — ont soit autorisé la déduction d'une plus grande part des charges, soit accru les barèmes de l'amortissement praticable sur les immobilisations. La République dominicaine

a diminué son taux d'impôt sur les sociétés tandis que la Jordanie a accru les taux d'amortissement sur certains actifs immobilisés. Et huit économies ont supprimé des taxes. L'Azerbaïdjan, par exemple, a aboli la taxe sur les véhicules pour les résidents.

Faciliter le commerce international par le biais de solutions électroniques

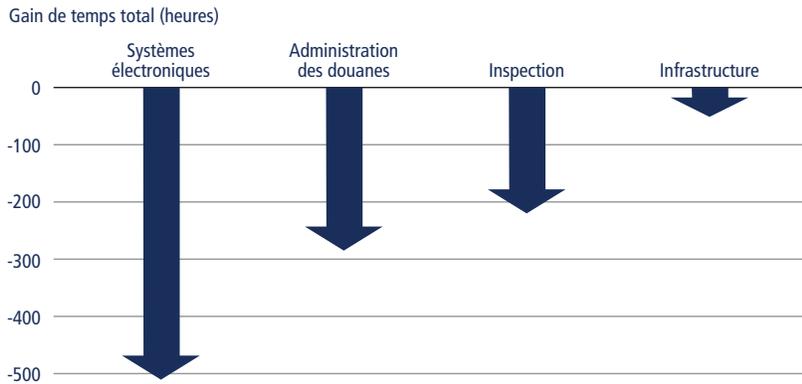
En grande partie en raison des progrès accomplis dans la réduction des tarifs au cours de ces dernières décennies, l'objet de la politique commerciale mondiale et des réformes s'est déplacé des tarifs douaniers à la facilitation du commerce. De meilleures performances en matière de logistique dans le secteur des échanges commerciaux sont étroitement associées au développement du commerce, à la diversification des exportations et à la croissance économique.²⁶ En 2013, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont signé l'Accord sur la facilitation des échanges (*Trade Facilitation Agreement*, TFA) dans le cadre duquel ils s'engagent à mettre en place des politiques de gestion des frontières qui faciliteront l'exportation et l'importation de marchandises à travers

les frontières. Une étude récente suggère que, si le TFA était intégralement mis en place par tous les pays membres, le temps passé en formalités douanières diminuerait en moyenne de 1,6 jour pour les importations et 2 jours pour les exportations. Lorsque le TFA sera entièrement entré en application, le gain global estimé pour le bien-être collectif sera de 210 milliards \$ par an, avec des estimations allant de 16 \$ à 33 \$ par an pour chaque résident de pays membres de l'OMC.²⁷

Parmi les économies qui ont introduit des réformes relatives au commerce, beaucoup ont cherché à faciliter le commerce transfrontalier en améliorant leur système électronique existant pour les importations et les exportations, réduisant ainsi les coûts et les délais des formalités en matière de documentation et des procédures de commerce transfrontalier (figure 3.7). L'Argentine, par exemple, a introduit un nouveau système de surveillance des importations de produits qualifiés pour un accord automatique de licences qui est moins restrictif et plus rapide que celui précédemment utilisé. La Géorgie a réduit les délais de traitement de documents en améliorant son système de traitement électronique de documents ainsi qu'en introduisant une option perfectionnée de soumission électronique de documents. Ce dernier permet l'enregistrement électronique des conteneurs expédiés par voie maritime, éliminant le processus obsolète de l'enregistrement manuel des conteneurs. Le Kosovo a réduit le temps et les coûts associés aux formalités en matière de documentation et des procédures de commerce transfrontalier pour les exportateurs en perfectionnant son système de gestion automatisée des données douanières, en simplifiant les processus de dédouanement et en mettant en place le couloir de transit Albanie-Kosovo.

Une autre caractéristique commune des réformes relatives au commerce en 2015/2016 est l'introduction — et pour certains pays, le perfectionnement — de SYDONIA (système douanier automatisé),

FIGURE 3.7 La mise en place de systèmes électroniques est ce qui a eu la plus forte incidence en termes de gains de temps sur les économies qui ont introduit des réformes relatives au commerce en 2015/2016



Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Le gain de temps concerne les réformes qui ont été mises en place et ont eu une incidence positive sur le jeu d'indicateurs de temps dévolu au commerce transfrontalier de juin 2015 à juin 2016. Les réformes répertoriées durant cette période peuvent être regroupées en quatre grandes catégories : les systèmes électroniques, l'administration des douanes, les inspections et l'infrastructure.

un système de gestion de données des douanes automatisé au niveau mondial qui facilite les processus tant d'exportation que d'importation. En Afghanistan, le service des douanes a introduit une série d'améliorations techniques au système de traitement des documents en ligne. La Grenade comme la Jamaïque ont apporté des améliorations importantes à leurs plateformes électroniques, qui ont permis de réduire substantiellement le temps requis par les processus relatifs au commerce international. Leurs systèmes permettent la transmission électronique des déclarations douanières accompagnées des pièces justificatives. Ainsi les courtiers en douane n'ont plus besoin de se rendre chez plusieurs préposés aux douanes ou organismes gouvernementaux pour valider les documents. Le Kosovo, le Népal et Sainte-Lucie ont également éliminé l'utilisation de documents papier en modernisant leurs systèmes SYDONIA, qui leur permet d'effectuer les paiements et de soumettre les déclarations d'exportation par voie électronique.

Augmenter l'efficacité du système judiciaire

L'exécution efficace des contrats est capitale pour le développement économique

et la croissance durable.²⁸ Les économies dotées d'une justice efficace dans laquelle les tribunaux sont en mesure de faire respecter efficacement les obligations contractuelles ont des marchés de crédit plus développés et jouissent d'un niveau plus élevé de développement global.²⁹ Un système judiciaire plus fort est également associé à une croissance plus rapide des petites entreprises³⁰ et une plus grande efficacité du système judiciaire contribue à l'amélioration du climat des affaires, favorise l'innovation, attire l'investissement étranger direct et stabilise les recettes fiscales.³¹ Conscients de la contribution importante d'un système judiciaire efficace, les gouvernements ont participé activement à la réforme de différents volets mesurés par *Doing Business* au travers de l'indicateur d'exécution des contrats. Dans l'ensemble du monde, les révisions apportées à la législation de résolution à l'amiable des litiges et aux règles de procédure civile applicables ont été le volet le plus réformé en 2015/2016. Toutefois, aucune des économies à faible revenu n'a fait de réformes dans ce domaine (figure 3.8).

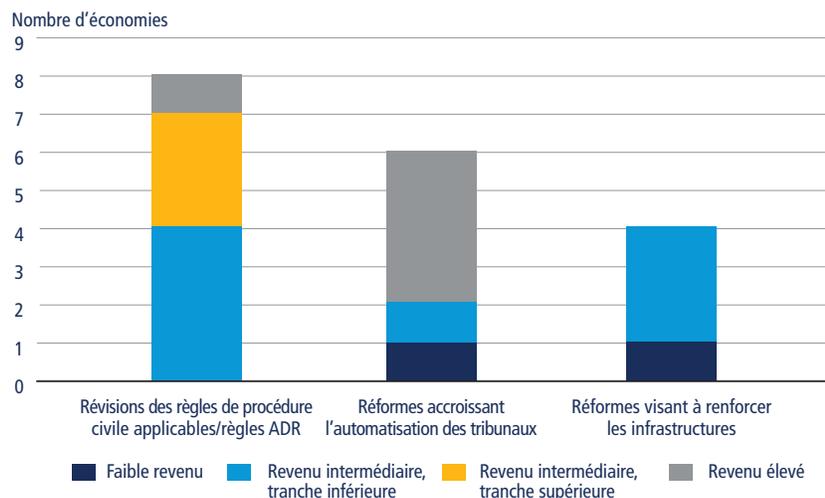
Les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire, principalement en Afrique

subsaharienne et en Asie du Sud-est, ont concentré leurs efforts de réforme sur le renforcement des infrastructures judiciaires. La Côte d'Ivoire et l'Indonésie, par exemple, ont introduit des procédures simplifiées dédiées à la résolution des petits litiges. De même, l'Inde et le Niger ont renforcé leurs institutions en introduisant des sites dédiés pour résoudre les litiges commerciaux. L'existence de tribunaux de commerce ou de services spécialisés peut apporter une contribution significative à l'efficacité d'un système judiciaire. Les tribunaux spécialisés peuvent réduire le nombre d'affaires en attente de jugement auprès des tribunaux principaux de première instance, ce qui raccourcit le délai de résolution des affaires traitées par les tribunaux principaux. Les tribunaux de commerce et leurs divisions ont également tendance à promouvoir une application uniforme de la loi, améliorant d'autant la prévisibilité pour les usagers.

D'autres économies, principalement les pays riches, ont axé leurs efforts de réforme sur une automatisation plus poussée des tribunaux. Le Brunei Darussalam, l'Espagne, la Hongrie et la Norvège ont introduit un système électronique pour le dépôt de plainte auprès de la juridiction compétente. Le dépôt par voie électronique simplifie et accélère le processus de recours en justice. La réduction des interactions en personne avec les auxiliaires de justice permet également de réduire les opportunités de corruption et d'accélérer le traitement des affaires, d'améliorer l'accès aux tribunaux et la fiabilité du processus. Ces avantages réduisent également le coût d'exécution des contrats — les usagers des tribunaux font des économies en frais de reproduction et en frais de déplacement pour se rendre au tribunal, et les tribunaux, de leur côté, ont de moindres coûts de stockage, d'archivage et d'auxiliaires de justice.

Certains pays ont été encore plus loin dans leurs efforts d'automatisation en introduisant des systèmes sophistiqués et complets de gestion électronique des

FIGURE 3.8 Les révisions apportées aux règles de procédure civile applicables ont été la réforme la plus courante en 2015/2016



Source : Base de données Doing Business.

affaires. En janvier 2016, par exemple, le Rwanda a mis en place un système électronique intégré de gestion des affaires, une application basée sur le Web qui intègre les cinq principales institutions du secteur de la justice, dans l'ensemble des tribunaux de Kigali.³² Entre autres fonctionnalités, le système permet un enregistrement automatique des recours, l'organisation et la programmation électronique des affaires et le traitement automatisé des plaintes. Selon les autorités rwandaises, le système devrait permettre de faire des économies considérables de temps et d'argent ainsi que d'améliorer la transparence et de disposer de données statistiques plus fiables sur le fonctionnement des tribunaux.

Beaucoup d'économies ont axé leurs efforts de réforme sur l'apport de révisions complexes à leurs règles de procédure civile. Un tiers des réformes en 2015/2016 portaient sur l'approbation de codes entièrement nouveaux de procédure civile. La Bolivie, le Brésil, l'Équateur, le Kazakhstan, le Niger et la République arabe syrienne figurent parmi les économies qui ont mis en œuvre de telles réformes. Plusieurs pays, principalement dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale, ont approuvé l'apport de

modifications à leurs règles de médiation visant à renforcer les mécanismes de résolution extrajudiciaire des litiges.

Promotion des régimes efficaces pour la faillite

Les lois sur la faillite sont étroitement liées aux exigences de garantie, à l'accès aux prêts pour les sociétés et à l'endettement à long terme ainsi qu'au niveau de financement des entreprises par rapport à leur taille.³³ Concernant les réformes de la faillite, toute accélération de la résolution des différends en matière de créances ne peut qu'améliorer la probabilité d'un remboursement en temps opportun. Accroître la protection des créanciers et leur participation à la procédure de faillite peut réduire le coût de l'endettement et accroître le niveau général du crédit. De plus, les économies qui introduisent de nouveaux mécanismes de redressement peuvent réduire le taux d'échec des entreprises.³⁴ Des régimes de faillite efficaces comprenant des procédures bien définies régissant la liquidation et la dispersion des actifs peuvent améliorer les conditions de prêt, avoir un effet sur les ratios et les taux de recouvrement des banques.³⁵

Doing Business a répertorié 24 réformes dans le domaine de la résolution de

l'insolvabilité, principalement dans les économies de l'Afrique subsaharienne en 2015/2016. Des efforts considérables de réforme de la réglementation ont été entrepris par les 17 États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, plus connue sous son acronyme en français, OHADA. L'organisation a adopté un Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif (AUPC), en 2015, qui a introduit une procédure de règlement préventif simplifié pour les petites entreprises et une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en proie à des difficultés financières, encourageant la recherche d'un accord entre le débiteur et ses principaux créanciers. L'Acte Uniforme de l'OHADA a également introduit un régime d'insolvabilité transfrontalière qui a été mis en place dans l'ensemble des 17 États membres de l'OHADA. De même, le Kenya a adopté une nouvelle loi sur l'insolvabilité proche du régime d'insolvabilité du Royaume-Uni. La nouvelle loi introduit un mécanisme de redressement judiciaire — une forme de redressement qui permet aux entreprises en cessation de paiement de continuer leur exploitation tout en négociant un accord avec les créanciers.

Une autre région à compter des réformateurs actifs dans le domaine de l'insolvabilité sont l'Asie de l'Est et le Pacifique, où le Brunei Darussalam, la Thaïlande et le Vanuatu ont accompli des avancées notables. Le Brunei Darussalam a complètement remanié son régime d'insolvabilité. Avant la réforme, des dispositions en matière de liquidation des actifs des personnes morales étaient prévues dans la loi sur les sociétés et certaines règles étaient incorporées dans la loi sur la faillite, qui s'appliquait aux personnes physiques. La dernière réforme a créé une disposition juridique particulière englobant toutes les dispositions individuelles en matière d'insolvabilité de l'entreprise et reprenant un grand nombre des bonnes

pratiques modernes. Les entreprises au Brunei Darussalam disposent désormais d'une procédure de redressement avec mise sous administration judiciaire. Bien que la réforme de l'insolvabilité en Thaïlande ait été moins étendue, elle représentait un important pas en avant qui allait dans le sens des initiatives mises en œuvre dans d'autres économies de l'Asie de l'Est et du Pacifique. La Thaïlande a élargi l'application de son régime de redressement afin que non seulement les grandes entreprises, mais aussi les petites et moyennes entreprises puissent profiter de ce mécanisme. Cette étape est censée venir en aide aux nombreuses entreprises viables qui, faute de cela, seraient contraintes de mettre la clef sous la porte.

Modification de la réglementation du marché du travail

La réglementation est importante pour assurer un fonctionnement efficace des marchés du travail et une protection adéquate des travailleurs. Des études ont montré que la réglementation du marché du travail pouvait avoir une incidence sur les mouvements globaux de l'emploi, la productivité et l'informalité.³⁶ Pour les gouvernements, le défi consiste à trouver le juste équilibre entre une réglementation de la flexibilité en matière d'emploi et la protection du travailleur.³⁷ En 2015/2016, 21 économies ont modifié leurs codes du travail. Certaines économies l'ont assoupli, d'autres l'ont durci et dans certains pays, des modifications ont été introduites dans les deux sens. La plupart des réformes ont été mises en œuvre dans les pays d'Afrique subsaharienne et les États membres de l'UE.

Neuf économies ont modifié la réglementation des contrats à durée déterminée. La Norvège a modifié sa législation pour permettre l'usage de contrats à durée déterminée concernant des emplois permanents pour une période de 12 mois. L'Angola a autorisé l'usage de contrats à durée déterminée concernant des emplois permanents et a

étendu leur durée maximale à 120 mois. Le Kazakhstan a réformé sa législation pour autoriser deux prolongations de contrats à durée déterminée. À l'opposé, plusieurs économies ont durci leur réglementation sur les contrats à durée déterminée. En Zambie, les contrats à durée déterminée ne peuvent plus être utilisés pour des emplois permanents. Les Émirats arabes unis, les Pays-Bas, la Pologne, et le Portugal ont réduit la durée maximale des contrats à durée déterminée et au Zimbabwe, la durée maximale des contrats à durée déterminée a été laissée à la discrétion du Conseil de l'emploi.

Deux économies ont introduit un salaire minimum en 2015/2016. Le Myanmar a instauré son premier salaire minimum et São Tomé-et-Principe a introduit le premier salaire minimum pour le secteur privé. De plus, le Mexique a éliminé les disparités géographiques en matière de salaire minimum.

Plusieurs économies ont modifié leur réglementation sur le temps de travail. Chypre et la Hongrie, par exemple, ont modifié leur législation pour autoriser les magasins à ouvrir le dimanche. Le Kazakhstan a réduit la majoration appliqué au travail les jours fériés hebdomadaires et l'Angola a modifié la majoration des heures supplémentaires et du travail de nuit ainsi que du travail les jours fériés hebdomadaires.

De plus, sept économies ont modifié la législation régissant les procédures de licenciement et leur coût. Au Kazakhstan, les employeurs ne sont plus tenus de proposer un autre poste à un employé au sein de l'entreprise avant de le licencier pour raison économique. Les Pays-Bas ont introduit une indemnité de licenciement pour les employés ayant au moins deux années d'ancienneté dans un poste. Le Zimbabwe a considérablement réduit les indemnités de licenciement qui étaient auparavant parmi les plus élevées au monde. L'Angola et le Myanmar ont durci les exigences

relatives à l'attribution d'indemnités de licenciement pour certains travailleurs et les ont assouplies pour d'autres, selon l'ancienneté. Les Comores ont réduit la durée du préavis et le montant de l'indemnité de licenciement et l'Arabie saoudite a allongé la durée du préavis en cas de licenciement.

Enfin, en 2015/2016, quatre économies ont réformé leur législation en matière de qualité d'emploi. La République démocratique du Congo a adopté une loi qui interdit la discrimination à l'embauche et le Liberia a adopté une loi sur le travail décent qui instaure une égalité de rémunération à travail égal. Le Cap-Vert a introduit l'assurance-chômage, tandis que le Brésil a élargi le droit aux allocations-chômage.

REMARQUES

1. Barseghyan, 2008 ; Bruhn, 2012 ; Dabla-Norris, Ho et Kyobe, 2016 ; Deininger et al., 2015 ; Haidar, 2009 ; Kaplan, Piedra et Seira, 2011 ; Monteiro et Assuncao, 2006.
2. Divanbeigi et Ramalho, 2015.
3. Bertrand et Kramarz, 2002 ; Klapper et al., 2006 ; Ciccone et Papaioannou, 2007 ; Bjørnskov et Foss, 2008 ; Dreher et Gassebner, 2013.
4. Haydar, 2012.
5. Mishra, Nair et Vishwanath, 2016.
6. Haidar et Hoshi, 2015.
7. Haidar et Hoshi, 2015.
8. Banque Mondiale, 2016.
9. Rwanda, ministère des Finances et de la planification économique, 2000.
10. Association économique pour l'Asie-Pacifique, 2015.
11. Groupe de la Banque Mondiale, 2013.
12. Motta, Oviedo et Santini, 2010 ; Klapper et Love, 2011 ; Fritsch et Noseleit, 2013.
13. Ozkan, Ozkan et Gunduz, 2012.
14. Forum économique mondial, 2016 ; Lewis, 2009.
15. Geginat et Ramalho, 2015.
16. Abotsi (2016) observe que le nombre de coupures d'électricité intervenues au cours d'un mois ordinaire a un impact négatif sur l'efficacité de la production des entreprises en Afrique. Il conclut également que le nombre de coupures d'électricité intervenues au cours d'un mois ordinaire a un impact négatif et significatif sur la détention d'entreprises par des entités étrangères en Afrique.
17. Geginat et Ramalho, 2015.
18. Deininger, 2003.

19. Galiani et Schargrotsky, 2009.
20. La loi uniforme sur la réglementation du crédit Informations Bureaux (CEEI) dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
21. Cremers et Ferrell, 2014.
22. Lan et Varottil, 2015.
23. Pour en savoir davantage sur les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises, consultez le site Web à l'adresse <http://www.enterprisesurveys.org>.
24. Djankov et al., 2010.
25. Bird et Oldman, 2000.
26. Arvis et al., 2010.
27. Hillberry et Zhang, 2015.
28. Esposito, Lanau et Pompe, 2014 ; Dakolias, 1999 ; Ball et Kesan, 2010 ; Klerman, 2006 ; Dam, 2006 ; Rosales-López, 2008.
29. Dam, 2006.
30. Islam, 2003.
31. Esposito, Lanau et Pompe, 2014.
32. Celles-ci concerneront la police nationale du Rwanda, le ministère public, le pouvoir judiciaire, le contentieux des affaires civiles, les services correctionnels du Rwanda, l'association du barreau et tous les citoyens qui ont affaire avec les institutions de la justice.
33. Araujo, Ferreira et Funchal, 2012.
34. Klapper et Love, 2011.
35. Cirmizi, Klapper et Uttamchandani, 2010.
36. Voir Banque mondiale, 2012a ; Martin et Scarpetta, 2011 ; Loayza et al., 2005.
37. Banque Mondiale, 2012a.

TABLEAU 3.3 Qui a réduit le coût et la complexité réglementaire ou renforcé les institutions juridiques en 2015/2016 — et qu'ont-ils fait ?

Action	Économie	Quelques exemples
<i>Faciliter la création d'entreprise</i>		
Ont simplifié le pré-enregistrement et l'enregistrement (publication, notariation, inspection et autres obligations)	Arabie saoudite ; Barbade ; Bénin ; Bolivie ; Guinée équatoriale ; Fidji ; Irlande ; Kenya ; Myanmar ; Niger ; RAS de Hong Kong, Chine ; Papouasie Nouvelle-Guinée ; Sierra Leone ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Ouganda ; Vanuatu	Le Bénin a éliminé la nécessité de faire certifier les statuts de la société par un notaire. La Guinée équatoriale a rendu le processus de création d'entreprise plus facile en éliminant la nécessité d'obtenir un extrait du casier judiciaire pour les fondateurs de l'entreprise. L'Irlande a rendu la création d'entreprise plus facile en supprimant l'obligation pour les fondateurs de prêter serment devant un commissaire à l'assermentation, lors de la constitution d'une entreprise. La Thaïlande a facilité la création d'entreprise en créant un guichet unique pour le paiement des frais d'enregistrement.
Ont aboli ou réduit l'obligation de capital social minimum	Algérie ; Angola ; Bahrein ; Bosnie-Herzégovine ; Burkina Faso ; Indonésie ; Tchad ; Mali ; Oman ; Qatar	Le Mali a réduit le coût de la création d'entreprise en réduisant l'obligation de capital minimal à verser pour l'enregistrement d'une entreprise. Oman a facilité la création d'entreprise en supprimant l'obligation de capital minimum à verser dans les trois mois suivant la constitution.
Ont éliminé ou simplifié leurs procédures post-enregistrement (enregistrement pour les impôts et taxes, enregistrement auprès de la sécurité sociale, obtention de licence)	Brésil ; Chine ; Chypre ; Colombie ; Corée, République de ; Équateur ; Israël ; Kazakhstan ; Madagascar ; Malawi ; Malte ; Oman ; République de RDP Lao ; Rwanda ; Serbie ; Turquie	Le Brésil a accéléré la création d'entreprise en mettant en place un portail en ligne pour les licences commerciales à Rio de Janeiro. La République démocratique populaire lao a accéléré la création d'entreprise en mettant en place des procédures simplifiées pour l'obtention d'une licence et du sceau d'enregistrement de l'entreprise.
Ont introduit ou amélioré des procédures en ligne	Afrique du Sud ; Bahamas ; Chypre ; Corée, République de ; Indonésie ; Maroc ; Nigeria ; République tchèque ; Rwanda	Les Bahamas ont facilité la création d'entreprise en permettant aux sociétés locales à responsabilité limitée de s'enregistrer en ligne. L'Indonésie a facilité la création d'entreprise en autorisant l'utilisation du système en ligne pour réserver le nom.
Ont mis en place ou amélioré un guichet unique	Indonésie ; Malte ; Niger ; République arabe d'Égypte ; Rwanda ; Émirats arabes unis	La République arabe d'Égypte et le Niger ont facilité la création d'entreprise en fusionnant les procédures au guichet unique.

TABLEAU 3.3 Qui a réduit le coût et la complexité réglementaire ou renforcé les institutions juridiques en 2015/2016 — et qu'ont-ils fait ?

Action	Économie	Quelques exemples
<i>Faciliter l'obtention des permis de construire</i>		
Ont réduit le délai de traitement des demandes de permis	Algérie ; Cameroun ; Irak ; République démocratique du Congo ; Zimbabwe	L'Algérie a imposé des délais légaux aux processus de demande de permis de construire. Le Cameroun a mis en place un comptoir d'accueil pour vérifier la conformité du dossier après présentation des demandes de permis de construire afin de réduire les délais de traitement.
Ont simplifié les procédures	Albanie ; Botswana ; Émirats arabes unis ; Fédération de Russie ; Kazakhstan ; Pologne ; Serbie ; Singapour	Le Botswana a supprimé l'obligation de présenter une quittance d'impôts locaux. La Pologne a éliminé l'obligation de valider des conditions techniques pour la distribution d'énergie ainsi que d'obtenir l'autorisation de l'administrateur des ponts et chaussées.
Ont adopté de nouvelles réglementations sur les bâtiments	Albanie	L'Albanie a levé le moratoire sur la délivrance de permis de construire en juin 2015.
Ont amélioré les processus de contrôle dans le secteur du bâtiment	Cameroun ; Côte d'Ivoire ; Émirats arabes unis ; Madagascar ; Philippines	La Côte d'Ivoire a instauré le libre accès aux informations sur la procédure concernant le processus d'obtention d'un permis de construire. Les Philippines ont amélioré la transparence des réglementations du secteur du bâtiment en publiant les approbations préalables nécessaires à l'obtention d'un permis de construire.
Ont réduit les frais	France ; Saint-Marin	La France a adopté un barème de frais pour les entrepôts et a légèrement réduit le taux des droits par mètre carré dans le secteur du bâtiment. Saint-Marin a défini un barème de frais pour les permis de construire.
Ont mis en place ou amélioré un guichet unique	Serbie ; Singapour	La Serbie a rendu obligatoire la présentation en ligne des demandes de permis de construire via le système de permis électronique. Singapour a amélioré son guichet unique, le système de présentation en ligne CORENET (réseau du bâtiment et de l'immobilier).
<i>Faciliter le raccordement à l'électricité</i>		
Ont amélioré la réglementation et le coût du processus de raccordement	Biélorussie ; Lituanie	La Biélorussie a réduit le coût du raccordement à l'électricité en définissant un barème pour le raccordement aux réseaux électriques et en révisant la structure des frais de raccordement.
Ont amélioré l'efficacité du processus	Albanie ; Azerbaïdjan ; Biélorussie ; Émirats arabes unis ; Inde ; Indonésie ; Irak ; Kazakhstan ; Lituanie ; Moldavie ; Pologne ; Portugal ; République tchèque ; République dominicaine ; RAS de Hong Kong, Chine	La Lituanie a introduit un encadrement des délais pour le raccordement des clients par le service de distribution. La République dominicaine a accéléré le raccordement à l'électricité en encadrant les délais pour l'approbation des schémas de raccordement à l'électricité par le service de distribution. Le Portugal a accéléré le raccordement à l'électricité en réduisant le temps nécessaire pour obtenir l'approbation de la demande de raccordement à l'électricité.
Ont simplifié le processus d'approbation	Brunei Darussalam ; Kenya ; RAS de Hong Kong, Chine	Le RAS de Hong Kong, Chine, a simplifié les processus d'étude des demandes en supprimant l'obligation de présence du client lors des inspections sur site. Le Kenya a introduit l'utilisation d'un système d'information géographique qui a éliminé l'obligation d'effectuer une visite sur place.
Ont œuvré à la fiabilisation de l'approvisionnement et à la transparence des tarifs	Algérie ; Brunei Darussalam ; Bulgarie ; Émirats arabes unis ; Géorgie ; RDP Lao	Le service de distribution en République démocratique populaire lao a mis en place un suivi exhaustif de la durée et de la fréquence des coupures pour calculer les indices IDMS et IFMIS annuels. L'Algérie a amélioré la transparence du raccordement à l'électricité en publiant des barèmes relatifs à l'électricité sur les sites Web du service de distribution et du régulateur de l'énergie.
<i>Faciliter le transfert de propriété</i>		
Ont accru la fiabilité de l'infrastructure	Biélorussie ; Maurice ; Indonésie ; Mexique ; Pakistan ; Porto Rico (États-Unis)	L'Indonésie a numérisé ses cartes cadastrales et mis en place un système d'information géographique. Au Pakistan, la province du Pendjab a lancé le programme de <i>Land Records Management and Information Program</i> (programme de gestion et d'information du cadastre) afin de renforcer les capacités des institutions de l'administration foncière à Lahore. À Porto Rico (États-Unis), le registre des biens immobiliers a été numérisé et la majorité des documents relatifs au foncier est désormais accessible en format numérique.
Ont amélioré la transparence de l'information	Émirats arabes unis ; Guyane ; Kenya ; Qatar ; Sénégal ; Singapour ; Ouzbékistan ; Zimbabwe	Le Sénégal a dressé une liste officielle, consultable en ligne, des documents, normes de service et droits se rapportant au transfert de propriété immobilière ainsi qu'à la mise à jour d'un plan cadastral. Les Émirats arabes unis ont publié la liste des normes de service pour toutes les opérations au <i>Dubai Land Department</i> (Direction des affaires foncières de Dubaï).
Ont réduit les taxes ou les frais	Bahamas ; Comores ; Zambie	Les Bahamas ont réduit les droits perçus sur le transfert de propriété de 10 % à 2,5 % de la valeur du bien. La Zambie a réduit les droits perçus sur le transfert de propriété de 10 % à 5 % de la valeur du bien.
Ont amélioré l'efficacité administrative	Maroc ; Rwanda ; Suède	La Suède a introduit un nouveau processus administratif pour l'enregistrement automatique des prêts hypothécaires et le renouvellement de la propriété.
Encadrement effectif des délais	Serbie	La Serbie a introduit un encadrement effectif des délais d'enregistrement des droits de propriété au cadastre des biens immobiliers.
Ont accru la couverture géographique	Géorgie	La Géorgie a terminé la cartographie complète de toutes les parcelles de propriété privée dans la plus grande ville d'affaires.

TABLEAU 3.3 Qui a réduit le coût et la complexité réglementaire ou renforcé les institutions juridiques en 2015/2016 — et qu'ont-ils fait ?

Action	Économie	Quelques exemples
<i>Renforcement des droits légaux des emprunteurs et des prêteurs</i>		
Ont créé un registre unifié et moderne des garanties collatérales pour les biens mobiliers	Arménie ; Gambie ; Ex-République yougoslave de Macédoine ; Indonésie ; Malawi ; Nigeria ; Papouasie Nouvelle-Guinée	L'Arménie a renforcé l'accès au crédit en adoptant une nouvelle loi sur les transactions sécurisées qui met en place un registre moderne et centralisé de garanties collatérales.
Ont introduit un système fonctionnel et sécurisé des transactions	Ex-République yougoslave de Macédoine ; Gambie ; Malawi ; Papouasie Nouvelle-Guinée	La Gambie a renforcé l'accès au crédit en adoptant la <i>Security Interests in Moveable Property Act</i> (Loi sur la prise de garanties en matière de biens mobiliers). La nouvelle loi sur les transactions sécurisées instaure un système fonctionnel de sécurisation des transactions. La loi réglemente les équivalents fonctionnels de prêts garantis par des biens mobiliers, comme le crédit-bail et les ventes avec réserve de propriété.
Ont établi une liste descriptive des biens qui peuvent servir de garantie	Ex-République yougoslave de Macédoine	L'ancienne République yougoslave de Macédoine a instauré de nouvelles lois qui comportent une description générale des biens qui peuvent servir de garantie.
Ont étendu le champ des biens mobiliers qui peuvent servir de garantie	Papouasie Nouvelle-Guinée	La Papouasie Nouvelle-Guinée a introduit une nouvelle loi qui élargit le champ des biens qui peuvent être donnés en garantie d'un prêt.
Ont accordé une priorité absolue aux créanciers privilégiés ou autorisé les règlements à l'amiable	Gambie ; Papouasie Nouvelle-Guinée ; Vanuatu	La Gambie a introduit une nouvelle loi qui autorise les règlements à l'amiable.
Ont accordé des exemptions aux créanciers privilégiés concernant la suspension automatique des poursuites dans la procédure de dépôt de bilan	Brunei Darussalam	Le Brunei Darussalam a adopté une nouvelle loi sur les faillites, qui prévoit des protections pour les créanciers privilégiés pendant la période de suspension automatique des poursuites dans les procédures de redressement.
<i>Améliorer le partage de l'information sur le crédit</i>		
Ont élargi le champ des informations recueillies et rapportées par le bureau ou le registre d'information sur le crédit	Brunei Darussalam ; Chine ; Tanzanie ; Tunisie	Au Brunei Darussalam, le registre de crédit a commencé à diffuser des données provenant des services de distribution d'énergie dans ses rapports de crédit contenant des renseignements sur les antécédents de paiement de leurs clients.
Ont amélioré le cadre réglementaire pour l'évaluation du crédit	Arménie ; Burkina Faso ; Mozambique ; Myanmar ; Togo ; Zimbabwe	Le Zimbabwe a renforcé son système de crédit en modifiant une loi pour permettre la création d'un registre du crédit.
Ont mis en place un nouveau bureau ou un registre ou un registre de crédit	Côte d'Ivoire ; Îles Salomon ; Lettonie ; Mali ; Malte ; Niger ; Sénégal	La Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal ont mis en place un nouveau bureau de crédit, Creditinfo VoLo, que les banques peuvent consulter pour évaluer la solvabilité du consommateur et des emprunteurs commerciaux.
Ont garanti par une loi le droit des emprunteurs à inspecter les données	Bahreïn ; Pakistan	Le Bahreïn a introduit des amendements à la loi sur la Banque centrale du Bahreïn et les institutions financières garantissant le droit des emprunteurs d'inspecter leurs propres données.
Ont introduit des notations de crédit émanant d'un bureau ou d'un registre en tant que service à valeur ajoutée	Biélorussie ; Cambodge ; Chine ; Malaisie ; Maroc ; Thaïlande	Au Cambodge, le bureau de crédit a commencé à offrir une notation du crédit en juin 2015 pour faciliter l'évaluation de la capacité de remboursement des emprunteurs.
Ont introduit un accès en ligne à l'information de crédit	Mauritanie	La Mauritanie a fourni aux institutions financières et aux banques un accès en ligne aux données du registre de crédit.
Ont élargi la couverture de l'emprunteur par le bureau ou le registre de crédit	Guyane ; Lesotho ; Pakistan ; Tanzanie	La Guyane a étendu à plus de 5 % de la population adulte le nombre des emprunteurs répertoriés par son bureau de crédit avec des informations sur leurs antécédents d'emprunt de ces cinq dernières années.
<i>Renforcement de la protection des investisseurs minoritaires</i>		
Ont accru les exigences de divulgation pour les transactions entre apparentés	Croatie ; Kenya ; Mauritanie ; Sri Lanka ; Ukraine	La Croatie a modifié sa loi sur les sociétés afin d'imposer que les administrateurs divulguent en détail tous les faits pertinents concernant la nature, la relation et l'existence de conflits d'intérêt dans une transaction proposée.
Ont amélioré l'accès à l'information dans les actions de l'actionnaire	Ex-République yougoslave de Macédoine ; Niger	Le Niger a modifié son code de procédure civile et s'est attaqué à la question de la prise en charge des frais de procédure à l'issue d'une action civile.
Ont élargi le rôle des actionnaires dans la direction de l'entreprise	Arabie saoudite ; Biélorussie ; République arabe d'Égypte ; Émirats arabes unis ; Ex-République yougoslave de Macédoine ; Fidji ; Géorgie ; Kazakhstan ; Maroc ; Ukraine ; Ouzbékistan ; Vanuatu ; Vietnam	La nouvelle loi sur les sociétés du Vanuatu stipule que la vente de 50 % des actifs d'une société doit être approuvée par les actionnaires et que les modifications apportées à leurs droits doivent être approuvées par les actionnaires concernés.
Ont accru les responsabilités des administrateurs	Biélorussie ; Brunei Darussalam ; Kenya ; Mauritanie ; Ukraine ; Vietnam	Le Vietnam a adopté une loi qui stipule que les administrateurs responsables remboursent les profits tirés d'une transaction dans laquelle ils avaient un conflit d'intérêts.

TABLEAU 3.3 Qui a réduit le coût et la complexité réglementaire ou renforcé les institutions juridiques en 2015/2016 — et qu'ont-ils fait ?

Action	Économie	Quelques exemples
<i>Faciliter le paiement des taxes et impôts</i>		
Ont introduit ou amélioré des systèmes électroniques	Albanie ; Argentine ; Brunei Darussalam ; Chypre ; El Salvador ; Espagne ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Italie ; Jamaïque ; Japon ; Kosovo ; Lettonie ; Malaisie ; Moldavie ; Mongolie ; Monténégro ; Ouganda ; Pays-Bas ; Philippines ; Portugal ; Singapour ; Tadjikistan ; Turquie ; Uruguay	L'Albanie a lancé une plateforme en ligne modernisée pour le dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations sociales à compter du 1 ^{er} janvier 2015. Une déclaration en ligne consolidée pour les prélèvements obligatoires et les charges sociales a été intégrée au sein du système en ligne. Les Philippines ont introduit le dépôt et le paiement des cotisations d'assurance maladie en ligne à compter du 1 ^{er} avril 2015.
Ont réduit le taux d'imposition sur les bénéficiaires	Dominique ; Guatemala ; Ouzbékistan ; Pérou ; Portugal ; République dominicaine ; Saint-Marin ; Sénégal ; Tadjikistan	Le Portugal a réduit le taux de l'impôt sur les sociétés de 23 % à 21 % à compter du 1 ^{er} janvier 2015. Le Sénégal a réduit le montant maximal de l'impôt sur les sociétés. Saint-Marin a accordé une réduction de 50 % de l'impôt sur les sociétés aux sociétés constituées après le 1 ^{er} janvier 2014 pour les six premières années d'activité.
Ont réduit les charges sociales et cotisations obligatoires	Japon (Osaka) ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pays-Bas	Les Pays-Bas ont réduit les taux de cotisation pour l'assurance maladie, la cotisation spéciale à l'assurance chômage et les cotisations chômage à compter du 1 ^{er} janvier 2015.
Ont réduit les impôts autres que l'impôt sur les bénéficiaires et les charges sociales	Algérie ; Angola ; Argentine ; Chypre ; Espagne ; Italie ; Monténégro ; Pays-Bas ; Singapour ; République slovaque ; Tadjikistan	L'Algérie a réduit la taxe professionnelle de 2 % du chiffre d'affaires à 1 % à compter du 1 ^{er} juillet 2015. Chypre a augmenté l'abattement sur la taxe foncière de 15 % à 20 % en 2015.
Ont fusionné ou éliminé des taxes ou impôts autres que l'impôt sur les bénéficiaires	Azerbaïdjan ; Bosnie-Herzégovine ; Espagne ; Jamaïque ; Japon ; Nouvelle-Zélande ; Porto Rico (États-Unis) ; Singapour ; Vietnam	La Bosnie-Herzégovine a aboli la taxe touristique fin janvier 2015. Porto Rico (États-Unis) a aboli la taxe sur les ventes brutes en 2015.
Ont autorisé la déduction d'une part plus importante de dépenses ou d'amortissements	Angola ; Espagne ; Hongrie ; Italie ; Jamaïque ; Jordanie ; Kosovo	L'Angola a porté la déduction fiscale des provisions pour clients douteux de 2 % à 4 %. L'Italie a augmenté le taux de déduction des intérêts notionnels de 4 % à 4,5 % en 2015.
Ont simplifié les formalités fiscales et/ou diminué le nombre de déclarations ou de paiements	Algérie ; Angola ; Burundi ; Géorgie ; Mauritanie ; Portugal ; République slovaque ; Sénégal ; Togo ; Vietnam	Le Burundi a introduit une nouvelle déclaration de revenus unique et éliminé le formulaire personnalisé de déclaration de TVA. La Mauritanie a réduit la fréquence de déclaration et de paiement de la TVA.
<i>Faciliter le commerce transfrontalier</i>		
Ont introduit ou amélioré la soumission et le traitement électronique des documents d'exportation	Afghanistan ; Azerbaïdjan ; Géorgie ; Haïti ; Inde ; Indonésie ; Iran ; Jamaïque ; Jordanie ; Kosovo ; Koweït ; Madagascar ; Mauritanie ; Népal ; Oman ; Ouganda ; Pakistan ; Paraguay ; Sainte-Lucie ; Togo ; Vietnam	La Géorgie a réduit le temps nécessaire au traitement des documents de 48 heures à 2 heures en améliorant son système de traitement des documents d'exportation. La Jamaïque et le Népal ont réduit le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités documentaires à l'exportation. Le Kosovo a introduit la soumission et le paiement électroniques des déclarations d'exportation et a réduit le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités documentaires à l'exportation. Oman et le Paraguay ont introduit un nouveau guichet unique en ligne qui a diminué le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités d'exportation à la frontière.
Ont introduit ou amélioré la soumission et le traitement électronique des documents d'importation	Afghanistan ; Argentine ; Azerbaïdjan ; Brésil ; Géorgie ; Ghana ; Grenade ; Haïti ; Inde ; Indonésie ; Iran ; Jordanie ; Kosovo ; Koweït ; Madagascar ; Mauritanie ; Maroc ; Népal ; Niger ; Oman ; Pakistan ; Rwanda ; Sainte-Lucie ; Togo ; Vietnam	L'Argentine a introduit un nouveau système de suivi des importations, qui a permis de réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités documentaires d'importation de 336 heures à 192 heures. Le Ghana, le Niger et le Rwanda ont supprimé l'inspection d'évaluation des importations avant leur arrivée, ce qui a permis de réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités documentaires d'importation.
Se sont joints à une union douanière ou ont signé un accord commercial avec un partenaire commercial majeur pour les exportations et importations	Kosovo ; République kirghize	La République kirghize a réduit le temps nécessaire à l'exportation de 10 heures et le coût de l'exportation de 85 \$ en devenant membre de l'Union économique eurasiatique. Le Kosovo et l'Albanie ont instauré un couloir de transit Albanie-Kosovo qui a réduit de 15 heures le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités d'exportation.
Ont renforcé l'infrastructure des transports ou portuaire à l'exportation	Jordanie	L'amélioration de l'infrastructure en Jordanie a permis de réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités d'exportation à la frontière de 2,1 heures.
Ont renforcé l'infrastructure des transports ou portuaire à l'importation	Bahreïn ; Haïti ; Jordanie	Bahreïn, la Jordanie et Haïti ont amélioré l'infrastructure et simplifié les procédures, ce qui a réduit le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités à la frontière.
Ont allégé les formalités documentaires pour les exportations et importations	Antigua-et-Barbuda ; Kazakhstan	Antigua-et-Barbuda ont supprimé la quittance fiscale pour le dédouanement des importations, ce qui a réduit le temps nécessaire et les coûts relatifs aux documents d'importation. Le Kazakhstan a supprimé deux documents exigés pour le dédouanement, ce qui a réduit le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités documentaires d'exportation.

TABLEAU 3.3 Qui a réduit le coût et la complexité réglementaire ou renforcé les institutions juridiques en 2015/2016 — et qu'ont-ils fait ?

Action	Économie	Quelques exemples
<i>Faciliter l'exécution des contrats</i>		
Ont élargi le cadre de résolution à l'amiable des litiges	Arménie ; Brésil ; Moldavie	L'Arménie, le Brésil et la Moldavie ont introduit des lois réglementant la médiation volontaire et ont défini des mesures incitatives pour pousser les parties à trouver un terrain d'entente.
Ont introduit un tribunal des petits litiges ou une procédure dédiée aux petits litiges	Côte d'Ivoire ; Indonésie	La Côte d'Ivoire et l'Indonésie ont chacune introduit une procédure accélérée pour la résolution des petits litiges. Toutes deux permettent aux justiciables d'assurer leur propre défense au cours de cette procédure.
Ont introduit ou élargi la compétence des tribunaux de commerce spécialisés	Inde ; Niger	L'Inde et le Niger ont introduit des sites dédiés à la résolution des litiges commerciaux.
Ont modifié de façon significative les règles de procédure civile applicables	Bolivie ; Brésil ; Équateur ; Grèce ; Kazakhstan ; Niger ; République arabe syrienne	La Bolivie et l'Équateur ont chacun introduit un nouveau Code de procédure civile régissant la conférence préparatoire. Le Kazakhstan et le Niger ont chacun complété leurs nouvelles règles de procédure civile par des mesures relatives à la gestion des affaires.
Ont introduit un système de dépôt électronique	Brunei Darussalam ; Espagne ; Hongrie ; Norvège	Le Brunei Darussalam, la Hongrie, la Norvège et l'Espagne ont introduit un système électronique de dépôt pour les litiges commerciaux, ce qui permet aux avocats de soumettre la convocation initiale en ligne.
Ont étendu l'automatisation des tribunaux	Brunei Darussalam ; Rwanda ; Ukraine	Le Brunei Darussalam et l'Ukraine ont introduit un système permettant aux usagers du tribunal de régler les frais de justice par voie électronique. Le Rwanda a introduit un système électronique de gestion des affaires à l'usage des juges et des avocats.
<i>Faciliter la résolution de l'insolvabilité</i>		
Ont introduit une nouvelle procédure de redressement	Bénin ; Brunei Darussalam ; Burkina Faso ; Cameroun ; Comores ; Côte d'Ivoire ; Gabon ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Guinée équatoriale ; Kenya ; Mali ; Niger ; Pologne ; République centrafricaine ; République démocratique du Congo ; République du Congo ; Sénégal ; Tchad ; Togo	La Pologne a introduit de nouveaux mécanismes de redressement et établi un registre centralisé du redressement judiciaire et de la faillite.
Ont amélioré la chance de réussite d'un redressement	Brunei Darussalam ; Kenya ; Thaïlande	Le Brunei Darussalam a apporté des modifications à son régime d'insolvabilité, notamment des dispositions autorisant l'ouverture d'un crédit postérieur au dépôt de bilan au cours de la procédure d'insolvabilité et définissant des modalités de remboursement prioritaires des créanciers après le dépôt de bilan.
Ont amélioré les dispositions sur le traitement des contrats au cours du redressement judiciaire	Brunei Darussalam ; Kenya ; Vanuatu	Le Vanuatu a autorisé l'annulation des transactions sous-évaluées conclues avant l'ouverture de la procédure de dépôt de bilan.
Ont réglementé la profession de syndic de faillite	Brunei Darussalam ; Kenya	Le Kenya a révisé son régime de la faillite, notamment en durcissant les exigences de qualification des syndics de faillite.
Ont renforcé les droits des créanciers	Ex-République yougoslave de Macédoine ; Kazakhstan	Le Kazakhstan a mis en place une meilleure protection des créanciers dans le cadre du processus de vote sur le plan de redressement.
<i>Évolution de la législation du travail</i>		
Ont modifié les règles d'embauche	Angola ; Émirats arabes unis ; Kazakhstan ; Mexique ; Myanmar ; Norvège ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; Sao Tomé-et-Principe ; Zambie ; Zimbabwe	La Norvège a modifié sa législation pour permettre l'usage de contrats à durée déterminée concernant des emplois permanents. Le Myanmar a introduit un salaire minimum et Sao Tomé-et-Principe a introduit un salaire minimum pour le secteur privé.
Ont modifié la réglementation sur le temps de travail	Angola ; Chypre ; France ; Hongrie ; Kazakhstan ; Liberia	Chypre et la Hongrie ont modifié leur législation pour autoriser l'ouverture des magasins le dimanche. Le Kazakhstan a réduit la majoration pour le travail les jours fériés hebdomadaires.
Ont modifié les règles et le coût du licenciement économique	Angola ; Arabie saoudite ; Comores ; Kazakhstan ; Myanmar ; Pays-Bas ; Zimbabwe	Le Kazakhstan a éliminé l'obligation de réaffecter un employé à un autre poste avant de le licencier. Les Pays-Bas ont introduit une indemnité de licenciement pour les employés ayant au moins deux années d'ancienneté dans un poste. Le Zimbabwe a considérablement réduit l'indemnité de licenciement économique.
Ont réformé la législation réglementant la protection des travailleurs et les avantages sociaux	Brésil ; Cap-Vert ; Liberia ; République démocratique du Congo	La République démocratique du Congo a adopté une loi qui interdit la discrimination à l'embauche. Le Liberia a instauré le principe de rémunération égale à travail égal. Le Cap-Vert a introduit un régime d'assurance chômage.

Source : Base de données *Doing Business*.

Remarque : Les réformes qui ont une incidence sur les indicateurs de réglementation du marché du travail sont prises en compte ici mais n'affectent pas le classement sur la facilité de faire des affaires.

Doing Business 2017 est le quatorzième d'une série de rapports annuels sur les réglementations qui sont favorables ou défavorables à l'activité commerciale. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur onze aspects de l'activité économique dans 190 économies. La série *Doing Business* a pour objectif de fournir aux gouvernements des données objectives qui les aident à élaborer des réglementations appropriées pour les entreprises, et d'encourager les travaux de recherche sur les aspects importants de la réglementation des affaires.

ISBN 978-1-4648-0948-4



9 781464 809484

SKU 210948



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

www.doingbusiness.org